



**Nasreddine Nsibi**  
**Le ministre**  
**paratonnerre**



**Dossier**  
**Changer**  
**la justice**

N° 127 - Décembre 2021 - 5 DT • [www.leaders.com.tn](http://www.leaders.com.tn)

# Leaders

**André Parant**  
Ambassadeur de France

**La France,**  
**partenaire attentif**  
**et bienveillant**  
**de la Tunisie**



**Mohamed-El Aziz Ben Achour : La justice tunisienne avant 1956**



# SOMMAIRE

## Editorial

- 3** Rêver...du possible  
Par Taoufik Habaieb

## Opinion

- 16** Quand la crise se creuse, la participation s'impose  
Par Riadh Zghal

## En couverture

- 18** André Parant  
Ambassadeur de France  
La France, partenaire attentif et bienveillant de la Tunisie
- 28** Nasreddine Nsibi : le ministre-paratonnerre
- 33** Changer la justice
- 40** Youssef Bouzakher  
Président du Conseil supérieur de la magistrature  
La clé de la réforme, c'est plutôt l'Inspection générale du ministère de la Justice
- 44** Moncef Kechaou : la dure mission qui l'attend  
à la tête de la Cour de cassation

## Success Story

- 46** Dr Ridha Hadfi : du Djérid à Stockholm...en roi de la vaccination

## Economie

- 54** Smart bientôt en Bourse

## Tribune

- 64** De l'islamophobie (2e partie) : Louis Massignon «le musulman catholique»  
Par Abdelaziz Kacem

## International

- 70** Le moment est-il venu pour «un mouvement des pays indignés» ?  
Par Mohamed Ibrahim Hsairi

## Société

- 72** La justice tunisienne avant 1956  
Par Mohamed El Aziz Ben Achour
- 80** L'esclavage à Rome  
Par Ammar Mahjoubi
- 84** Le long processus de la transition  
Faut-il croire ou non en une révolution ?
- 89** Par-delà les lueurs de Tahar Bekri
- 94** Monastir sous ses mille facettes
- 96** Maya Jeribi, une icône tunisienne
- 98** Ezzeddine Larbi : l'économiste
- 102** Mohamed Midoun : un juriste érudit

## Billet

- 104** Les gouvernants arabes et leurs peuples : «embrasser pour étouffer»  
Par Hédi Béhi



# Leaders

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION  
Taoufik Habaieb

CONSEILLER  
Hédi Béhi

## COLLABORATEURS

• Walid Bel Hadj Amor • Monia Ben Jémia  
• Mohamed Larbi Bouguerra • Mounira  
Chapoutot Remadi • Rafik Darragi • Samy  
Ghorbal • Azzedine Guellouz • Mohamed Ali  
Halouani • Fatma Hentati • Ferhat Horchani •  
Haykel Ben Mahfoudh • Mohamed El Aziz Ben  
Achour • Rfaaa Ben Achour • Yadh Ben Achour  
• Sadok Belaid • Houcine Jaidi • Mohamed  
Jaoua • Elyès Jouini • Mohamed Ibrahim Hsairi  
• Abdelaziz Kacem • Hatem Kotrane • Salsabil  
Klibi • Ammar Mahjoubi • Radhi Meddeb •  
Habib Mallakh • Afef Hammami Marrakchi •  
Anis Marrakchi • Samir Marrakchi • Khadija  
Moalla • Mansour Moalla • Slaheddine Sellami  
• Ahmed Ounaies • Habib Touhami • Riadh  
Zghal • Dr Sofiene Zribi

## CONCEPTION & REALISATION

Ahmed Cherni  
(Directeur Artistique)

Raid Bouaziz  
(Designer)

## PHOTOS

Mohamed Hammi - DR

## MARKETING & COMMUNICATION

Mohamed Taïeb Habaieb  
(Système & Organisation)

## APPUI

Habib Abbassi • Lamia Alayet  
• Leïla Mnif • Khouloud Kefi • Hamdi  
Mzoughi • Chaouki Riahi

## IMPRESSION

Simpact

## PR Factory

Ennour Building, Cité des Sciences,  
BP 200, 1082 Tunis Mahrajène, Tunisie  
Tel.: 71 232 111 / Fax: 71 750 333  
• abonnement@leaders.com.tn  
• marketing@leaders.com.tn  
• redaction@leaders.com.tn

[www.leaders.com.tn](http://www.leaders.com.tn)

# L'ENVIRONNEMENT A CHANGÉ

**RETROUVEZ  
LES SOLUTIONS BUSINESS DE TT  
SUR [BUSINESSTAWA.TN](http://BUSINESSTAWA.TN)**



[tunisiatelecom.tn](http://tunisiatelecom.tn)

## Rêver... du possible

**U**n peuple sans rêve est en proie aux cauchemars. Si l'imagination n'accompagne pas l'âme dans un voyage heureux, c'est l'angoisse qui l'emporte, l'anxiété qui s'installe.

**Le moral des Tunisiens est en berne.** Réussir à boucler les fins de mois, nourrir sa famille et payer son loyer, ses crédits et ses soins relèvent du quasi-miracle. Ceux qui ont déjà un emploi et un revenu font partie des plus chanceux. Les chômeurs et les démunis sont livrés à leur sort. Alors que la précarité s'aggrave et les inégalités sociales s'approfondissent.



• Par Taoufik Habaieb

**L'ambiance générale est délétaire.** Insécurité, violence et incertitudes ajoutent à la morosité un sentiment profond d'inquiétude et d'exaspération.

**Le discours officiel est dur, tant la révélation de l'ampleur de la malversation est ahurissante.** Avec une détermination sans cesse réaffirmée, le président Saïed engage la traque. Un long combat compliqué et exténuant qui s'étalera sur des années pour aboutir.

**Les racines du mal sont profondes et étendues.** Le démantèlement du système mafieux, s'il désarçonne les malfrats, ne suffit pas à lui seul pour faire rêver les Tunisiens, avides de dividendes immédiats, d'assurance sur le quotidien et de confiance dans l'avenir.

**Apaiser, rassembler, mobiliser et redéployer s'imposent.** Il appartient au président Saïed d'éclairer les horizons, de fixer le cap et de préciser l'agenda. Bouclage du budget de l'Etat pour l'année 2022, finalisation du plan de réformes et son endossement par les

partenaires sociaux en vue de le soumettre aux bailleurs de fonds, le FMI en premier : de hautes priorités en ce mois de décembre.

**Pouvoir aux nombreux postes vacants ne saurait attendre davantage.** Gouvernorats, ambassades, entreprises publiques et autres fonctions dans la haute administration attendent depuis des mois leurs nouveaux titulaires. Cette redynamisation est également indispensable en faveur de la diplomatie tunisienne...

**A la forte charge anxieuse ambiante, répondre par des actions qui rassurent.** Le retour de l'Etat est attendu non seulement en faisant preuve de fermeté, mais aussi en jouant son rôle de protecteur. Un Etat fort instaure l'ordre et la sécurité et conduit à la fois vers le bien-être individuel et collectif.

**Aux gestes concrets, joindre la parole sincère.** C'est la seule démarche rassurante, mobilisatrice. Les Tunisiens cherchent à savoir comment leurs dirigeants vont sortir le pays de sa crise, contenir la flambée des prix, créer des emplois et accélérer la relance.

**Des sacrifices seront nécessaires.** Il ne faudrait pas les cacher. Les dire en toute franchise, en expliquant les résultats escomptés et à quelles échéances, est essentiel. La vérité aura au moins le mérite d'éclairer la voie. C'est ce qui redonnera confiance et suscitera espoir. Le pays en a grandement besoin.

**Sans prétendre à l'éden, les Tunisiens ont le droit de retrouver un minimum de quiétude.** Mieux : de rêver... du possible. En espérant d'ores et déjà, une bonne et heureuse année 2022. ■

T.H.



# LONGINES



**BEN JANNET & CO**  
1986

Boulevard Principal, Les Berges Du Lac 1  
Rue Lac Victoria, Les Berges Du Lac 1  
Tunis City « Géant »



The Longines  
Master Collection



## La Tunisie, le 4 janvier, à Expo Dubaï 2020

Le compte à rebours est très serré. C'est le mardi 4 janvier prochain que la journée de la Tunisie sera célébrée à l'Exposition universelle Expo Dubaï 2020. Le président Kaïs Saïed est invité à présider les manifestations qui se tiendront à cette occasion. Le pavillon tunisien, aménagé sur une surface de 438 m<sup>2</sup>, est placé sous le thème de «*Inspirer les jeunes, construire un avenir prometteur*». Il s'agit de restituer «*une expérience artistique et profonde qui raconte l'histoire de la Tunisie, met en avant la créativité et l'ingéniosité de sa jeunesse et porte un message d'espoir quant au développement futur.*»

## Tunisie-Mexique : depuis 60 ans...

Le 16 novembre 2021 marque le soixantième anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques entre le Mexique et la Tunisie, nous rappelle Gabriel Rosenzweig, ambassadeur du Mexique en Tunisie, avec résidence à Alger. Dès son indépendance, la Tunisie avait entamé en octobre 1956 les démarches y afférentes. Le 5 février 1961, l'ambassadeur du Mexique en Egypte, Alejandro Carrillo Marcor, reçu par Bourguiba, en avait fait la proposition au nom de son pays. Bourguiba l'a non seulement accepté "avec enthousiasme", mais avait annoncé aussi son intention de désigner son fils, Habib Bourguiba Jr, en tant qu'ambassadeur non résident au Mexique, une fois accrédité en qualité d'ambassadeur de Tunisie aux Etats-Unis.



La Tunisie avait demandé l'agrément pour Bourguiba Jr, le 23 mars 1962, le Mexique l'avait accordé le 27 avril et celui-ci avait remis ses lettres de créance au président Adolfo López Mateos le 21 mai. Celle de l'ambassadeur mexicain avait pris plus de temps. M. Rafael Fuentes, père de l'écrivain Carlos Fuentes, fut désigné en avril 1964 et avait présenté ses lettres de créance en qualité d'ambassadeur avec résidence à Rome en octobre de la même année. ■

## Chronologie

### 25 octobre 2021

Le président de la République, Kais Saïed, reçoit le ministre de l'Intérieur Taoufik Charfeddine.

Le président de la République reçoit Mohamed Rekek, ministre des Domaines de l'Etat et des Affaires foncières.

### 27 octobre 2021

La cheffe du gouvernement, Najla Bouden, rend compte au chef de l'Etat de sa participation au récent sommet de l'initiative verte du Moyen-Orient, à Riyad.

### 28 octobre 2021

Le président de la République préside le Conseil des ministres.

### 1er novembre 2021

Le chef de l'Etat s'entretient avec le gouverneur de la Banque centrale de Tunisie, Marouane El Abassi.

Le premier président de la Cour de cassation, Moncef Kchaou, prête serment devant le chef de l'Etat.

Le président de la République reçoit la ministre de la Justice, Leila Jaffel, et le premier président de la Cour des comptes, Najib Ktari.

Entretien téléphonique entre le président Kais Saïed et son homologue algérien, le président Abdelmadjid Tebboune.

### 2 novembre 2021

Le président de la République s'entretient avec la cheffe du gouvernement, Najla Bouden.

Le chef de l'Etat honore les champions tunisiens ayant participé aux Jeux paralympiques de Tokyo, ainsi que les sélections nationales de basket-ball et de volley-ball, championnes d'Afrique.

### 3 novembre 2021

Le président de la République s'entretient avec le ministre de l'Intérieur Taoufik Charfeddine.

### 4 novembre 2021

Le président de la République préside les travaux du Conseil des ministres.

### 8 novembre 2021

Le président de la République s'entretient avec la cheffe du gouvernement, Najla Bouden, et le ministre de l'Intérieur, Taoufik Charfeddine, pour examiner l'état environnemental en Tunisie et particulièrement à Sfax.

### 11 novembre 2021

M. Isaac Roberto Torres Barrios, ambassadeur de la République de Cuba en Tunisie, rend une visite d'adieu au président de la République

Le président de la République préside la cérémonie d'ouverture de la 36e édition de la Foire internationale du livre de Tunis.

## L'éditeur de l'année

Hafedh Boujmil brille de mille feux. Passionné de livres, cet enseignant universitaire à la base s'est confirmé en éditeur aussi sélectif qu'actif. Réussissant à s'attirer de bonnes signatures dans divers domaines, il aligne un beau catalogue de plus de 150 titres. Son dynamisme et la qualité de ses éditions lui ont valu, légitimement, le prix de l'Éditeur de l'année, qui lui a été remis lors de la récente foire internationale du Livre. Son stand ne désemplassait pas d'auteurs venus présenter leurs ouvrages et de lecteurs en quête de dédicaces : Latifa Lakhdhar, Hakim Ben Hammouda, Taïeb Baccouche, Hichem Sekik, Habib Kazdaghli, Azza Filali et autres auteurs y ont rencontré un vif succès.

En outre, à la faveur de la tenue de cette 36<sup>e</sup> session de la Foire du livre, le comité d'organisation a décerné à l'ambassadeur Mohamed Ibrahim Hsairi, membre du comité de rédaction de *Leaders*, un tableau d'honneur, en reconnaissance de sa contribution au succès de cette manifestation. ■



Le président de la République reçoit des représentants de la société civile à Agareb (gouvernorat de Sfax).

Le chef de l'Etat reçoit le directeur général de l'Organisation arabe pour l'éducation, la culture et la science (Alecso), M. Mohamed Ould Amar.

### 14 novembre 2021

Le président de la République préside la célébration de la fête de l'arbre au lycée Ibn-Rachiq à Ezzahra.

Le président de la République se rend au chevet du professeur agressé par son élève, hospitalisé à l'Hôpital militaire de Tunis.

### 15 novembre 2021

Le président de la République s'entretient avec la cheffe du gouvernement, Najla Bouden, de sa participation aux réunions multilatérales tenues à Paris.

### 16 novembre 2021

Le président de la République s'entretient avec le ministre de l'Intérieur, Taoufik Charfeddine.

Les résultats de la première réunion de dialogue entre le gouvernement et le bureau exécutif de l'Union générale tunisienne du travail (Uggt) au centre de l'entretien du président de République et du cheffe du gouvernement, Najla Bouden.

Le président de la République reçoit la ministre de l'Environnement, Leila Chikhaoui, et des représentants de la société civile à Agareb, dans le gouvernorat de Sfax.

### 18 novembre 2021

Le président de la République préside le Conseil des ministres.

### 19 novembre 2021

Le président de la République reçoit Nasreddine Nsibi, ministre de la Formation professionnelle et de l'Emploi.

- La nécessité d'effectuer de véritables affectations permettant aux jeunes de contribuer à la création de richesse.
- La loi no 38 du 13 août 2020 a été conçue comme un outil de gouvernement et aucun décret d'application n'avait été pris.

### 21 novembre 2021

Entretien téléphonique entre le président Kaïs Saïed et le secrétaire d'Etat américain Antony J. Blinken

### 23 novembre 2021

Le président de la République participe, par visioconférence, à la 21<sup>e</sup> session du Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (Comesa).

Il s'entretient avec la cheffe du gouvernement.

Et reçoit le ministre des Affaires étrangères de la République du Congo, Jean-Claude Gakosso, porteur d'un message du président Denis Sassou-Nguesso au sujet de questions régionales et internationales d'intérêt commun, notamment l'évolution de la situation en Libye.

## Décret-loi n° 2021-3 du 15 novembre 2021, portant loi de finances rectificative pour l'année 2021

Le Président de la République,

Vu la Constitution, Vu le décret présidentiel n° 2021-117 du 22 septembre 2021, relatif aux mesures exceptionnelles, notamment son article 5,

Après délibération du Conseil des ministres.

Prend le décret-loi dont la teneur suit :

**Article premier** – Sont abrogées les dispositions de l'article premier et des articles 1, 2, 4, 5, 6, 7, 9 et 10 de la loi n° 2020-46 du 23 décembre 2020 portant loi de finances pour l'année 2021 et remplacées par les dispositions suivantes :

**Article premier (nouveau)** : Les recettes et les dépenses du budget de l'État pour l'année 2021 sont estimées comme suit :

Recettes du budget de l'État : 34 449 000 000 Dinars

Dépenses du budget de l'État : 44 241 000 000 Dinars

Résultat du budget de l'État (déficit) : 9 792 000 000 Dinars

**Article 2 (nouveau)** : Est et demeure autorisée pour l'année 2021 la perception au profit du budget de l'État des recettes d'un montant total de 34 449 000 000 Dinars répartis comme suit :

|                           |                         |
|---------------------------|-------------------------|
| Les recettes fiscales     | : 30 816 000 000 Dinars |
| Les recettes non fiscales | : 3 103 000 000 Dinars  |
| Les dons                  | : 530 000 000 Dinars    |

Ces recettes sont réparties conformément au tableau « A » annexé au présent décret-loi.

**Article 4 (nouveau)** : Le montant des recettes des comptes de concours pour l'année 2021 est fixé à 215 480 000 Dinars.

**Article 5 (nouveau)** : Le montant des crédits de paiement des dépenses du budget de l'État pour l'année 2021 est fixé à 44 241 000 000 Dinars. Ces crédits sont répartis par missions, par missions spéciales et par programmes conformément au tableau « C » annexé au présent décret-loi.

**Article 6 (nouveau)** : Le montant des crédits d'engagement des dépenses du budget de l'État pour l'année 2021 est fixé à 48 445 000 000 Dinars.

Ces crédits sont répartis par missions, par missions spéciales et par programmes, conformément au tableau « D » annexé au présent décret-loi.

**Article 7 (nouveau)** : Est autorisée pour l'année 2021 la perception des ressources du Trésor d'un montant total de 21 071 000 000 Dinars.

Ces ressources sont utilisées pour financer le résultat du budget de l'État et couvrir les charges de Trésor comme suit :

En dinars

|   | Montant en Dinars     |
|---|-----------------------|
| Ressources des emprunts extérieurs  | 12 150 000 000        |
| Ressources des emprunts intérieurs  | 8 120 000 000         |
| Ressources de Trésor  | 801 000 000           |
| <b>Total sources de financement</b>   | <b>21 071 000 000</b> |
| Financement du déficit budgétaire, y compris les dons extérieurs, privatisation et confiscation | 9 792 000 000         |
| Remboursement du principal de la dette intérieure   | 4 953 000 000         |
| Remboursement du principal de la dette extérieure   | 6 176 000 000         |
| Prêts et avances du Trésor  | 150 000 000           |
| <b>Total des utilisations</b>   | <b>21 071 000 000</b> |

**Article 9 (nouveau)** : L'effectif global du personnel autorisé au titre de l'année 2021 au profit des ministères, y compris les services centraux et régionaux et le personnel des établissements publics dont les budgets sont rattachés pour ordre au budget de l'État est de 661 703 agents.

Cet effectif est réparti conformément au tableau « D » annexé au présent décret-loi.

**Article 10 (nouveau)** : Le montant maximum dans la limite duquel le ministre chargé des Finances est autorisé à accorder des prêts du trésor aux établissements publics en vertu de l'article 62 du code de la comptabilité publique est fixé à 175 000 000 Dinars pour l'année 2021.

**Art.2** - Les crédits d'engagement et les crédits de paiement du budget de l'État pour l'année 2021 sont répartis selon les missions, missions spéciales et programmes prévus par la loi n° 2020-46 du 23 décembre 2020, portant loi de finances pour l'année 2021.

**Art. 3** - Le présent décret-loi sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 15 novembre 2021

Le Président de la République

Kais Saïed

## Effectif global du personnel de l'Etat

L'Etat demeure le premier employeur en Tunisie, avec un effectif global de 661.703. C'est le total du personnel autorisé des ministères, y compris leurs services centraux et régionaux et des établissements publics dont les budgets sont rattachés pour ordre au budget de l'Etat, précise la loi de finances complémentaire pour l'année 2021. Ci-après la répartition :

| Les missions et les missions spéciales  | Total   |
|---|---------|
| 1. L'Assemblée des représentants du peuple  | 464     |
| 2. Présidence de la République  | 3 179   |
| 3. Présidence du Gouvernement   | 2 197   |
| 4. Mission de l'Intérieur   | 98 362  |
| 5. Mission des Affaires locales et l'Environnement                                | 1 023   |
| 6. Mission de la Justice  | 18 878  |
| 7. Mission des Affaires étrangères, de la Migration et des Tunisiens à l'étranger | 1 090   |
| 8. Mission de la Défense nationale  | 91 365  |
| 9. Mission des Affaires religieuses   |         |
| 10. Mission de l'Economie, des Finances et de l'Appui à l'investissement          |         |
| 10-1 : Finances   | 18 636  |
| 10-2 : Développement, Investissement et Coopération internationale                | 346     |
| 11. Mission des Domaines de l'Etat et des Affaires foncières                      | 1 808   |
| 12. Mission de l'Agriculture, des Ressources hydrauliques et de la Pêche maritime | 26 548  |
| 13. Mission de l'Industrie, de l'Energie et des Mines                             | 391     |
| 14. Mission du Commerce et du Développement des exportations                      | 1 314   |
| 15. Mission des Technologies de la communication                                  | 449     |
| 16. Mission du Tourisme   | 171     |
| 17. Mission de l'Equipement, de l'Habitat et de l'Infrastructure                  | 4 676   |
| 18. Mission des Transports et de la Logistique                                    | 498     |
| 19. Mission des Affaires culturelles  | 8 033   |
| 20. Mission de la Jeunesse, des Sports et de l'Intégration professionnelle        |         |
| 20-1 : Jeunesse et Sport  | 19 660  |
| 20-2 : Formation professionnelle et Emploi  | 578     |
| 21. Mission de la Femme, de la Famille et des Personnes âgées                     | 4 716   |
| 22. Mission de la Santé   | 86 095  |
| 23. Mission des Affaires sociales   | 8 585   |
| 24. Mission de l'Education  | 208 402 |
| 25. Mission de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique           | 36 060  |
| 26. Le Conseil supérieur de la magistrature                                       | 9       |
| 27. La Cour constitutionnelle   | 23      |
| 28. La Cour des comptes   | 489     |
| 29. Effectif non réparti  | 16 831  |



# L'UIB CONFIRME SA SOLIDITÉ ET SA PERFORMANCE FINANCIÈRE

Après l'obtention de la certification MSI 20000 pour la 3<sup>ème</sup> fois consécutive



الإتحاد الدولي للبنوك  
UIB

GROUPE SOCIETE GENERALE


N° 4/3

## Certificat

MSI / P56.S17.B4.C9

COFICERT-CFC certifie que l'établissement susmentionné satisfait aux exigences du cahier des charges du :

Référentiel  
**MSI 20000**  
Market Standard Indicator - Index 20000

Bénéficiaire  
**UNION INTERNATIONALE DE BANQUES - UIB**  
65, Avenue Habib Bourguiba, 1000 Tunis, Tunisie

Secteur  
**BANCAIRE**

Rapport d'audit N°B4.C9  
Enregistré sous la classe S17  
(renseigné aux archives du certificateur)

Délivré par l'Organisme de Certification :  
**COFICERT - CFC**  
3 rue Edouard Fournier, 75016 Paris, France

**MSI 20000**  
MSI Observatory  
Financial Quality Certification

**Ce certificat est valable du 01 Décembre 2021 au 30 Novembre 2024**  
**Le certificat reste actif sous conditions**

COFICERT - France  
Président




Siège social : 3 rue Edouard Fournier, France  
Association N° 152.3/1566

**Me Laurent Hugelin**

[WWW.COFICERT.ORG](http://WWW.COFICERT.ORG)

Le présent certificat reste la propriété exclusive du certificateur et fait strictement référence au bénéficiaire. Le maintien du certificat durant la période de validité susmentionnée est soumis à conditions, stipulées dans le corps de la norme. Selon la réglementation internationale en vigueur, le bénéficiaire est lié contractuellement au certificateur pendant la durée du certificat et un contrôle périodique est réalisé en vue de s'assurer que le bénéficiaire est en conformité continue avec les exigences du référentiel. En cas d'incompatibilité avec la norme, conduisant à la suspension de la certification, le bénéficiaire ne peut faire valoir son certificat et ne peut faire état de sa conformité durant la période de suspension, sous peine de retrait définitif du certificat. Il appartient au bénéficiaire de faire cesser les causes de suspension dans les délais impartis.

Le présent certificat autorise son bénéficiaire à utiliser les marques de conformité afférentes, dans le respect de la charte prévue à cet effet.

## Jonas Hassen Khemiri rafle le Prix Médicis étranger 2021

Son père est un Tunisien établi de longue date en Suède, et sa mère est suédoise. Hassen Khemiri est un romancier talentueux. Ses œuvres, traduites en anglais, en français et dans de nombreuses autres langues, connaissent un grand succès. Son tout dernier roman, *La Clause paternelle*, publié chez Actes Sud, vient de remporter le Prix Médicis étranger 2021.

«Deux fois par an, lit-on dans une présentation du roman, un grand-père revient en Suède voir ses enfants, désormais adultes. Son fils – en congé paternité avec deux petits en bas âge – est un raté névrotique. Sa fille – abandonnée par son propre enfant – est tombée enceinte d'un pauvre type. Seul le grand-père – le fier patriarce – est parfait. Du moins, selon lui... car les visites du père prodigue semblent moins motivées par l'amour qu'il porte à sa progéniture que par l'opportunisme et la nécessité. En effet, ces passages réguliers lui permettent de conserver son titre de séjour. C'est aussi l'occasion pour lui de remettre de l'ordre dans ses démarches administratives et fiscales. Ou plus exactement, de déléguer ces tâches à son fils. Car quand le père rentre, il est entendu que son fils s'occupe de tout. Il ignore que ce dernier a pris une décision qui va tout bousculer : il veut remettre en question la clause paternelle. Mais une telle clause est-elle réellement négociable ?»



## Financer le sport

Des centaines de chèques sans provision, le président d'un grand club sportif aux abonnés absents et de nombreux dirigeants sportifs dans l'angoisse. Le sport tunisien est à la recherche de son financement. Nouvellement élu à la tête de l'Etoile Sportive du Sahel (ESS), Maher Karoui vient de lever un coin de voile sur l'ampleur de la situation. A lui seul, son club a besoin de pas moins de 16 millions de dinars pour fonctionner pendant une saison. La moitié de la somme est à lever auprès de grands sponsors et l'autre moitié est à obtenir de diverses autres sources. Quant aux arriérés à régler, ils s'élèvent à plus de 28 millions de dinars, bien difficiles à absorber.

# Il est temps de profiter des privilèges QNB First.

QNB First, des produits et services exclusivement conçus pour vous et une expérience bancaire prestigieuse à vivre aux agences QNB first.



FIRST

Appelez le 36 00 40 00 ou visitez [qnb.com.tn/first](http://qnb.com.tn/first)



## Rectificatif

Une erreur de manipulation technique a attribué, dans le dernier numéro de Leaders, à Mme Sarra Zaafrani Zenzri, ministre de l'Équipement, un portrait qui n'est pas le sien. ❏

## Elections

### Organisation de défense du consommateur (ODC)

**Amar Dhaya**  
Président



## Présidence de la République

**Khaled Yahyaoui**



Colonel-major, directeur général de la Sécurité présidentielle et de la Protection des personnalités officielles, promu au grade de général de brigade

## Présidence du gouvernement



**Nasreddine Nsibi**  
Ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle, porte-parole du gouvernement

## Société du pôle de compétitivité Monastir-El Fejja (Mfcpole)



**Karim Ghenim**  
Directeur général

## Décès

### Hassan El Jébli

86 ans, colonel-major, ancien inspecteur général des forces armées



### Tahar El Matri

89 ans, pionnier du secteur pharmaceutique, fondateur des laboratoires Adwya



### Taoufik Ayadi

Expert-comptable, établi en France, l'un des fondateurs de l'Ordre des experts-comptables de Tunisie (Oect).

### Mohamed Midoun

Chercheur, spécialiste en droit administratif, ancien professeur à la faculté de Droit et de Sciences politiques de Tunis (Fdspt) et à la faculté des Sciences juridiques, politiques et sociale de Tunis (Fsjpst)



### Moncef Ben Amor

Journaliste, ancien rédacteur en chef du journal *La Presse*



### Lotfi Ben Salah

49 ans, journaliste



### Safoua

Célèbre cantatrice qui avait fait ses débuts à radio Sfax, en 1961, sous la férule d'Ahmed Hamza, avant de connaître une grande renommée en Tunisie et à l'étranger

# MANDAT cash



أبعث كاش  يوصل كاش  
في أقل من دقيقة

**BNA  
BANK**

[www.bna.tn](http://www.bna.tn)

## BNA Mandat Cash

Mandat Cash est un service de transfert instantané d'argent simple et sécurisé ,destiné aussi bien aux clients qu'aux non clients de la BNA.

L'envoi des mandats peut s'effectuer en espèces ou par débit de compte courant ou compte d'épargne auprès de toutes nos agences,ou via nos solutions de banque à distance BNA eBanking et BNA mBanking.

Le bénéficiaire peut récupérer son mandat dans nos GAB et nos agences.

# La mauve à petites fleurs

« الخبيزة »



Mohamed Hammi



La mauve à petites fleurs a d'innombrables bienfaits pour le corps et la peau. Propriétés calmantes, adoucissantes et anti-inflammatoires: la mauve apaise les gorges irritées ou enflammées et calme la toux sèche. Elle améliore également certains troubles digestifs bénins (inflammations des muqueuses de l'estomac et de l'intestin. et c'est l'un des délicieux plats traditionnels tunisiens qui sont faciles à préparer.🇹🇳

# L'huile de romarin en Tunisie



Bénéficiant d'une popularité universelle aussi bien sur le plan culinaire que thérapeutique, le romarin jouit depuis toujours des faveurs du consommateur. L'usage de son huile essentielle a été validé par les plus grandes institutions de santé pour améliorer les troubles digestifs, et les problèmes de circulation sanguine périphérique, ainsi que pour soulager les douleurs rhumatismales. Idéale en cure printanière ou automnale, l'huile essentielle de romarin aide aussi à stimuler et à détoxifier le foie. Enfin, en cas de fatigue, l'huile essentielles de romarin sera là pour vous rendre plus performant, psychiquement et physiquement..🇫🇷

# Quand la crise se creuse, la participation s'impose

Sur le chemin de la transition, notre pays ne semble pas couper avec les crises générées par les défaillances des gouvernements successifs. La crise a atteint des proportions particulièrement inquiétantes pour le présent et l'avenir du pays. Au lieu d'un élan de solidarité, d'un discours unificateur autour d'une vision partagée par le plus grand nombre, les acteurs politiques, à commencer par le président de la République, n'ont de cesse de creuser les dissensions. Pourtant il était aisé et pertinent d'arrimer une vision mobilisatrice sur le cri des manifestants de janvier 2011 : «*Emploi, liberté, dignité nationale*», de débattre et de communiquer sur les moyens et les méthodes d'action orientées par une telle vision. Or ce cri de détresse a vite été oublié, englouti par un torrent de discours juridico-politiques. Le zoom a au contraire été dirigé vers les révisions constitutionnelles.



• Par Riadh Zghal

**L**es militants convaincus de démocratie et tous les «*entrepreneurs de l'opposition*» qui ont fait de l'idéologie une activité à but lucratif, ceux de l'intérieur et ceux l'extérieur du pays et leurs acolytes se sont rassemblés pour définir les bases juridiques de fonctionnement de l'Etat. Et cela a duré près de trois années où le débat été occupé par la question de l'identité comme si la révolte venait d'accoucher d'une nouvelle société tunisienne !

Les forces qui animent la dynamique sociale, ses valeurs et ses maux, sa structure, ses ressources tangibles et intangibles, son écosystème, ses atouts et ses défaillances, son administration bureaucratique et surannée, ses systèmes éducatif, sanitaire et judiciaire morbide, tout cela n'a pas mérité ou très peu l'attention des législateurs et des gouvernants d'après le soulèvement. Et comme on ne change pas la société en se contentant de promulguer des lois sans, toutefois, veiller à la bonne gouvernance de leur application pour répondre aux besoins sociaux, préparer un avenir du pays correspondant aux espoirs d'une jeunesse aux abois, le terrain est resté favorable à l'amplification de tous les maux et les dysfonctionnements sociaux. Le mal s'est donc bel et bien installé. La corruption s'est envolée nourrie par l'avidité sans borne de personnes et organisations qui ont accédé au pouvoir, se targuant de leur passé «militant» pour une cause à fondement idéologique, qui est la leur et non pas celle de la majorité des citoyens. Le pire, c'est que cette corruption s'est propagée comme un cancer dans tous les secteurs de la vie, affaiblissant dans son sillage l'Etat, et la confiance en ses institutions. La dégradation n'a épargné aucun secteur. La pauvreté a envahi de plus en plus de franges de la société, la classe moyenne se rétrécissant de jour en jour. La pandémie du Covid 19 est venue aggraver davantage la situation économique du pays. Finalement, c'est l'Etat dans son ensemble qui s'est appauvri. La question qui se pose aujourd'hui avec insistance est comment remonter la pente pour éviter la faillite de l'Etat ? Comment renverser la tendance de la société à se désagréger ? Comment raviver l'aspiration à la démocratie et se protéger contre un retour à une nouvelle dictature ? Autant de questions auxquelles les réponses engagent l'avenir à long terme du pays.

Il se trouve qu'y répondre ne peut se faire sans référence à un cadre démocratique de l'action. Il faut reconnaître que, malgré tous les déboires de dix années de mauvaise gouvernance, le pays a avancé sur le chemin de la démocratie grâce à la libération de



...Il est temps de se rendre à l'évidence. Le modèle de la démocratie libérale bat de l'aile dans les pays démocratisés depuis des siècles. La démocratie est à réinventer si l'on écoute les revendications des mouvements sociaux à travers le monde qui ont pour nom Podemos, Occupy Wall Street, Gilets jaunes, Hirak ...et si on prend en compte les taux de plus en plus réduits de participation des citoyens aux élections...



la parole - quoique encore imparfaite - et à une société civile vibrante qui s'est imposée contre vents et marées.

Mais de quel cadre démocratique s'agit-il ? On a expérimenté la démocratie libérale élective et on a vu les résultats : libérale au sens où elle a amené du tout-venant au Conseil constitutionnel puis à l'ARP, c'est-à-dire sans filtre du casier judiciaire, sans expérience ni formation habilitant à appréhender les paramètres de la gestion des affaires publiques, sans assurance de disponibilité pour participer aux activités de l'institution (il y aurait des députés qui n'ont jamais participé aux délibérations parlementaires ni en commission ni en assemblée !). On ne peut pas non plus s'attendre à de meilleures performances du modèle populiste qui prône une organisation politique sans partis ni tout autre organisation de médiation et d'organisation sociale, d'autant que, souvent, le leader populiste use du verbe pour asseoir une autorité personnelle.

Il est temps de se rendre à l'évidence. Le modèle de la démocratie libérale bat de l'aile dans les pays démocratisés depuis des siècles. La démocratie est à réinventer si l'on écoute les revendications des mouvements sociaux à travers le monde qui ont pour nom Podemos, Occupy Wall Street, Gilets jaunes, Hirak ...et si on prend en compte les taux de plus en plus réduits de participation des citoyens aux élections.

Tout porte à croire que la représentativité de l'ensemble d'une nation par une poignée d'élus chargés de décider au nom de tous ne correspond plus au contexte du XXI<sup>e</sup> siècle. Un contexte marqué par l'expansion du néolibéralisme conduisant à la concentration des richesses aux mains d'une minorité, et en parallèle, l'expansion de la pauvreté atteignant des pans entiers des classes moyennes dans le monde. Les changements climatiques avec leur cortège de sécheresse et de catastrophes contribuent au renforcement de la tendance à l'appauvrissement surtout des pays du sud. La révolution digitale et particulièrement l'expansion des réseaux sociaux et de la digitalisation de la communication ont facilité la constitution de groupements autour d'une

revendication, d'une information vraie ou fausse, et la mobilisation à grande échelle pour l'organisation de mouvements de soutien ou de contestation. Le politique doit désormais considérer l'écosystème digital qui s'impose à lui. En conséquence, force est d'admettre l'inadéquation entre une volonté collective de participation à la décision, devenue possible, et un mode de gouvernance fondé sur la représentativité même si aboutie grâce à des élections respectueuses des modalités établies. Quand, avec l'évolution qu'a connue l'humanité sur plusieurs plans, les modes de vie et leurs problèmes sont devenus de plus en plus complexes et dépendants de contextes particuliers, une gestion rapprochée et participative des affaires publiques s'impose, de même qu'un renforcement de l'Etat à travers sa stratégie et sa bonne gouvernance. De telles exigences, participation à la base, bonne gouvernance au sommet et à la base des territoires, appellent à revisiter un modèle démocratique qui a fait son temps. La démocratie correspond elle-même à une demande sociale pressante mais reste un concept à réviser à l'aune des transformations que connaît le monde avec ses opportunités et ses turbulences. Pour cela, la tentation idéologique devra être écartée car trop réductrice de la complexité du réel.

Réinventer la démocratie en donnant de la voix au citoyen et pas seulement un bulletin à glisser dans une urne, en reconnaissant que la démocratie est une culture à partager, en admettant le partage des pouvoirs de décision entre le sommet et la base parce qu'il y a des problèmes trop grands pour être traités à la base et d'autres trop particuliers pour l'être au sommet. On ne peut aujourd'hui prétendre à un système démocratique efficient sans création et répartition équitable des richesses, sans une gestion saine des affaires publiques et sans une dose de décentralisation de l'Etat stratège qui veille néanmoins à l'intégration et la paix sociale. *«En termes sociologiques, l'idée de gouvernement par la loi éclaire seulement l'aspect politique de l'équilibre entre les trois grandes forces de l'intégration macrosociale: l'argent, le pouvoir administratif et la solidarité.»*, écrivait Jürgen Habermas. 

R.Z.

**André Parant**  
Ambassadeur de France

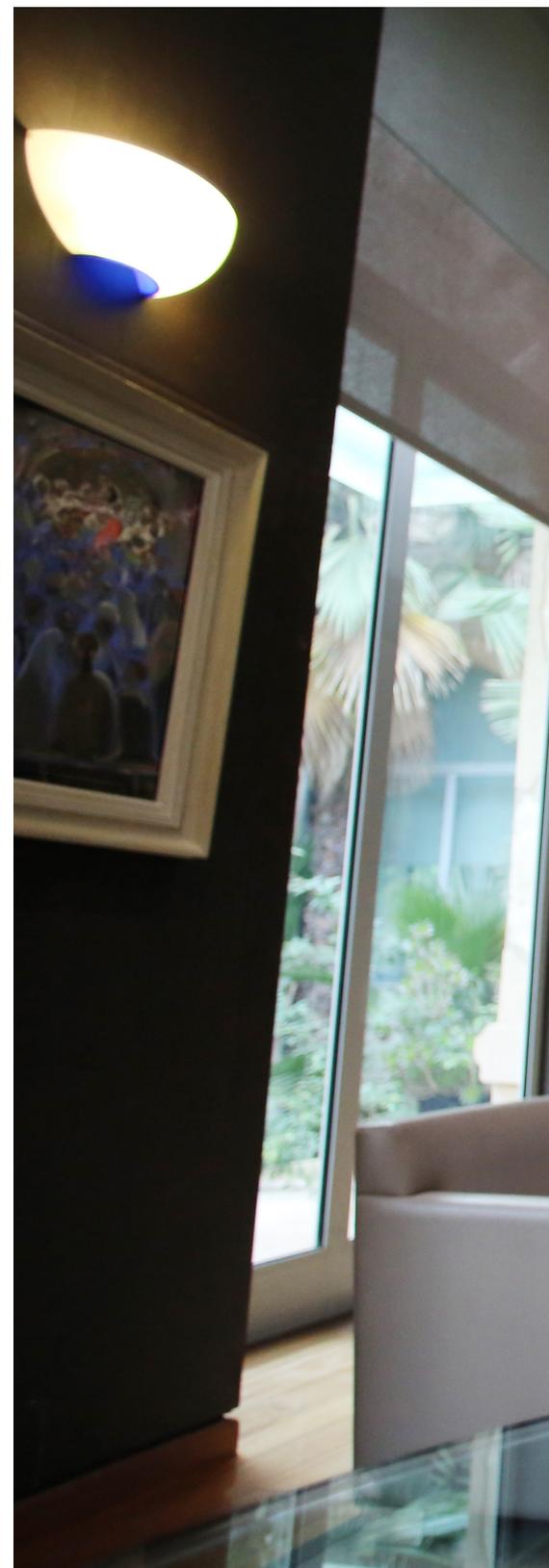
## La France, partenaire attentif et bienveillant de la Tunisie

*«Une visite au total très réussie», affirme l'ambassadeur de France à Tunis, André Parant, à propos de celle effectuée début novembre dernier à Paris par la cheffe du gouvernement, Najla Bouden, la première du genre après le 25 juillet 2021. «La tonalité a été très positive», a-t-il ajouté dans une interview accordée à Leaders. «Toutes les raisons nous poussent, nous confie-t-il, à souhaiter que la Tunisie surmonte ses difficultés et réussisse dans ses efforts de redressement, qu'il s'agisse de la gestion de son économie et de ses finances publiques, ou du fonctionnement de ses institutions».*

*Au sujet de la situation en Tunisie, l'ambassadeur souligne : «Nous n'avons pas à nous ingérer dans la vie publique tunisienne. En revanche, rien de ce qui concerne la Tunisie ne peut nous laisser indifférents. Par conséquent, nous suivons ce qui s'y passe en observateurs bienveillants, mais aussi attentifs, et vigilants (...) Nous ne commentons pas les décisions qui relèvent de la souveraineté tunisienne, mais nous formulons des espoirs ou des attentes sur certains points» qu'il n'a pas manqué de détailler. Evoquant l'octroi des visas, il a indiqué que «l'objectif n'est pas de porter atteinte à la mobilité entre nos deux pays, qui est consubstantielle à notre relation ; mais elle doit s'exercer de façon maîtrisée, dans le respect des lois qui régissent l'entrée et le séjour sur notre territoire». «Les discussions avancent » sur les questions touchant à la réadmission des Tunisiens en situation irrégulière en France. «Dès qu'elles seront achevées –nous en avons, de part et d'autre, la volonté– les choses reprendront progressivement leur cours normal. Je ne suis pas inquiet.»*

L'entretien avec l'ambassadeur de France a également porté sur l'accompagnement de la Tunisie dans la préparation de ses négociations avec le FMI ainsi que sur l'élaboration des réformes et leur mise en œuvre, la relance des divers autres domaines de coopération et l'encouragement de l'investissement français.

Interview.





## Tapis rouge à Paris pour la cheffe du gouvernement...

Ça a été une très belle visite. Le président Saïed avait été convié à deux grands rendez-vous multilatéraux : le Forum de Paris sur la Paix et la Conférence pour la Libye. Mme Bouden, qui le représentait, a rencontré les plus hautes autorités françaises : le Président de la République, Emmanuel Macron, et le Premier ministre, Jean Castex. A l'hôtel Matignon, elle a eu un long entretien - dont une grande partie en tête-à-tête - avec son homologue, pour passer en revue les divers aspects de la coopération bilatérale. La tonalité de ces échanges a été très positive, avec, du côté français, l'expression d'une volonté forte d'appuyer la Tunisie. Par conséquent, une visite au total très réussie.

### Quelles sont les prochaines étapes ?

Des visites ministérielles auront lieu au cours des prochains mois, dans les deux sens. Pour le moment, je n'ai pas d'annonce précise à vous faire, mais nous y travaillons. Nous

attendions qu'un nouveau Gouvernement tunisien se mette en place. C'est désormais chose faite, et la densité de nos liens justifie l'existence d'un dialogue continu.

### Où en sont les grands dossiers bilatéraux ?

Bien entendu, les entretiens de Mme Bouden à Paris ont porté principalement sur la manière dont la France pourrait venir en aide à la Tunisie dans cette période très difficile, notamment sur le plan économique et financier. La cheffe du Gouvernement a présenté la situation et expliqué la démarche engagée par son Gouvernement pour y faire face. Elle a notamment évoqué le plan de réformes en cours d'élaboration, en concertation avec les partenaires sociaux, dans la perspective des négociations à venir avec le FMI.

Le Président de la République, comme le chef du Gouvernement, ont assuré Mme Bouden du soutien sans faille de la France à cette démarche. Que ce soit dans la phase

de préparation du plan de réformes, dans le cadre du dialogue avec le FMI, ou encore au stade de la mise en œuvre des réformes, la France se tient prête à accompagner les autorités tunisiennes si elles le souhaitent. Et je suis convaincu que c'est également le cas de nombreux partenaires et amis de la Tunisie. Mais le temps presse, et il est donc nécessaire d'avancer rapidement.

### Et au sujet de la migration ?

Je voudrais insister sur ce point ; nous sommes convaincus de la nécessité de faciliter la mobilité entre nos deux pays. La mobilité, c'est la respiration de notre relation. En 2019, nous avons délivré quelques 150 000 visas à des ressortissants tunisiens, ce qui faisait de la Tunisie le 4e pays au monde pour la délivrance de visas français. Il est vrai qu'ensuite les flux réguliers se sont réduits, mais c'est uniquement du fait de la crise sanitaire.

Donc, la mobilité est consubstantielle à notre relation. Mais elle doit s'exercer de façon maîtrisée, dans le cadre des lois qui régissent l'entrée et le séjour





# BEST BANK 2021

L'UIB élue « Best Bank » en Tunisie, lors de l'édition 2021 des African Banking Awards



الإتحاد الدولي للبنوك  
UIB

GRUPE SOCIETE GENERALE

emeafinance

AFRICAN  
BANKING  
AWARDS  
2021

# SORENTO

Le SUV à toute épreuve



Movement that inspires

**CITY CARS S.A**  
**CONCESSIONNAIRE KIA MOTORS**  
**31, rue des Usines ZI Goulette - Kram**  
**Tel. : (+216) 36 406 200 - Fax : (+216) 36 406 206**

Les informations reportées sur ce document sont susceptibles de changements.  
Photos non contractuelles.

Pour tout renseignement rapprochez-vous de votre concessionnaire exclusif en Tunisie ou visitez notre site web [www.kia.tn](http://www.kia.tn)  
Rejoignez-nous sur nos pages :

[www.facebook.com/kiatunisie](https://www.facebook.com/kiatunisie) [www.instagram.com/kia\\_motors\\_tunisie/](https://www.instagram.com/kia_motors_tunisie/)

• Le Kia Sorento est garanti 5 ans ou 100 000 Km (au premier des deux termes échus).



sur notre territoire. La contrepartie des mesures que nous mettons en œuvre pour faciliter la mobilité doit être la possibilité de renvoyer dans leur pays d'origine les personnes qui sont entrées illégalement en France et y séjournent de façon irrégulière, a fortiori si elles y ont été condamnées pour des délits ou des crimes, et peuvent représenter un danger pour l'ordre ou la sécurité publics. C'est pour nous un principe non négociable.

### De combien de personnes s'agit-il ?

Il est difficile de répondre, dans la mesure où le nombre des personnes concernées par une décision d'éloignement du territoire français évolue constamment. Mais s'agissant de la Tunisie, il est de l'ordre de plusieurs centaines de personnes par an, toutes catégories confondues. Je précise que, bien entendu, toutes les mesures d'éloignement sont prises au terme de procédures très longues, menées dans le strict respect des lois et règlements en vigueur,

dans le respect aussi des engagements internationaux de la France, et sous le contrôle de l'autorité judiciaire.

### Quelles sont les questions qui sont à régler à leur sujet avec les autorités tunisiennes ?

Elles touchent à la délivrance par les consulats tunisiens des laissez-passer consulaires, sans lesquels le retour en Tunisie n'est pas possible. Nous souhaitons que plus de ces LPC soient délivrés en plus grande quantité, et plus rapidement. Elles touchent aussi à la possibilité de recourir à des dispositifs adaptés pour les personnes potentiellement dangereuses. Elles touchent enfin à la possibilité, pour les personnes qui refusent de soumettre à un test PCR au départ, d'entrer sur le territoire tunisien dans le respect de règles sanitaires adaptées.

### La délivrance des visas d'entrée en France sera-t-elle accélérée ?

Encore une fois, il n'y a aucune volonté de la France de remettre

en cause par principe la mobilité entre nos deux pays.

Les discussions sur les différents points que je viens d'évoquer avancent. Elles se déroulent dans un esprit d'amitié et de respect mutuel. Elles s'inscrivent aussi dans le cadre plus large défini par notre accord de 2008 sur la gestion concertée des flux migratoires et le développement solidaire.

Dès qu'elles seront achevées – nous en avons, de part et d'autre, la volonté – les choses reprendront progressivement leur cours normal. Je ne suis pas inquiet.

### Comment la Tunisie post-25 juillet est perçue par Paris ?

Nous ne sommes pas des acteurs de la vie publique tunisienne. Nous n'avons pas à nous y ingérer. En revanche, compte tenu des liens très anciens et profonds d'amitié qui nous unissent, de la densité de notre relation, de nos intérêts dans la région et de l'importance que nous attachons à sa stabilité – qui recouvre pour nous des enjeux majeurs sur les plans économique, migratoire, sécuritaire, ... il est évident que rien de ce qui concerne votre pays ne peut nous laisser indifférents.

Par conséquent, je dirais que nous suivons ce qui s'y passe en observateurs bienveillants, mais aussi attentifs et vigilants.

Bienveillants, parce que toutes les raisons nous poussent à souhaiter que la Tunisie surmonte ses difficultés et réussisse dans ses efforts de redressement, qu'il s'agisse de la gestion de son économie et de ses finances publiques, ou du fonctionnement de ses institutions. Et aussi parce que, comme je l'ai dit, nous sommes animés d'une forte



## Report du sommet de la Francophonie : une nouvelle chance

### Le report du sommet de la Francophonie à l'année prochaine offre-t-il à la Tunisie de nouvelles opportunités ?

Sans doute ! C'est le meilleur compromis possible, car il ménage les préoccupations de toutes les parties. A présent, il faudrait faire de ce temps supplémentaire un temps utile. C'est une chance qui est donnée aux uns et aux autres pour mieux préparer le Sommet. Ce qui serait souhaitable serait que cet événement fasse l'objet d'une plus grande appropriation par les Tunisiens ; que la jeunesse, en particulier, se mobilise pour la réussite de cette grande fête internationale. Les Tunisiens peuvent être satisfaits d'accueillir ce Sommet, qui est une chance pour la Tunisie, en termes d'image, bien sûr, mais aussi d'investissements, ou de relance de l'activité touristique. ■

volonté d'appuyer la Tunisie dans cette phase déterminante de son histoire.

Dans le même temps, nous sommes aussi attachés à une certaine image de la Tunisie, qui correspond d'ailleurs à la réalité : celle d'un pays tolérant, ouvert sur l'extérieur, moderne, démocratique, respectueux des droits et libertés de ses citoyens... Que la Tunisie ait besoin de se redresser, de se réformer, est une évidence. Mais nous pensons que cela peut et doit se faire sans remettre en cause ce qui fait que, dans le monde entier, la Tunisie est admirée et respectée.

C'est pourquoi, sans commenter des décisions qui relèvent de la souveraineté tunisienne, nous formulons des espoirs ou des attentes sur certains points.

- le respect de l'Etat de droit, des droits et libertés fondamentaux. Même si nous n'avons pas, pour l'heure, de motif grave d'inquiétude à ce sujet, il nous semble important de le rappeler ;
- l'urgence d'accorder aux questions économiques et financières toute l'importance qu'elles méritent, afin de pouvoir démarrer les négociations avec le FMI sur la

base d'un plan de réformes crédible. Les réformes, c'est toujours difficile. Mais ne pas les faire est plus douloureux, à terme, que de les faire. L'objectif n'est pas de faire plaisir aux bailleurs de fonds. Il est de rétablir les fondamentaux de l'économie et des finances publiques, pour relancer la croissance et l'emploi, et, in fine, améliorer les conditions de vie des Tunisiens eux-mêmes. Les amis et partenaires seront aux côtés de la Tunisie pour l'accompagner dans ce processus. Tous préféreraient de loin financer davantage de projets d'investissement dans les domaines de la santé, de

## Ravi de découvrir un pays passionnant

### Comment avez-vous trouvé la Tunisie ?

Je découvre ce pays avec beaucoup de plaisir. Je ne le connaissais pas –ou peu- avant. J'étais un peu frustré, au début, d'être limité dans mes déplacements par la pandémie, mais j'ai pu, depuis, me rendre dans plusieurs régions et découvrir les richesses de son patrimoine et de sa culture. J'en suis ravi.

La Tunisie est un poste passionnant, en raison de la densité de notre relation et des enjeux majeurs qu'elle recouvre pour chacun des partenaires. Je suis arrivé (début octobre 2020) à un moment difficile pour la Tunisie et les Tunisiens. Mais c'est aussi ce qui fait l'intérêt de la mission, et la rend encore plus motivante. C'est dans ce genre de circonstances qu'on veut donner le meilleur de soi-même, pour être utile.

J'ai entièrement confiance dans la capacité de la Tunisie à surmonter les difficultés actuelles. Votre pays dispose de multiples atouts, au premier rang desquels son capital humain. Et j'ai confiance dans la solidité de notre relation. La Tunisie et la France

sont unies par des liens exceptionnels. Et nos destins eux-mêmes sont étroitement liés. Nous avons encore beaucoup de chemin à parcourir ensemble.■





# PACK BT- ETUDIANTS

**100 %  
GRATUIT**

## ÉTUDIANTS... UN NOUVEAU MONDE S'OUVRE À VOUS !



Bénéficiez gratuitement de :

- ✓ **Un compte DE DÉPÔT**
- ✓ **Un accès BTNET**
- ✓ **Un accès BTMOBILE**
- ✓ **Une CARTE BANCAIRE**

# جيبهم لا ATB إربح و ربهم!

DES GRATUITÉS ET DES CADEAUX  
VOUS ATTENDENT !



PROGRAMME  
DE PARRAINAGE



N° Centre de la Relation Client : 70 026 267

  
**ATB**  
البنك العربي التونسي

l'éducation, des infrastructures, que de financer le fonctionnement de l'administration ;

- la nécessité de mener rapidement la réforme des institutions, pour retrouver dans les meilleurs délais un fonctionnement institutionnel normal ;
- de la nécessité aussi, pendant cette période exceptionnelle, d'instaurer un dialogue aussi approfondi que possible avec l'ensemble des forces politiques et sociales du pays, et la société civile, afin que les décisions majeures qui seront prises soient le fruit d'une large concertation.

Voici ce que nous disons, avec l'Union européenne et d'autres. Mais notre seul objectif, je le répète, est le succès de la Tunisie et des Tunisiens.

### **Comment a été votre première année en Tunisie, depuis votre arrivée en octobre 2020 ?**

Elle a été fortement marquée par le contexte sanitaire, qui a nécessité de ma part et de celle de mes collaborateurs beaucoup de temps et d'énergie. Pour continuer

d'assurer le bon fonctionnement de notre important dispositif diplomatique, consulaire, éducatif, culturel, ... Pour répondre aussi aux besoins et aux attentes de nos quelques 25.000 compatriotes de Tunisie. Pour satisfaire, enfin, à notre devoir de solidarité envers la Tunisie.

Nous avons ainsi mis en place, dès le début de la crise, des appuis financiers destinés à en atténuer l'impact. Nous avons surtout fourni aux services et personnels médicaux tunisiens les moyens de lutter plus efficacement contre la pandémie.

Nous avons ainsi livré au total quelques 85 tonnes de matériel et équipements divers destinés à équiper les hôpitaux et les personnels soignants. Nous avons aussi pu acheminer, au plus fort de la 4ème vague l'été dernier, plus d'1,5 million de doses de vaccins contre le Covid-19. C'est quelque chose dont mes équipes et moi sommes extrêmement fiers. Je dois ajouter que tout ce travail n'a pu être accompli que grâce au soutien que nous ont apporté les autorités sanitaires tunisiennes, que je remercie à nouveau vivement.

### **Et dans les autres domaines ?**

Malgré la crise sanitaire, nous avons eu à cœur de préserver autant que possible nos actions de coopération en cours, de faire avancer un certain nombre de projets, et de préparer l'avenir avec la tenue en juin dernier du Haut-Conseil de coopération, qui a permis d'identifier de nouvelles pistes et de nouveaux projets.

Même s'il nous faut rester prudent, le gros de la crise sanitaire semble désormais derrière nous. C'est donc le moment de relancer la coopération, autour de l'appui à la mise en œuvre des réformes, mais aussi de priorités sectorielles comme l'éducation et la formation professionnelle des jeunes, l'appui à la création d'entreprises, la santé, l'enseignement du français...

J'ajoute que la relation franco-tunisienne n'est pas portée uniquement par l'Etat. Les entreprises françaises (environ 1500, qui emploient quelques 150 000 personnes) y contribuent aussi fortement. Je constate qu'elles ont fait preuve, malgré la crise et les difficultés qu'elles rencontrent, d'une grande résilience. Elles doivent pouvoir compter sur tout notre soutien. 

## **Parcours**

Juriste, diplômé de Sciences-Po, ancien élève de l'École Nationale d'Administration, André Parant est un diplomate de carrière. Il aligne près de 40 ans d'expérience dans divers postes, essentiellement à Paris, en Afrique subsaharienne et dans des pays arabes.

Après de premières affectations à Rabat, puis Bruxelles et Bangui, il retournera au Quai d'Orsay,

avant d'être nommé consul général à San Francisco. André Parant rejoindra la cellule diplomatique de l'Élysée (entre 2002 et 2005, et une deuxième fois, entre 2009 et 2012), puis sera nommé ambassadeur de France successivement à Dakar (2005), Beyrouth (2007), Alger (2012) et Le Caire (2014).

Avant d'arriver en Tunisie, il était secrétaire général adjoint au Ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères. 



# Nasreddine Nsibi

## Le ministre-paratonnerre

Comme si la charge de ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle était facile à porter, voilà que son nouveau titulaire est désigné porte-parole du gouvernement. A 41 ans, Nasreddine Nsibi, avocat à l'origine, conseiller des services publics, diplômé du cycle supérieur de l'ENA et jusque-là magistrat au Tribunal administratif, ne manque pas d'atouts pour y réussir. D'avance, il sait sans doute que les dividendes ne sont pas garantis du tout et que la réussite dans ces deux missions relève d'un quasi-miracle. Les foudres le cibleront. Mais, cela n'entame en rien son ardeur pour réussir.

**I**nconnu du grand public, Nasreddine Nsibi ne compte pas moins un vaste carnet d'adresses en Tunisie, au Canada, en France et dans d'autres pays. L'esprit vif, le verbe élégant et une nature positive ont ouvert à cet enfant du village de Labiadha, entre Sidi Bouzid et Hajeb El Ayoun, la voie de l'ascension au mérite.

Son baptême du feu, il l'a fait en deux temps à la mi-novembre dernier. D'abord, lorsque, à l'issue de la première rencontre entre le gouvernement et l'Uggt, il a été chargé par la cheffe du gouvernement Najla Bouden d'en rendre compte, dans un briefing de presse, conjointement avec Nouredine Taboubi. L'exercice, décidé sur-le-champ, selon des présents, n'était pas facile, mais il a su s'en sortir. Quatre jours plus tard, le président Saïed a convoqué le ministre pour l'instruire de sa décision de suspendre la loi n° 2020-38 du 13 août 2020, portant dispositions dérogatoires pour le recrutement dans le secteur public, restée sans textes d'application. Un nouveau cadre juridique opérationnel est à inventer.

Message bien reçu et lettre de mission fixée.

### Savoir réussir

La chance favorise souvent les esprits qui y sont bien préparés. C'est le cas de Nasreddine Nsibi, à tous les grands tournants de sa vie. De ses origines rurales, il a gardé l'amour de la terre, le contact sur le terrain et les valeurs fondatrices, ce qui lui sera utile. Issu d'une famille modeste, père agent à la Sprols et mère au foyer, habitant la Cité El Khadhra à Tunis, il a trois sœurs (une avocate, une directrice dans la Fonction publique et une maîtrisarde à la recherche d'un emploi). Etudes en flux tendu. Au moment de l'orientation universitaire en 2000, l'avocate le poussera vers le droit. Au campus d'El Manar, il décrochera sa maîtrise en droit des entreprises (2005), puis son mastère en droit des affaires.

Pour financer ses études, Nasreddine obtiendra un poste dans un centre d'appels qui a l'avantage d'offrir aux étudiants des horaires flexibles. De simple agent répondant, il sera promu chargé de la qualité, puis superviseur, gérant une équipe de 20 personnes, sur le mode d'une petite entreprise

tenue par la rentabilité et la satisfaction-client. Cette expérience de flexibilité des horaires de rentabilité et de satisfaction-client lui fournira un enseignement qu'il n'oubliera pas.

Après le mastère, Nasreddine Nsibi s'inscrira alors au barreau de Tunis et commencera en 2009 son stage d'avocat dans un cabinet de grande réputation. Mais son ambition pour aller plus loin dans ses études et mieux appréhender les questions économiques et financières, surtout dans une optique nord-américaine, l'incitera à partir pour le Canada. Il avait envie d'y aller pour ne pas rater l'avancée d'un monde en perpétuelle ébullition. La chance sera au rendez-vous.

### Une expérience à Montréal

Le futur ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle était très attendu à Montréal où il compte cinq oncles déjà installés de longue date. Sans hésiter, il sautera le pas et s'inscrira à l'Université du Québec à Montréal (Uqam), pour une licence en économie, concentration finance. La flexibilité des cours permet aux étudiants de choisir les groupes selon les horaires de leur

convenance, ce qui sied parfaitement à Nasreddine. Les matinées, il est à l'université, et dès l'après-midi, il rejoint le café de l'un de ses oncles, très fréquenté par les Tunisiens et d'autres ressortissants de pays arabes pour s'en occuper. Il y apportera une touche personnelle attractive.

Au contact d'étudiants tunisiens, il s'emploiera avec eux à constituer une association à Montréal qui parviendra à obtenir un siège à l'Uqam et organisera une série de manifestations culturelles. Le coup d'envoi sera donné par la pièce de théâtre "Madame Kenza" de Moncef Dhouib, jouée par Wajih Jendoubi. C'était une aventure financière pour l'association alors naissante, mais Dhouib acceptera de lui apporter son soutien, se souvient encore l'un de ses coéquipiers.

### L'appel du 14 janvier

Tout allait pour le mieux pour Nasreddine Nsibi au Canada lorsque survint le 14 janvier 2011. Soudain, il se sentit profondément secoué, concerné par ce qui se passe dans son pays natal, déterminé à y contribuer. Sa décision était prise : rentrer en Tunisie et s'engager dans cette dynamique historique. A la grande surprise des siens, il débarquera à Tunis quelques semaines après. Son ambition était plutôt de servir l'Etat. La chance sera de nouveau au rendez-vous.

Son épouse, avocate, lui signale un jour un concours d'entrée au cycle supérieur de l'ENA. Il y postulera et réussira l'écrit. Il lui restait l'oral, devant un jury présidé par le Pr Brahim Bartagi (qui sera plus tard ministre de la Défense nationale dans le gouvernement Mechichi). Curieux destin, la question tirée portait sur... la formation professionnelle et l'emploi. Admis. «Avec un talent qui s'affinera au fil des années, Nasreddine Nsibi réussira les oraux...», nous confie l'un de ses proches.

La formation à l'ENA, commencée en décembre 2011, enrichira son parcours, notamment à la faveur de stages dans les régions et en France. Comme sujet de projet de fin d'études, Nsibi choisira le thème de l'efficacité de la justice administrative et parviendra à avoir comme encadreur Ghazi Jeribi, ancien président du Tribunal administratif et alors président du Haut comité du contrôle administratif et financier (Hccaf). Nommé ministre de la Défense, il continuera à encadrer sa recherche, l'encourageant à y réussir brillamment. A la sortie de sa promotion, en 2014, les portes du Tribunal administratif lui seront grandes ouvertes.

Une brève parenthèse interviendra en octobre 2020. A peine nommé ministre de la Jeunesse et de l'Intégration professionnelle, Kamel Deguiche fera appel à lui pour le charger de diriger l'Inspection générale du département. Il s'y investira, mais pas pour longtemps. Après le limogeage du ministre (aujourd'hui de retour), il regagnera le Tribunal administratif.

### La bataille pour l'emploi

Tout s'accéléra début octobre dernier. Najla Bouden est chargée de former son gouvernement. Parmi la liste des personnes sondées, elle invite Nasreddine Nsibi pour un entretien informel, et sans indication précise... La suite ne tardera pas.

Au cinquième étage de cet édifice du boulevard Ouled-Haffouz, siège du ministère de la Formation professionnelle et de l'Emploi, le tout nouveau ministre prend rapidement ses repères. Il est bien conscient de la complexité de sa tâche, et surtout résolu à ouvrir une voie d'espoir. Revisiter l'ensemble du dispositif de l'apprentissage, de la formation des compétences professionnelles, des bureaux de l'emploi et du placement à l'étranger et les

rouages qui s'y attachent figurent en tête de ses priorités. Tout comme, en coordination avec d'autres ministères, résorber le chômage et promouvoir la création d'emplois...

Sans perdre le cap de sa mission essentielle, il doit également accomplir un parcours sans faute dans sa charge de porte-parole du gouvernement. Souvent qualifiée de paratonnerre, sous le feu roulant des journalistes, le moindre faux pas est fatal, cette charge additionnelle est fort redoutable. Elle l'est encore plus au moment où la cheffe du gouvernement, déjà très discrète, n'a pas encore constitué sa propre équipe de communication, en appui aux services de presse en place.

«Nasreddine Nsibi ne s'inquiète ni pour sa première mission, ni pour la deuxième, tant il est motivé pour servir et résolu à réussir sa mission», nous affirme l'un de ses proches. Humble, positif, dynamique, il s'y investit. Cette fois encore, la chance devrait lui sourire. ■

## Parcours

- 2000** : Bac Lettres
- 2005** : Maîtrise en droit des entreprises à la faculté de Droit et des Sciences politiques de Tunis
- 2007** : Maîtrise en droit des affaires
- 2009** : Avocat
- 2011** : Licence en économie, concentration finance à l'Université du Québec à Montréal (Uqam)
- 2011** : Admission au cycle supérieur de l'ENA, Tunis
- 2014** : Diplôme du cycle supérieur de l'ENA  
Conseiller des services publics  
Magistrat au Tribunal administratif
- 2020** : Chef de l'Inspection générale du ministère de la Jeunesse et de l'Intégration professionnelle
- 2021** : Retour au Tribunal administratif

# MON PROJET AVANCE AVEC



CONNECTIVITÉ



CLOUD



SÉCURITÉ



TUNISIE

Découvrez nos solutions pour vos projets

[topnetpro.tn](http://topnetpro.tn)

**TOUS UNIS POUR LA TUNISIE**



**BH**  
**GROUP**

[www.bhbank.tn](http://www.bhbank.tn)

# Changer la justice

Lente, compliquée, incertaine et coûteuse : la justice est déjà dans la ligne de mire. La suspension de hauts magistrats et la transmission au parquet de dossiers les accablant s'y ajoutent en fait inédit. Voir en effet le premier président de la Cour de cassation, Taïeb Rached, et le procureur de la République près le tribunal de première instance de Tunis qui brasse les deux tiers des affaires en justice dans le pays, Béchir Akremi, limogés de leurs fonctions et traduits en justice, ébranle le pouvoir judiciaire. Les rapports d'enquêtes établis à leur encontre par l'Inspection générale du ministère de la Justice ont jeté un pavé dans la mare.



**S**ans cesse, le président de la République a publiquement dénoncé des magistrats véreux et pointé du doigt la malversation qui corrompt certains juges. Il s'est gardé cependant de généraliser, insistant sur la compétence et l'intégrité de la majorité des magistrats. Mais, la justice est bien mise sur la sellette.

Les Tunisiens sont unanimes : il y a une urgence judiciaire. Les maux sont aussi nombreux que profonds. Les griefs sont aussi multiples que redoutables.

Quelle justice voulons-nous ? «C'est la première question que nous nous sommes posée à l'ouverture des travaux de la commission constituante de la justice judiciaire, administrative, financière et constitutionnelle de l'Assemblée nationale constituante (ANC)», nous rappelle le président

de la commission, Fadhel Moussa. «*La réponse n'a pas tardé à se cristalliser, ajoute-t-il. Elle se résume dans cette célèbre expression : «J'ai confiance dans la justice de mon pays».*

L'exigence du droit à «*un procès équitable dans des délais raisonnables*» est forte.

Par quel bout commencer ? Un bon juge ! Le président Saïed compte-t-il s'adjuger la nomination et le limogage des magistrats, au même titre que les autres emplois supérieurs, comme il l'a décidé dans l'article 12 du décret 117 du 22 septembre 2021. Tout porte à le croire, même si le président du Conseil supérieur de la magistrature (CSM) l'exclut dans l'interview qu'il a accordée à Leaders. Quelle réforme entend introduire le chef de l'Etat sur le CSM, comme il vient d'en instruire la ministre de la Justice ?

Comment rendre la justice plus efficace, plus rapide, plus juste ? Le président de la République s'y attaque sous plusieurs angles. Changer la justice s'impose.

### **Pour des états généraux de la justice**

A l'usage, le chapitre V de la Constitution, réservé au pouvoir judiciaire, est finalement à clarifier, à préciser et à compléter sur plusieurs aspects. «*Il faut avoir le courage d'amender la Constitution, quitte à changer de modèle de justice, confie à Leaders un fin connaisseur du dossier. A très court terme, souligne-t-il, on peut recourir à des réformes, mais ce ne sera que des palliatifs.*»

Pour s'y atteler, des états généraux de la justice pourraient servir de base. Ce vaste débat regroupant non seulement les parties prenantes mais aussi la société civile, l'université et



# L'ENTREPRISE & LA RÉPUBLIQUE UNE RECONSTRUCTION COMMUNE

## JEUDI 09 DECEMBRE 2021

18:00 – 20:30 Accueil des participants à l'hôtel Mouradi Palace  
Cocktail Dinatoire à l'hôtel Mouradi Palace

21:00 – 22:30 **SESSION SPECIALE à l'hôtel Mouradi Palace**  
**« Le Financement du Stress Budgétaire et ses Effet Collatéraux »**

### INTERVENANTS :

**Mme. Sihem BOUGHDIRI NEMSI**, Ministre des Finances, Tunisie  
**M. Marouane ABASSI**, Gouverneur de la Banque Centrale, Tunisie  
**M. Walid BEN SALAH**, Président du Conseil de l'Ordre des Experts-Comptables, Tunisie  
**M. Moez LABIDI**, Expert et Universitaire, Tunisie

MODERATEUR : M. Abdellatif BEN HEDDIA, Journaliste

## VENDREDI 10 DECEMBRE 2021 à l'hôtel Kantaoui CLUB

09:00 – 09:10 **DISCOURS D'ACCUEIL**  
**M. Taieb BAYAH**, Président, IACE, Tunisie

09:10 – 09:20 **PRESENTATION DES JOURNEES DE L'ENTREPRISE 2021**  
**M. Walid BEL HADJ AMOR**, Coordinateur des Journées de l'Entreprise, IACE, Tunisie

09:20 – 09:40 **Ouverture Officielle**  
**M. Kais SAIED**, Président de la République Tunisienne

09:40 – 11:30 **PREMIER PANEL « Institutions et Efficacité Economique »**

### INTERVENANTS :

**M. Mohamed Salah BEN AÏSSA**, Ancien Ministre de la Justice, Tunisie  
**M. Ricardo MOURINHO FÉLIX**, Vice-Président, La Banque européenne d'investissement  
**Mme. Salwa HAMROUNI**, Experte et Universitaire, Tunisie  
**M. Hedi LARBI**, Ancien Ministre de l'Équipement, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Durable, Tunisie

MODERATEUR : M. Chaker BESBES, Journaliste

12:00 – 13:30 **DEUXIEME PANEL « Investissement et Attentisme : Quels Remèdes ? »**

### INTERVENANTS :

**M. Samir SAIED**, Ministre de l'Economie et de la Planification, Tunisie  
**Mme. Selma BABBOU**, Directeur Général Adjoint chez PGI-Holding, Tunisie  
**M. Maher GASSAB**, Expert et Universitaire, Tunisie

MODERATEUR : M. Wassim BELARBI, Journaliste

15:30 – 17:30 **TROISIEME PANEL « Les Attentes Sociales et l'Entreprise Républicaine »**

### INTERVENANTS :

**M. Noureddine TABOUBI**, Secrétaire Général de l'Union Générale Tunisienne du Travail  
**Mme. Chiraz SAIDANI**, Experte et Universitaire, Tunisie  
**M. Habib KCHAOU**, Ancien Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales, Tunisie

MODERATEUR : Mme. Amina BEN DOUA, Journaliste

17:30 – 19:15 **QUATRIEME PANEL : L'Entreprise entre Économie de Rente & Champions Nationaux**

### INTERVENANTS

**M. Nafaa ENNAIFER**, Membre du Comité Directeur de l'IACE, Tunisie  
**Mme. Sabah MALEK**, Membre de l'Initiative « Penser notre Démocratie », Tunisie  
**M. Louay CHEBBI**, Président de l'Association de Lutte contre l'Économie de Rente, Tunisie  
**Mme. Feriel OUEGUI**, Experte et Universitaire, Tunisie

MODERATEUR: M. Zouhaier ELJISS, Journaliste

## SAMEDI 11 DECEMBRE 2021

08:30 – 10:00

**Sessions Parallèles**  
**Petit-Déjeuner Débat**

### Session : hôtel Mouradi Palace

**« Entreprises et Startups: Quelles Interactions? »**

En Partenariat avec Expertise France

Les Startups d'un nouveau genre représentent une opportunité pour accélérer l'innovation et l'acquisition de nouvelles parts de marché, mais se retrouvent souvent confrontées à la méfiance d'investisseurs peu familiers des business-modèles des startups et qui restent très attachés aux indicateurs financiers traditionnels.

### INTERVENANTS :

**M. Mohamed Ali MAROUANI**, Représentant de l'IRD, Tunisie  
**M. Mohamed Salah FRAD**, General Manager, UGFS North Africa

MODERATEUR : M. Hassen HAMELI, Journaliste

### Session: hôtel Djar Andalous

**« L'Image de l'Entreprise et de l'Entrepreneur »**

Durant toutes ces années le secteur privé a fait preuve d'une forte résilience malgré les difficultés traversées par le pays et a lutté pour préserver les emplois et s'adapter aux aléas y compris durant la crise Covid-19, dont les effets se font encore sentir, et renforcer son engagement sociétal dans les régions. Malgré cela l'entreprise privée reste aujourd'hui mal perçue.

### INTERVENANTS:

**Mme. Mariem BELKADI**, Journaliste et Animatrice, Tunisie  
**M. Amine BEN AYED**, Membre du Comité Directeur, IACE, Tunisie  
**M. Moez HRIZI**, Expert en Relations Publiques et Relations Médias, Tunisie

MODERATEUR : M. Anis MORAI, Journaliste

10:30 – 12:00

**CINQUIEME PANEL à l'hôtel Kantaoui CLUB**  
**« L'Entreprise et la Politique : Influence et Financement »**

### INTERVENANTS :

**Mme. Zohra DRISS**, Ancien Député, Tunisie  
**M. Fadhel ABDELKAFI**, Ancien Ministre du Développement, de l'Investissement et de la Coopération Internationale, Tunisie  
**M. Ahmed SOUAB**, Ancien Magistrat au Tribunal Administratif, Tunisie  
**M. Achref AOUDI**, Fondateur et Président de I-Watch, Tunisie

MODERATEUR : Mme. Malek BACCARI, Journaliste

13:00 – 14:30

**SIXIEME PANEL à l'hôtel Kantaoui CLUB**  
**« Jeunesse et Entreprise : Vision d'Avenir »**

### INTERVENANTS :

**Mme. Nejla BOUDEN**, Cheffe du Gouvernement, Tunisie  
**Mme. Marilena VIVIANI**, Représentante de l'UNICEF, Tunisie  
**M. Hamza SAIDI**, Président de l'Association « the Changers », Tunisie

MODERATEUR : M. Sami BENNOUR, Journaliste

# MON PROJET AVANCE AVEC LE CLOUD



Fournisseur d'accès  
à Internet

**ÉLU  
SERVICE  
CLIENT**  
DE L'ANNÉE  
**2021**

TUNISIE



l'entreprise, et ouvert à toute autre contribution citoyenne, est indispensable. Bien structuré, et soigneusement piloté, dans un timeline limité d'avance, il saura fournir les éléments nécessaires à cette refonte essentielle.

En attendant la tenue de ces états généraux, certaines questions d'actualité se posent. Il s'agit notamment de la nomination des magistrats et des hauts magistrats, de la composition du CSM, de la définition de la malversation, du statut des magistrats suspendus de leurs fonctions, du fonctionnement du parquet, de l'Inspection générale du ministère de la Justice et de la politique pénale. Afin d'y apporter des clarifications utiles, Leaders a sollicité l'avis de spécialistes qui connaissent de près la justice.

### La nomination aux emplois supérieurs et leur cessation

Le texte est clair. L'article 12 du décret présidentiel n° 2021-117 du 22 septembre 2021 s'applique à tous. On ne peut pas distinguer les magistrats des autres titulaires d'emplois supérieurs.

Pour revenir à la Constitution, elle établit, en ce qui concerne le pouvoir

juridictionnel, une séparation entre la proposition de nomination et l'avis conforme. En son article 106, paragraphe 1, elle stipule que «les magistrats sont nommés par décret présidentiel sur avis conforme du Conseil supérieur de la magistrature.» Et d'ajouter au paragraphe 2 : «Les hauts magistrats sont nommés par décret présidentiel en concertation avec le Chef du gouvernement et sur proposition exclusive du Conseil supérieur de la magistrature. La loi détermine les hauts emplois de la magistrature.» La volonté de la Constituante est d'avoir deux régimes juridiques : le Conseil supérieur de la magistrature confond les deux et envoie ses décisions à la Présidence pour signature par le Chef de l'Etat. Il s'octroie ainsi l'initiative de la nomination alors que ses prérogatives se limitent à donner son avis».

Une lecture conforme à la Constitution indique que pour les magistrats, c'est le président de la République qui établit la liste des nominations et la soumet au CSM pour avis. Cet avis liera le Président. Pour les hauts magistrats, le Chef de l'Etat se concerta avec le Chef du gouvernement pour chaque nomination, parmi plus d'un candidat. Se limiter à un seul candidat sera

bloquant pour la décision du Président.

### La composition du CSM

L'article 112 de la Constitution stipule, pour ce qui est des trois conseils et de l'assemblée qui forment le CSM, que «les deux tiers de chacun de ces organes sont composés de magistrats en majorité élus, les autres magistrats étant nommés à qualité, le tiers restant est composé de membres non magistrats choisis parmi des spécialistes indépendants.» Sans toucher à la Constitution, le président de la République est en droit d'agir sur ce tiers de non-magistrats, s'il l'envisage. C'est le cas, par exemple, des avocats dont la présence au sein du CSM pourrait susciter un conflit d'intérêts vis-à-vis des magistrats. Il peut les remplacer par des magistrats à la retraite.

Pour les universitaires chercheurs, on peut simplifier la procédure. Au lieu d'organiser, par l'Isie, des élections générales ouvertes à tous leurs pairs, on peut envisager leur élection par les conseils scientifiques des établissements d'enseignement supérieur auxquels ils appartiennent. Les membres de ces conseils scientifiques étant eux-mêmes élus,





ils ont toute la légitimité d'élire à leur tour leurs représentants au sein du CSM.

### **L'Inspection générale du ministère de la Justice**

Il a été question d'instituer un corps indépendant d'inspection générale couvrant non seulement la justice judiciaire, mais aussi celles administrative et financières (le Tribunal administratif et la Cour des comptes). Ce corps pourrait être placé sous la tutelle du ministère de la Justice ou du Chef du gouvernement. La Constitution n'a pas tranché la question.

Le statut actuel de l'Inspection pose problème. Le CSM souhaite le mettre sous sa tutelle, ce qui n'est pas conforme au principe de l'indépendance. Une réorganisation est nécessaire et doit se faire dans le cadre d'une restructuration de l'ensemble du pouvoir juridictionnel. L'une des idées posées est de regrouper le Tribunal administratif et la Cour des comptes sous une même tutelle.

### **Le parquet**

L'article 115 de la Constitution stipule que «*la justice judiciaire est composée d'une Cour de cassation, de tribunaux de second degré et de tribunaux de première instance. Le ministère public fait partie de la justice judiciaire et bénéficie des mêmes garanties constitutionnelles. Les magistrats du ministère public exercent les fonctions qui leur sont dévolues par la loi et dans le cadre de la politique pénale de l'État, conformément aux procédures fixées par la loi.*»

Le ministre de la Justice est le chef du parquet. Il n'a cependant aucun pouvoir sur la carrière des magistrats, ni sur le cours de la justice. «*Toute ingérence dans le fonctionnement de la justice est proscrite*», selon l'article 109 de la Constitution. Or l'indépendance est celle de la magistrature assise et non debout, le parquet. Le ministre se trouve ainsi désarmé, dans une paralysie de fonctionnement du système.

### **La politique pénale**

Elle est essentielle et relève des politiques publiques de l'État, au-delà

des gouvernements. Pour la réviser en profondeur, il convient d'examiner le dernier maillon de la chaîne : les personnes mises sous écrous, en tant que prévenus ou condamnés. Les statistiques montrent que le nombre de prévenus dépasse largement celui des personnes jugées et condamnées à des peines de prison. Avec la lenteur que connaît la justice, la présomption d'innocence, pourtant garantie, n'exclut pas la privation d'un grand nombre de personnes poursuivies en justice de leur liberté, encombrant ainsi les prisons.

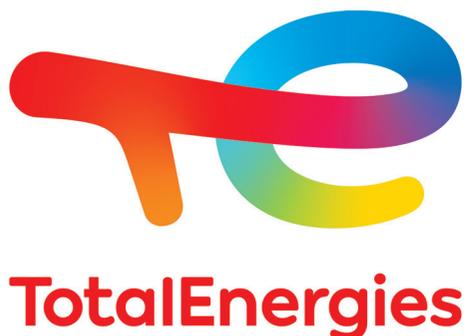
L'expérience a montré que des mesures prises récemment ont apporté des résultats immédiats. C'est le cas pour la consommation de produits stupéfiants, ou encore des chèques sans provision, une fois réglés. Le bracelet électronique, selon des catégories précises, même pour les prévenus, et les peines alternatives pourraient constituer eux aussi de bonnes solutions.

De nombreux autres changements gagneraient à être décidés. La politique pénale mérite d'être revue. **L**

**QUARTZ**  
LUBRIFIANTS



**Avec Quartz,  
l'huile des champions,  
célébrez la passion du football  
dans les stations-service TotalEnergies**





**Youssef Bouzakher**

Président du Conseil supérieur de la magistrature

**La clé de la réforme, c'est plutôt  
l'Inspection générale du ministère  
de la Justice**

**«La réforme du Conseil supérieur de la magistrature n'est pas une question législative, mais constitutionnelle. Toute révision doit reposer sur un vaste débat sociétal sur la justice dans son ensemble, selon les principes généraux du droit.»** C'est ce qu'affirme à *Leaders* le président du Conseil, Youssef Bouzakher. **«La priorité doit être donnée à l'Inspection générale du ministère de la Justice qui joue un rôle essentiel en matière de discipline»,** ajoute-t-il. **«La nomination des magistrats, comme la cessation de leurs fonctions, reste du ressort du Conseil, souligne-t-il, ne s'agissant pas d'emplois supérieurs, désormais dévolus au président de la République.»**

## Interview

**En reprenant en main, au titre de tous les pouvoirs exécutifs, la nomination aux emplois supérieurs et leur cessation, le chef de l'Etat ne vide-t-il pas le Conseil de la substance même de sa mission ?**

Le Conseil supérieur de la magistrature n'est pas concerné par l'article 12 du décret présidentiel n° 2021-117 du 22 septembre 2021. Dans son préambule, le texte considère que *«le fonctionnement des pouvoirs publics a été entravé, et que le péril est devenu non pas imminent, mais réel, notamment au sein de l'Assemblée des représentants du peuple»*. Il n'inclut pas le pouvoir judiciaire et encore moins le Conseil. Si cela était le cas, et que le conseil était concerné par le péril imminent, le président de la République nous l'aurait mentionné lorsqu'il nous a reçus le 26 juillet dernier, au lendemain même de sa décision. Les emplois supérieurs dans l'administration étaient du ressort du chef du gouvernement. Ils sont désormais de la compétence du chef de l'Etat. Quant aux magistrats et hauts magistrats, ils relèvent des dispositions constitutionnelles dûment stipulées dans le chapitre V relatif au pouvoir judiciaire.

L'article 106 de la Constitution indique que « les magistrats sont nommés par décret présidentiel sur avis conforme du Conseil supérieur de la magistrature. Les hauts magistrats sont nommés par décret présidentiel en concertation avec le Chef du gouvernement et sur proposition exclusive du Conseil supérieur de la magistrature. La loi détermine les hauts emplois de la magistrature.

D'ailleurs, le président de la République a entériné le mouvement judiciaire ainsi que la désignation de Moncef Kechaou à la tête de la Cour de cassation. Nous n'avons guère perçu chez le chef de l'Etat le moindre signe de s'immiscer dans la nomination des magistrats.

**Le président Saïed a bien instruit la ministre de la Justice de lui soumettre un projet de réforme du Conseil...**

Le Conseil est une institution constitutionnelle (articles 112-114). Sa mission, sa composition, ses structures et son fonctionnement sont dûment précisés. Toute remise en question portera alors sur l'ensemble du pouvoir juridictionnel, dans le cadre d'un amendement de la constitution. L'existence du Conseil est un pilier central de l'indépendance de la justice et de son bon fonctionnement. La question n'est pas législative, mais constitutionnelle. Toute révision doit reposer sur un vaste débat sociétal sur la justice, selon les principes généraux du droit.

**Quels seraient les changements que le président Kaïs Saïed compte introduire sur le Conseil ?**

Nous n'avons été saisis d'aucune indication à ce sujet. Mais, nous croyons savoir qu'il s'agirait entre autres de revoir la composition actuelle en gardant deux tiers de magistrats et en remplaçant les autres (avocats, etc.) par des magistrats partis à la retraite.

**Que reproche le président Kaïs Saïed à la justice ?**

Deux griefs, principalement. D'abord, la malversation au sein de la justice et la lutte contre la malversation par la justice. Ensuite, le retard dans l'aboutissement des jugements.

La lutte contre la malversation au sein même de la justice est exercée par le Conseil à travers sa fonction disciplinaire, une fois saisi par le ministre de la Justice. L'initiative, en effet, revient au pouvoir exécutif et c'est le ministre qui saisit le Conseil. Le rôle de l'Inspection générale du ministère de la Justice est alors crucial puisqu'il lui appartient de diligenter les enquêtes et de soumettre au ministre son rapport qui servira de base au Conseil. Nous sommes à l'affût de toute malversation et nous ne manquons pas d'y donner suite.

**C'est l'Inspection qui est à la clé ?**

Absolument. Toute la réforme nécessaire en la matière doit porter sur l'Inspection pour en faire un corps

moderne, bien outillé. Elle peut relever de la tutelle du ministre de la Justice ou être érigée en toute autonomie.

### Et qu'en est-il de la lutte contre la malversation par la justice ?

Un pôle dédié a été créé en 2017. Il continue à manquer d'effectifs en magistrats spécialisés, experts et autres et en moyens de travail. Les affaires qui lui sont déferées sont très compliquées, relevant d'évasion fiscale, de blanchiment d'argent, et autres affaires suspectes exigeant des compétences spécialisées. Le renforcement de ce pôle est prioritaire.

### Et pour ce qui est des longs délais de la justice ?

Là aussi, c'est une question d'effectifs, de moyens et de tout un système d'appui. C'est une véritable urgence.

### Comment réformer la justice ?

C'est plus qu'indispensable : crucial. Nous devons tous nous y atteler. Trois priorités s'imposent : l'inspection générale du ministère de la Justice, la carte judiciaire, la formation.

Ces trois réformes majeures permettront au Conseil de mieux s'acquitter de sa mission. ■

## Le nouveau combat de Youssef Bouzakher Sauver le Conseil supérieur de la magistrature

**P**résider le Conseil supérieur de la magistrature (CSM), en ces temps de fortes turbulences que traverse la justice, n'est pas une sinécure. Depuis trois ans, Youssef Bouzakher s'y attelle de toute son énergie. D'abord en tant que président provisoire, élu par ses pairs le 11 octobre 2018, à la suite du départ à la retraite de Hédi Guediri, puis réélu pleinement en titre le 27 septembre 2019. S'il a été en première ligne pour ancrer le Conseil dans sa mission, confirmer son indépendance et déployer le plus largement possible ses ailes, Youssef Bouzakher se bat aujourd'hui avec ses coéquipiers pour préserver l'institution. La décision du président de la République instruisant la ministre

de la Justice d'élaborer un décret-loi de refonte du Conseil suscite une profonde inquiétude.

Au troisième étage de ce cube emblématique, non loin de la place Pasteur, qui abrite depuis le 15 février 2019 le siège du Conseil, Youssef Bouzakher n'ignore pas la symbolique du lieu. Il s'agit des anciens locaux de Belhassen Trabelsi, confisqués en 2011... De quoi porter un message fort.

Depuis son enfance à Ghomrassen, à 16 km de Tataouine, au sein d'une fratrie de cinq enfants, Youssef Bouzakher rêvait d'une brillante carrière. Sans savoir précisément laquelle, il la pressentait dans le droit: avocat, magistrat... Aujourd'hui, à 49 ans (il est né le 16 décembre 1972), sa vocation s'accomplit. Bac en poche,

il montera de son sud natal à Tunis pour s'inscrire à la faculté de Droit et des Sciences politiques. La maîtrise le conduira à l'Institut supérieur de la magistrature qui lui ouvrira la voie du ministère de la Justice.

Youssef Bouzakher obtiendra son affectation, en 2001, et sera nommé au tribunal de première instance de Bizerte. Rapidement, il rejoindra l'association des jeunes magistrats, ce qui donnera plus tard une orientation particulière à sa carrière. En 2004, il postulera au bureau exécutif, mais sera recalé. Sans la moindre amertume, il poursuivra son activisme au sein de l'association et se distinguera par ses positions contre les abus politiques. L'association se montre virulente et ses dirigeants ne tarderont pas à subir les foudres du pouvoir. Youssef Bouzakher sera muté



à titre disciplinaire, en 2005, à Jendouba où il sera maintenu pendant trois ans. En 2008, il postulera à une autre charge, cochant les cases de tous les tribunaux de Tunisie. Sa hiérarchie en profitera pour l'envoyer à Tataouine... Il y restera cinq ans. Rempissant les conditions de promotion au deuxième grade, il plaidera sa cause, y accédera en 2011, et sera nommé

en 2012 juge du Registre de commerce à Tunis.

La promulgation de la loi organique n° 2013-13 du 2 mai 2013, relative à la création d'une instance provisoire pour la supervision de la justice judiciaire, offre de nouvelles perspectives. Youssef Bouzakher se portera candidat. Avec succès. Le pli est pris.

Sa carrière sera marquée par sa mutation successivement au tribunal de première instance de l'Ariana en 2013, en tant que conseiller (chambre pénale), puis celle de Tunis en 2015, en qualité de vice-président, ainsi que sa promotion, en 2018, au troisième grade et sa désignation en tant que procureur général près la Cour de cassation. ■

## Moncef Kechaou

# La dure mission qui l'attend à la tête de la Cour de cassation

**L**a Cour de cassation de Tunis retrouve enfin sa sérénité. La nomination de Moncef Kechaou à sa tête met fin à une léthargie de plus de deux années. L'ancien titulaire de la plus haute charge de la magistrature en Tunisie, Taïeb Rached, avait en effet fait l'objet depuis le mois d'août 2019 de plusieurs faisceaux de suspicions. Il était accablé par son rival, le procureur de la République près le tribunal de première instance de Tunis, Béchir Akremi. Les accusations réciproques entre les deux hauts magistrats et deux rapports de l'Inspection générale du ministère de la Justice ont conduit le Conseil supérieur de la magistrature (CSM) à prononcer leur limogeage, tous les deux, et décider leur traduction devant le parquet au cours de l'été dernier. La Cour de cassation était quasiment à l'arrêt depuis l'éclatement de l'affaire, les chambres réunies ne pouvant en effet délibérer.

### Redonner à la Cour son rayonnement et unifier les positions

Le choix de Moncef Kechaou, élu par le CSM et entériné par le président de la République, a été bien accueilli. « Cette nomination suscite un grand espoir, déclare à Leaders Youssef Bouzakher, président du CSM. C'est un haut magistrat reconnu pour sa compétence et très respecté. Il prend ses fonctions dans des circonstances



difficiles, mais nous sommes tous confiants qu'il saura redonner à la justice judiciaire tout son rayonnement. Sa première mission est de réactiver les chambres réunies qui jouent un rôle essentiel dans la réunification des positions dans des affaires importantes, notamment celles qui suscitent un grand intérêt auprès de

l'opinion publique, à l'instar de celles relatives à la malversation.»

A présent, pas moins de 120 dossiers sont en cours d'examen devant les chambres réunies. Afin de rattraper le retard accumulé, le premier président de la Cour de cassation envisage de tenir des



séances hebdomadaires pour les traiter.

### Une tâche des plus difficiles

« Moncef Kechaou incarne une brillante carrière de magistrat compétent, droit et intègre, déclare à Leaders un juge aujourd'hui retraité qui l'a bien connu. Ce n'est pas la première fois qu'il a postulé à cette charge après 2011. Mais sans aucune raison valable, il avait été écarté par ceux qui ne voulaient ni de son indépendance, ni de sa rigueur. Quel dommage ! La

*justice aurait pu gagner des années précieuses, malheureusement perdues.»*

A 59 ans, Moncef Kechaou aligne 37 ans de carrière judiciaire. Depuis 2011, il était président de chambre à la Cour de cassation. Né à Sfax en 1961, il avait intégré le ministère de la Justice en 1984, gravissant les grades un à un, et exerçant dans différents tribunaux de Tunisie. Enseignant universitaire de droit civil et de droit commercial, il est également l'auteur de nombreux ouvrages spécialisés de référence.

Moncef Kechaou a entamé sa carrière au tribunal de première instance de Sidi Bouzid, puis a été nommé juge cantonal à El Hamma, puis à Agareb. Il fut tour à tour notamment président du tribunal de première instance de Sfax et président de la Cour d'appel de Médenine avant de rejoindre la Cour de cassation en tant que conseiller, puis président de chambre et, à présent, premier président. Sa tâche sera dure, mais il y réussira. **L**

Success story

Dr Ridha Hadfi

## Du Djérid à Stockholm... en roi de la vaccination

**A la tête de 40 centres de vaccination implantés dans l'ensemble de la Suède, Dr Ridha Hadfi incarne une véritable saga. Ce médecin tunisien spécialisé en médecine générale et en pédiatrie qui réside à Stockholm depuis près de 50 ans a su accomplir un parcours d'exception. Depuis le Djérid, dont il est originaire, jusqu'en Scandinavie où il est devenu le propriétaire du plus grand réseau de centres de vaccination, sous l'enseigne de Svea Vaccin, Dr Ridha Hadfi écrit une leçon de détermination et de persévérance, couronnée de succès.**

**D**es vaccins de base à ceux saisonniers, particuliers ou pour les voyages, la chaîne des centres qui emploie plus de 200 personnes assure près de 400 000 vaccins par an. La pandémie de Covid-19 a doublé le nombre de personnes vaccinées, en plus d'un grand nombre de tests effectués. Aujourd'hui, l'ambition du Dr Hadfi est d'étendre son réseau de centres aux autres pays scandinaves, à commencer par la Finlande et la Norvège.

### Savoir vaincre les difficultés

Tozeur est la ville de cœur et de rêve du Dr Ridha Hadfi. La maison des aïeux, Dar Azouz, est aujourd'hui un véritable musée. Enfant, il s'y plaisait beaucoup, avant que sa famille ne s'installe à Tunis où son père, s'adonnant au commerce, devait développer ses activités au cours des années 1960. Mais, il décèdera rapidement et le jeune Ridha en sera perturbé jusqu'à ses études secondaires. Sa



décision est alors prise à l'âge de 17 ans : partir pour la France où une parente, résidente à Lyon, l'aidera à s'installer en 1970. Pas facile d'allier les petits boulots pour subvenir à ses besoins et les études assidues, en l'absence de cours du soir. Deux ans durant, il a tout essayé, en vain.

La chance finira par lui sourire. Un couple de touristes suédois en vacances en France apprendra à Ridha que des cours du soir sont organisés en Suède et qu'il peut s'y inscrire, et travailler dans la journée sans difficulté. De Lyon, il prendra le train qui le conduira de gare en gare jusqu'à Stockholm. C'était en 1972, et il avait 19 ans. Rapidement, Ridha s'inscrira pour apprendre la langue suédoise, ce qui lui prendra une année. Puis, il reprendra ses études secondaires et décrochera un bac en maths-sciences.

### Une forte détermination

Dès le départ, il rêvait de faire médecine : la voie lui est ainsi ouverte. Ridha Hadfi obtiendra son inscription à la prestigieuse faculté de médecine Karolinska Institutet, classée parmi les 50 premières au monde. C'est elle qui décerne chaque année le prix Nobel de médecine. Après six ans d'études, il décroche son diplôme de médecin pédiatre, puis - c'est une spécialité en Suède - celui de médecin généraliste.

Après avoir exercé dans des hôpitaux et cliniques, Dr Ridha Hadfi ouvre son cabinet privé qu'il a installé en plein centre-ville de Stockholm, au 48 rue du Roi. Il en fera rapidement, dès l'an 2000, un cabinet de groupe, réunissant des médecins de diverses spécialités.



### Anticiper

«Début 2003, nous dit Dr Hadfi, je me suis rendu compte du développement rapide de la vaccination en Suède et du potentiel qu'elle offre. Les Suédois sont en effet très soucieux de leur santé et un grand nombre parmi eux voyagent beaucoup à travers le monde et demandent à être vaccinés. Je me suis alors décidé à ouvrir un centre de vaccination et c'est ce que j'ai fait, en 2005, en constituant la société Svea Vaccin, quitte à renoncer au cabinet médical de groupe. Dès le début, les premiers résultats ont été encourageants. D'un centre, je suis passé à deux, à dix, et à présent à 40 centres installés à Stockholm, Malmö, Göteborg et autre... Très bientôt, j'irai dans les autres pays scandinaves.»

### Que du bonheur

La réussite professionnelle du Dr Ridha Hadfi est comblée par un grand bonheur familial. Père de cinq enfants, trois garçons et deux filles, il les voit grandir, réussir leurs études et, pour l'aîné, accéder à la vie professionnelle,

cultivant un lien solide avec la Tunisie. Tout récemment, et en pleine pandémie de Covid, il a étroitement collaboré avec l'ambassade de Tunisie à Stockholm pour réunir un lot significatif d'équipements médicaux et de fournitures, remplissant un camion entier qui a été dépêché à Tunis.

Dr Hadfi demeure en effet très attaché à son pays natal où il se rend régulièrement. Son souhait le plus ardent est de contribuer au développement, en

encourageant les technologies modernes, en œuvrant pour l'environnement et en créant des emplois. L'opportunité lui est offerte. Avec un neveu ingénieur diplômé des Etats-Unis d'Amérique, il s'apprête à lancer un projet d'énergie solaire, en implantant des stations dédiées dans différentes régions de Tunisie, sans oublier Tozeur et Nefta...

L'enfant du Djérid a déjà réalisé un grand rêve. Par le mérite. Il aborde à présent un deuxième. Par devoir de reconnaissance à sa terre natale. Un bel exemple. **L**



جيل وراء جيل

طاقتنا

ماتوفاش



## Le difficile passage du politique au socioéconomique



• Par Habib Touhami

Toutes les décisions prises par le pouvoir exécutif depuis le 25 Juillet 2021 concernent le domaine politique. Aucune n'a intéressé le domaine socioéconomique. Ce choix des priorités correspond à l'état d'esprit du Président de la République lui-même et se conforme au postulat selon lequel toute œuvre réformatrice de fond doit commencer par le commencement : la réforme des institutions. Oui, mais alors le train des réformes socioéconomiques ne doit pas rester trop sur le quai, sinon celui des réformes institutionnelles finit par l'être à son tour. Il est vrai que pour le pouvoir exécutif tel qu'il est, décider de stratégie économique, de politique redistributive ou du modèle social sous-jacent constitue un exercice moins à sa portée que décider de Constitution ou de mode de scrutin. Néanmoins, les Tunisiens attendent du Président de la République et de son gouvernement qu'ils agissent sans tarder afin d'apporter des solutions concrètes et le plus rapidement possible à leurs problèmes socioéconomiques dont le pouvoir d'achat, l'emploi, le chômage, l'insécurité ou la dégradation du cadre de vie ; et à défaut d'adopter un processus qui conduise plus sûrement à leur résolution. Pour le pouvoir exécutif, la difficulté de répondre à ces attentes réside dans la disparité des termes entre des problématiques qui demandent un traitement de long terme et des problématiques qui exigent un traitement de court terme. Mais elle réside aussi dans le fait que le pouvoir exécutif ne peut pas recourir au même argumentaire juridique dont il a usé pour déblayer le champ politique. Dans le domaine socioéconomique, rien ne saurait se faire ou se défaire par plébiscite ou par césarisme. Tout est affaire de compromis.

Face à la paralysie des institutions et à l'auto-déchéance de la représentation nationale, j'allais dire le harakiri, le pouvoir exécutif a

estimé légitime de recourir à des mesures d'exception ayant peu de rapport avec la recherche du compromis, pierre angulaire de la pratique politique dans toutes les démocraties modernes. En effet, la règle du compromis, non pas du consensus comme on le croit à tort en Tunisie, prévaut en démocratie. Sans cette règle, le fait majoritaire en politique se transforme invariablement en abus. Sans cette règle, aucune société ne prendra en considération les intérêts opposés des uns et des autres. Sans cette règle, il n'y a pas de confiance, d'équité, de respect ou de considération mutuelle à l'échelle des individus comme à l'échelle de la Nation. C'est la raison pour laquelle Ennahdha a failli, et c'est pourquoi la majorité présidentielle de demain faillira elle aussi si jamais elle se montre dominatrice, exclusive et rapace.

Ces considérations amènent à s'interroger sur la conduite du pouvoir exécutif face à l'impasse socioéconomique. Est-il préparé à prendre à bras-le-corps des problématiques socioéconomiques complexes dont certaines sont endémiques, et si oui, dans quel cadre? Va-t-il se comporter avec le monde socioéconomique comme il l'a fait avec le microcosme politique? Seul l'avenir le dira. Il y a cependant une réalité que le pouvoir exécutif ne peut ignorer : il existe en Tunisie une différence de statut et de taille entre le contre-pouvoir politique et le contre-pouvoir socioéconomique. Toute l'histoire du pays depuis l'Indépendance montre que le contre-pouvoir politique tel qu'il aurait dû s'incarner dans les partis politiques et l'opposition a été défaillant et que c'est finalement le contre-pouvoir socioéconomique, l'Uggt en tête, qui s'est substitué à lui pour jouer à sa place le rôle de contre-pouvoir politique. Agir avec ce pouvoir à la hussarde ou manœuvrer pour le contourner ou le museler serait de la part de l'exécutif la faute politique de trop. ■

H.T.

La première édition du rallye

# «Tunisia Desert Challenge»

Fueled by AGIL





# E

En quête perpétuelle d'innovation, la Société Nationale de Distribution Pétrolière (SNDP – AGIL), pionnier des Sponsors des Sports Mécaniques en Tunisie, soutenu et a activement participé à la première édition du « Tunisia Rallye Desert » qui s'est tenue du 5 au 13 novembre 2021.

Le rallye Tunisia Desert challenge est un rallye-raid de 2 500 km, unique et totalement innovant en termes de parcours. Encadré par une équipe de professionnels, ce rallye-raid comprend 8 étapes en partant de Djerba, passant par Al-Borma, Ksar Ghilan, Douz et Nefta jusqu'à la ville de Monastir.

Accueillant 450 participants en provenance de 24 pays, cet événement sportif international ouvre la porte aux autos, motos, SSV et camions. Il a été une vraie opportunité pour soutenir le tourisme du désert en Tunisie durement touchée par la pandémie de Covid-19. Le soutien au tourisme est devenu une priorité. Saisissant cette opportunité, AGIL a déployé tous ses efforts pour façonner et maximiser le potentiel du secteur.

Outres la Société Nationale de Distribution Pétrolière SNDP-AGIL, divers ministères ont contribué à la réussite de ce rallye-raid, notamment le ministère du Tourisme, le ministère de la Défense, le ministère de la Santé et le ministère du Sport, ainsi que des fédérations, la Fédération tunisienne de l'automobile et la Fédération tunisienne de motocyclisme.

Cette première édition s'inscrit dans une démarche d'accompagnement du tourisme sportif, la promotion des produits touristiques sahariens et le développement de la croissance économique du pays. Il est désormais crucial d'attirer une nouvelle niche de clientèle et de mettre ainsi en valeur une image positive de la Tunisie.

Pour clore ce grand événement, une cérémonie de remise de prix et des récompenses a été organisée pour honorer les vainqueurs.

# Smart Tunisie

Your partner for a smart life

## Bientôt en Bourse

**L'année 2021 ne sera pas une année blanche pour la Bourse de Tunis, sans l'admission d'un nouveau titre à la cote. Smart Tunisie, leader du marché du matériel informatique et des accessoires des Technologies de l'Information et de la Communication, s'apprête à faire sonner la cloche. Le tableau de la cote passera ainsi de 79, actuellement, à 80, après son inscription. Smart Tunisie sera la première du secteur à franchir le pas, en consécration d'un parcours jalonné de réussites, en plus de 35 ans de croissance continue. Elle procède à une augmentation de capital et à la cession d'anciennes actions.**

# L'

ouverture du capital à de nouveaux actionnaires marque le passage à une nouvelle étape ainsi que la pérennisation de la société. Le choix de la Bourse exprime la volonté des fondateurs, Abdelwaheb Essafi, Mahmoud Bouden et Taoufik Ben Khemis, à faire accéder Smart Tunisie à une nouvelle dimension.

Il s'agit de lui permettre d'épouser les nouvelles tendances qui se dessinent dans le secteur des Tics, de consolider son leadership dans le secteur en Tunisie, de motiver et faire fédérer ses salariés en leur ouvrant une partie du capital avec une décote de 50% et de préparer la transmission de l'entreprise.

L'introduction du titre à la côte, pilotée par Tunisie valeurs, vient confirmer une réussite

accomplie et lui ouvrir de plus larges perspectives sur un marché à fort potentiel de croissance.

### La volonté de réussir

Avec un chiffre d'affaires avoisinant les 300MD en 2020, et plus de 300 salariés, le Groupe Smart Tunisie assure la distribution de pas moins de 25 grandes marques mondiales et coiffe outre la société mère Smart Tunisie, cinq filiales spécialisées, dont une au Maroc. Son ancrage sur le marché des équipements et son expertise n'ont cessé de porter ses produits en première position.

A l'origine, la société Prologic, fondée en 1985 par Abdelwaheb Essafi, alors jeune ingénieur, tout frais émoulu d'IBM France, dépêché à Tunis pour prendre en charge un client important.



Mission accomplie, il décidera de voler de ses propres ailes, en créant son entreprise.

Rapidement, pour soutenir un développement annoncé soutenu, il fera appel à deux anciens collègues d'IBM Tunisie, Mahmoud Bouden et Taoufik Ben Khemis, pour le rejoindre en tant qu'associés et qu'opérationnels. A trois, ils conjugueront talent, compétence et effort continu pour conquérir le marché.

### Cinq filiales dont une au Maroc

La croissance devait être soutenue par la spécialisation en filiales et la ré-architecture des entreprises du groupe. C'est ainsi que Smart Tunisie sera créée en 1997, pour devenir aujourd'hui la société mère. Les cinq filiales sont :

- Prologic : elle commercialise les solutions IT et accompagne les entreprises dans le développement, l'exploitation et la maintenance de leurs solutions
- ACT : spécialiste dans la vente d'équipements informatiques, ainsi que dans l'intégration de solutions d'infrastructures IT principalement sous la marque DELL EMC
- Simop : dédiée à la maintenance, la réparation et à la vente de pièces détachées et consommables
- Azur Colors : spécialisée dans le commerce et la distribution des produits d'impression Large Format
- Smart Ink, SARL de droit marocain, a été créée fin 2020 pour la commercialisation et la distribution des produits d'impression Large Format.

Un choix de 25 marques prestigieuses

Smart Tunisie jouit d'un portefeuille prestigieux, composé de 25 marques internationales. Elles sont regroupées en quatre principales familles de produits, à savoir :

- Les ordinateurs et accessoires (HP, DELL, Asus et Lenovo ainsi que d'autres mastodontes de l'IT)
- Printing, pour les imprimantes et consommables (EPSON et HP)
- Solutions et Software, logiciels et de suites de solutions pour la productivité, la sécurité et le cloud (HPE, DELL EMC, Microsoft, Fortinet...)
- Téléphonie mobile (Huawei).

### Un secteur porteur

Les perspectives d'avenir du secteur des TIC en Tunisie montrent un potentiel notable. L'importation des ordinateurs, qui a connu une croissance de 19% en 2019, est annoncée à la hausse, tout comme celle des imprimantes (+14% de moyenne annuelle entre 2015 et 2019). La téléphonie mobile enregistre une augmentation estimée à 11% en 2021, le taux des lignes étant de 96 pour 100 habitants, avec 69% de Tunisiens qui utilisent les réseaux sociaux. Autant de gisements de croissance à conquérir.

Smart Tunisie y est bien prête. Forte de fondamentaux sains et solides, elle a su enregistrer une croissance à deux chiffres, dans la stabilité des actionnaires, eux-mêmes managers, et des équipes, avec une régénération enrichissante. Cette fidélisation est aussi celle des marques et des clients. Elle reste confiante et optimiste quant à l'avenir de son activité, et ce, grâce à une demande continue des matériels informatiques et de la téléphonie mobile. ■

## Abdelwaheb Essafi

Directeur général

# Smart Tunisie

**Au départ, il voulait effectuer des études agricoles et s'y est engagé à Sidi Thabet, mais Abdelwahab Essafi a finalement préféré partir pour la France explorer d'autres filières. Arrivé à Paris en 1966, à 19 ans, avec de maigres ressources, il devait enchaîner les petit boulots et trouver la bonne piste pour ses études.**

C'est un article dans la revue «*Sélection du Reader Digest*» qui prédestinera son avenir. Dans la compilation d'articles parus dans la grande presse américaine, le magazine indiquait que deux grandes voies d'avenir allaient s'ouvrir : le passage aux ordinateurs de troisième génération et la climatisation. Abdelwaheb Essafi choisira d'emblée l'informatique, y voyant sa vocation. Il commencera par s'inscrire dans une école d'électronique, puis ira au Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) qui commençait alors à dispenser des études plus approfondies. Rapidement, il s'initiera à la programmation et se familiarisera avec les logiciels d'IBM.

Abdelwaheb Essafi obtiendra son premier poste dans un laboratoire pharmaceutique en France, qui informatisait sa gestion, en utilisant les programmes d'IBM, ce qui l'a mis en contact avec les équipes de ce géant mondial de l'informatique. L'expérience acquise, il passera dans un autre laboratoire (allemand) plus grand et deviendra à l'âge de 29 ans directeur du système informatique de toute la société. La réussite des solutions déployées lui a valu l'appréciation de sa hiérarchie et la considération au sein d'IBM où il commençait à prendre du galon en compétence.

### L'appel de la Tunisie

Abdelwaheb Essafi menait une très belle carrière en France et se plaisait dans son travail, comme

dans ses multiples activités sportives, avec une agréable vie familiale. Il était loin de penser à rentrer immédiatement en Tunisie lorsqu'il reçoit, en 1979, une offre qui l'a fait réfléchir. IBM Tunisie cherchait pour le compte d'un grand client (Les Etablissements Montenay, spécialisés en machines agricoles) un ingénieur informaticien en vue de lui confier le paramétrage d'une solution ERP, son installation et son déploiement. Mahmoud Bouden, alors ingénieur commercial, chargé du client, se devait de trouver l'oiseau rare, sollicitant l'appui d'IBM France, le meilleur profil possible étant un ingénieur venant de France, mais parlant arabe et connaissant bien l'univers tunisien. Fortement recommandé par Paris, Abdelwahab Essafi était tout indiqué.

Le courant passera très bien tant avec Mahmoud Bouden que les dirigeants des Etablissements Montenay. Abdelwaheb Essafi se mettra rapidement au travail, s'attaquant aux bugs, paramétrant au plus approprié un programme assez difficile, trouvant sans cesse la meilleure solution, mettant à la disposition des équipes et de la direction un bon outil de gestion. «*Terminez vite, M. Essafi, puis nous créerons une société d'informatique*», ne cessait de lui dire alors M. Montenay. Les propriétaires partiront s'installer en France et l'entreprise sera rachetée par la Banque nationale de développement agricole (Bnda), alors dirigée par Férid Mokhtar, assisté par Issa Hidoussi. Faisant le tour du propriétaire, tous deux découvriront la performance de l'informatisation réalisée par Abdelwaheb Essafi. Et comme la banque devait se doter d'un système



d'information, ils n'ont pas tardé à lui proposer de s'en occuper. C'est ainsi qu'Abdelwaheb Essafi s'est trouvé chargé de piloter l'élaboration du plan informatique et de sa mise en œuvre, en tant qu'expert de la Communauté européenne qui finance le projet.

### Au commencement était Prologic

Entretemps, il a créé sa propre entreprise, sous l'enseigne de Prologic Tunisie, en y associant notamment Mahmoud Bouden. Abdelwaheb Essafi, qui commençait à se faire un nom dans le secteur, était mandaté par un hôtelier pour informatiser la gestion de son nouvel établissement. L'une des meilleures solutions spécialisées était Hotix, appartenant au groupe Accor et opérant sous la marque Prologic. Un partenariat a été établi. Mais, au-delà des programmes informatiques, désormais maîtrisés, l'ambition était de se lancer dans la distribution des équipements. IBM, leader absolu sur le marché, ne délivrait que très parcimonieusement sa carte de représentant à des distributeurs locaux. Trois seulement avaient jusque-là réussi à l'avoir et la barre était très haute à accéder. Avec détermination et le soutien de proches amis, Prologic y postulera. Avec succès.

Dès la première année avec IBM, Prologic se hissera en tête des distributeurs. La stratégie adoptée est de dédier une équipe compétente à la marque, se rapprocher du client et répondre à ses attentes. L'approche est payante. De nouvelles marques d'équipements informatiques à la recherche de distributeurs en Tunisie ont choisi Prologic qui, de premier distributeur IBM, est devenue leader du marché. Ce succès

a été perçu comme une lourde responsabilité. Il fallait en effet œuvrer sans cesse pour garder cette position de leader, en renforçant constamment l'organisation interne, le service client, le marketing, la relation avec les fournisseurs et les distributeurs et l'anticipation du marché. Mais aussi en restant très proche des équipes. L'ancrage au sein de l'entreprise est doublé d'une sincère volonté de servir autrui, de se rendre utile.

Philosophie d'une vie et principe de management, Abdelwaheb Essafi en a fait son ADN.

### Parcours

- 1966 : Départ en France, à l'âge de 19 ans, inscription dans une école d'électronique, à Paris
- 1967 : Inscription au Conservatoire national des arts et métiers, Paris
- 1969 : Diplôme en programmation
- 1969 : Premier emploi dans un laboratoire pharmaceutique en France
- 1974 : Rejoint un grand laboratoire pharmaceutique en France, promu directeur du système informatique
- 1979 : Retour en Tunisie, recommandé par IBM France auprès d'un client : Les Etablissements Montenay
- 1985 : Expert de la Communauté européenne auprès de la Banque nationale de développement agricole (Bnda), pour l'élaboration du plan informatique et sa mise en œuvre
- 1985 : Création de la société Prologic, première entité

# Mahmoud Bouden

Directeur général adjoint

## Smart Tunisie

**Le jeu d'échecs mène à tout ! Féroce de cet exercice de stratégie et d'anticipation, Mahmoud Bouden aimait s'y adonner à la maison de la culture Ibn-Khaldoun, alors qu'il était étudiant à la faculté des Sciences de Tunis. Un journaliste du quotidien *La Presse*, Abdelhamid Gmati (qui signait sous le pseudonyme de Midouni), venait souvent suivre les parties d'échecs et s'est lié d'amitié avec lui.**



**U**n jour, en 1969, il lui proposera, pour améliorer sa bourse, de rejoindre le journal et s'occuper à temps partiel du tri des dépêches d'agences et de la documentation. Le directeur, Amor Belkhiria, appréciant son travail, lui permettra d'intégrer le journal. Il y passera quatre années, faisant le tour de la maison, de la rédaction à la diffusion, des abonnements à la publicité.

Avec des confrères connus à *La Presse*, il fondera en 1974 une agence d'édition et de publicité (l'AGEP). Mais, il n'y restera pas longtemps. Habib Cheikhrouhou, fondateur du journal *Assabah*, s'appretant à lancer le quotidien *Le Temps*, fera appel à lui. Quelques mois plus tard, Mahmoud Bouden est pressé par un ami pour postuler à un emploi d'avenir au sein d'IBM Tunisie. Concours serré : sur 100 candidats, deux seulement seront retenus et il était parmi eux. Commencera alors pour lui, en 1975, une longue formation d'ingénieur technico-commercial en Tunisie et en France, l'une des premières du genre au monde, alors que l'informatique était à peine naissante. Formation accomplie, il se lancera au travail, pratiquant de près le service client sur le terrain, contribuant à la mise en place de grands projets d'informatique.

Fin des années 1970 début des années 1980, la micro-informatique pointait à l'horizon. De nouvelles perspectives s'ouvrent, alors que les services informatiques et les équipements se développent. Mahmoud Bouden décidera de surfer sur élan

et créer sa propre entreprise. Fin juin 1982, il quittera IBM Tunisie, sans rompre les liens, pour constituer une société de services, assurant la sous-traitance, pour le compte de ses clients, de travaux informatiques auprès d'IBM.

Fondateur de Prologic, Abdelwaheb Essafi cherchait à développer la société et proposera à Mahmoud Bouden de le rejoindre. Tous deux se connaissent de longue date, portent la fibre IBM et partagent une même volonté de réussir. Le partenariat fut aussi fort, bénéfique et solide. Dans une parfaite synergie professionnelle et une grande amitié personnelle. Le duo sera élargi en trio, lorsque Taoufik Ben Khemis, un autre ancien d'IBM, s'y joindra. Un véritable triangle d'or.

### Parcours

- 1969 : Recrutement au journal *La Presse de Tunisie* : documentation, rédaction, gestion de la diffusion, des abonnements et de la publicité
- 1974 : Création de l'Agence générale d'édition et de publicité (AGEP)
- 1975 : Rejoint Dar Assabah lors du lancement du quotidien *Le Temps*
- 1975 : Recrutement par IBM Tunisie
- 1982 : Création d'une entreprise de services informatiques
- 1988 : Rejoint Prologic

# INTRODUCTION EN BOURSE UNE DIMENSION SMART



Intermédiaire en Bourse  
chargé de l'opération

**Tunisie Valeurs**  
LA MAISON DE L'ÉPARGNANT

  smart tunisie  
[www.smart.com.tn](http://www.smart.com.tn)

# Taoufik Ben Khemis

Président du conseil d'administration  
**Smart Tunisie**



**Il garde encore son tournevis dans le tiroir. Taoufik Ben Khemis est un pionnier du PC et a été le premier à déballer du carton le premier micro-ordinateur arrivé en Tunisie, l'installer et le mettre en marche.**

**D**oté d'une solide formation en électronique acquise au CIPE, en 1975, il sera rapidement recruté par une société spécialisée. Ambitieux, il cherchait à rejoindre une grande marque. Une offre d'emploi publiée par IBM Tunisie lui ouvre alors, dès 1977, une voie qui finira par s'avérer royale. Affecté au service du matériel de bureau (machines à écrire à boule, machines à composer, etc.), il s'y investira à fond. Appliquant une stratégie mondiale, IBM décidera, au début des années 1980, de céder certaines de ses activités, dont celle du matériel de bureau, confiée en Tunisie à la société Sphère Informatique, fondée par Abdelmoneim Trabelsi. Très apprécié pour sa compétence et sa maîtrise de la gamme, Taoufik Ben Khemis sera alors sollicité pour se joindre à la nouvelle société, ce qu'il ne tardera pas à faire. Son périmètre d'intervention s'élargira du domaine technique à celui commercial et il y fera preuve d'une réussite remarquable, d'autant plus que la gamme de produits commercialisée par l'entreprise s'enrichit des imprimantes et autres équipements.

Une nouvelle opportunité se présentera en 1989. Les fondateurs de Prologic, qui étaient ses clients,

lui proposent de les rejoindre et de s'associer au capital. Taoufik Ben Khemis fera ainsi le bon choix de sa carrière. Il sera nommé directeur commercial, tout en gardant l'œil sur tout ce qui est technique, puis directeur général adjoint, avant de prendre la présidence de la société mère Smart Tunisie.

L'esprit d'équipe lui est chevillé au corps. Efficience est aussi synonyme d'entente. Seul l'intérêt de l'entreprise, de ses équipes, de ses clients et de ses fournisseurs prime à ses yeux. Il s'y accomplit avec ses associés.

## Parcours

- 1975 : Diplôme de technicien supérieur en électronique, CIPE, Tunis et premier emploi
- 1977 : Recrutement au sein d'IBM
- 1980 : S'associe à la constitution de la société Sphère Informatique
- 1989 : Rejoint la société Prologic
- 2021 : Président du conseil d'administration de Smart Tunisie

**Hôpital La Rabta**  
**Service de cardiologie pédiatrique**

**Première intervention percutanée à la  
nouvelle salle de cathétérisme pour enfants**





**D**errière les portes de l'hôpital La Rabta, au service de cardiologie pédiatrique, une grande première vient d'avoir lieu : la première intervention percutanée de cathétérisme cardiaque pédiatrique sous l'œil vigilant de l'équipe médicale de spécialistes italiens et leurs homologues tunisiens. Un acte chirurgical rendu possible grâce à la nouvelle salle de cathétérisme du service de cardiologie pédiatrique de l'hôpital inaugurée le 11 juin 2021, don du groupe hospitalier italien San Donato et Kamel Ghribi.

Cette première intervention a été menée par la cheffe du service de cardiologie pédiatrique de l'hôpital La Rabta, Dr Fatma Ouarda Torjeman, Dr Kaouther Hakim, Pr Mario Carminati, Pr Alessandro Giamberti et Pr Massimo Chessa, venus spécialement d'Italie pour cet événement. Les interventions ont été retransmises en direct lors du deuxième sommet du Conseil européen des entreprises en Afrique et au Moyen-Orient (Ecam) Rome 2021.

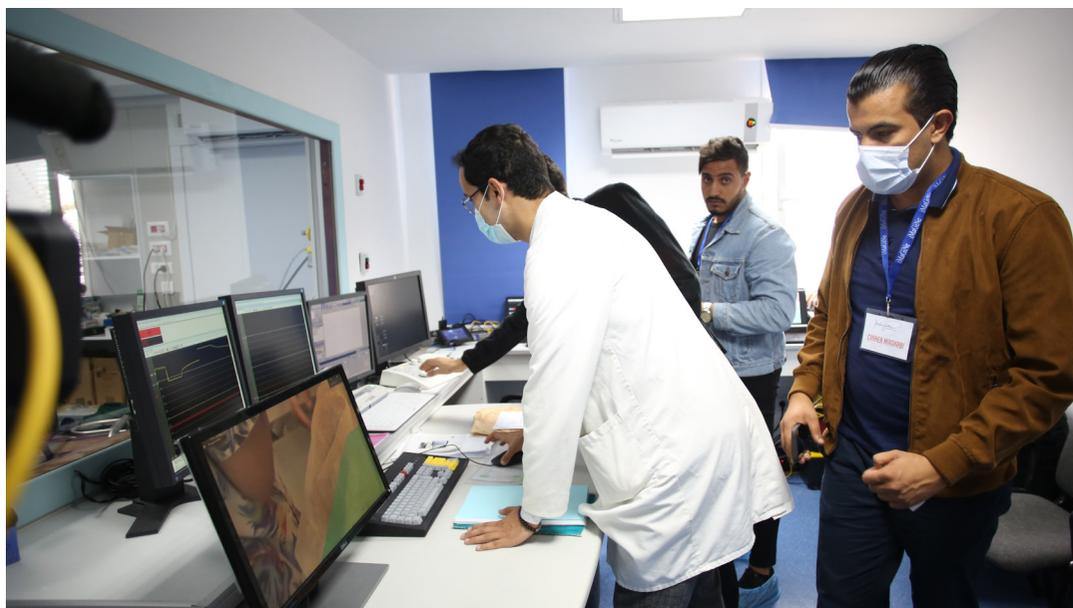
Trois interventions ont été programmées et menées avec succès. Les premiers bénéficiaires étaient une fillette de sept ans et deux enfants âgés respectivement de deux mois et d'un an et huit mois. Désirant être témoin de ce moment médical historique, M. Ali Mrabet, ex-ministre de la Santé, s'est présenté à



l'hôpital à la première heure. Il a salué la coopération entre l'Italie et la Tunisie, le savoir-faire des médecins ainsi que le généreux don de Kamel Ghribi, le président de GK Investment Holding Group et vice-président du Groupe hospitalier San Donato. Il a également souligné que la mise en place de la salle de cathétérisme cardiaque pédiatrique constitue une étape importante pour réduire considérablement les délais d'attente et éviter les interventions chirurgicales lourdes chez les enfants atteints de cardiopathie congénitale et de malformation cardiaque sévère.

De son côté, l'ambassadeur d'Italie en Tunisie a exprimé sa joie et sa reconnaissance pour la coopération renforcée entre les deux pays, particulièrement en cette période critique et instable de la pandémie de Covid-19 et a souhaité qu'elle se poursuive et reste solide.

A cette occasion, la cheffe du service de cardiologie pédiatrique, Dr Fatma Ouarda Tourjman, s'est félicitée du succès de l'intervention réalisée et a tenu à remercier toute l'équipe médicale. Elle a également exprimé sa gratitude au groupe San Donato, GK Investment Holding et à leur tête Dr Kamel Ghribi. Elle a également profité de cette opportunité pour souligner le soutien infaillible de la société civile, notamment Madame Dorra Garali, la présidente de l'association One day One dream, sans qui ce projet n'aurait pas pu aboutir. 



## De l'islamophobie (2e partie)

# Louis Massignon «le musulman catholique»



• Par Abdelaziz Kacem

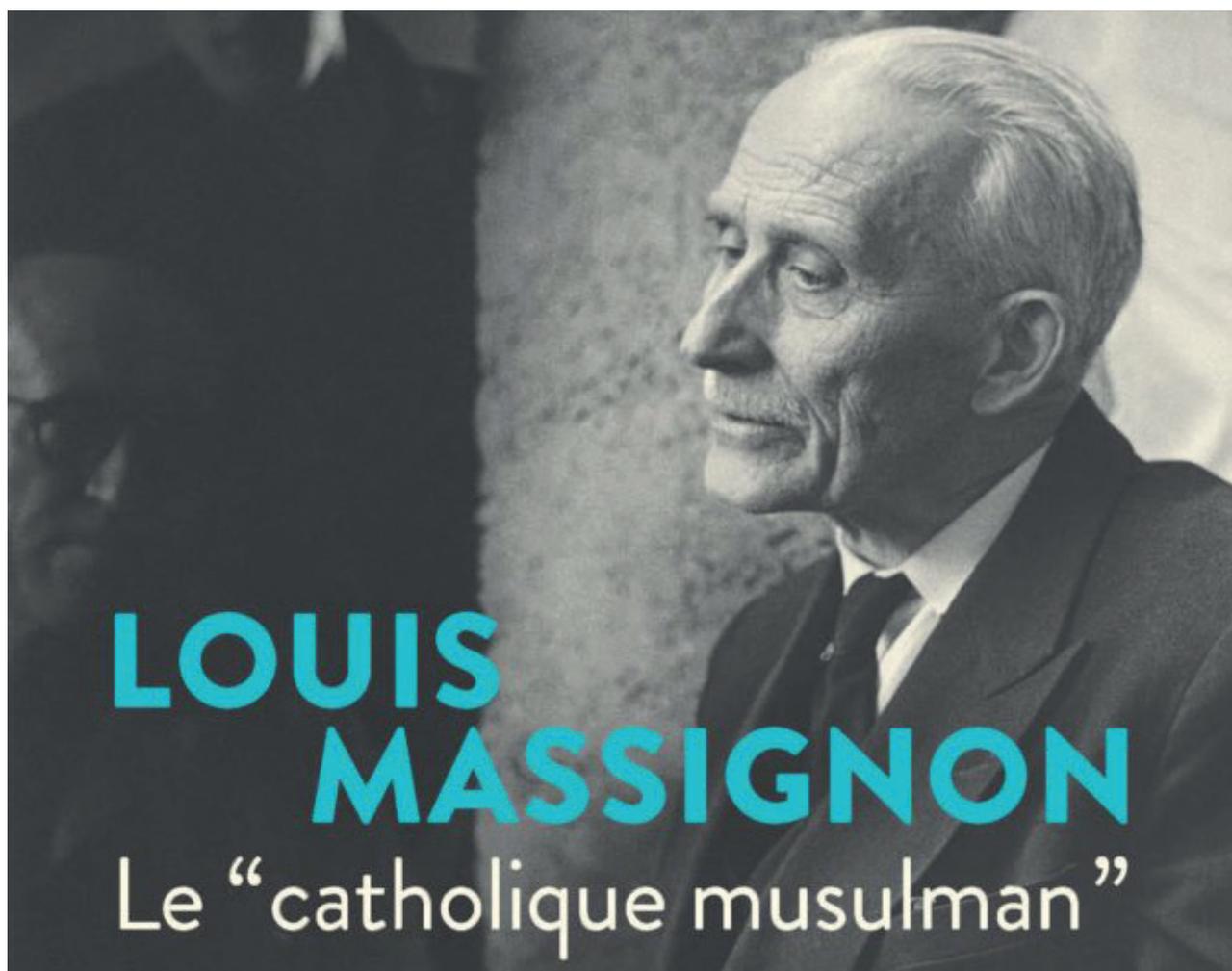
**Récapitulons : le IIe Concile œcuménique du Vatican, dit Vatican II, dont les travaux ont duré plus de trois ans (11-10-1962 au 8-12-1965), a mis fin, chez les catholiques, du moins, à l'esprit de croisade. Côté musulman, hors l'intelligentsia, le fanatisme instrumentalisé n'a pas eu de cesse d'empêcher le dialogue, car dialoguer, c'est donner la primauté à l'intelligence. Mais ceci est une autre histoire. Toutefois, pour que l'Église en arrive à faire violence au dogme, il a fallu passer par une longue période de maturation, faire un effort considérable sur soi.**

**L**es études islamiques qui, en France, à titre d'exemple, englobaient, les lettres arabes et l'islamologie proprement dite, ont connu tout au long du XIXe siècle et jusqu'aux années soixante-dix du siècle passé, un rayonnement exceptionnel en Europe, mais aussi dans le monde arabe. C'est sans complexe que les futurs cadres du Maghreb indépendant sont allés apprendre, en Sorbonne, le génie de leur langue classique et l'approche méthodique de leur pensée et de leur histoire, sous la direction d'arabisants parmi les plus érudits de leur temps. Deux d'entre eux atteignirent une notoriété sans précédent. Le premier est Antoine Isaac Sylvestre de Sacy (1758-1838), auteur entre autres d'une grammaire arabe et d'une Chrestomathie arabe avec des textes touchant la littérature, l'histoire, la civilisation, la cosmographie. Ces extraits substantiels tirés du patrimoine arabe, avec traduction, notes et commentaires, font environ mille pages.

Le deuxième grand nom de l'orientalisme français est Louis Massignon. Nous avons déjà souligné la part décisive qu'il a prise dans les considérations qui ont amené Vatican II, unilatéralement et sans contrepartie, à jeter sur l'islam un regard positif.

Au moment où la douce France est en pleine crise « zemmourroïdaire », il nous a paru primordial de convoquer la grande figure d'un Français d'exception. Il ne s'agit pas pour nous de consacrer une énième étude à son œuvre incontournable, mais tracer la trajectoire d'une vie qui a changé la nôtre. Né d'une mère catholique très pieuse, il suit la voie de son père, sculpteur agnostique de son état. Élève studieux, à 16 ans, il obtient un bac philo, à 17, un bac science. En 1902, il est licencié ès lettres. Mais dès sa 3<sup>e</sup> classique à Louis-Le-Grand, il se lie d'amitié avec le futur sinologue Henri Maspero.

*«Dès le début nous étions guidés par le besoin « d'extrapoler » l'emploi des méthodes*



de recherches qu'on nous exposait pour l'antiquité gréco-romaine et pour l'histoire de l'Europe [...] Nous trouvions absurde qu'on négligeât ces immenses régions humaines que sont l'Asie, l'Amérique précolombienne et l'Océanie, ces civilisations chinoise, indienne et musulmane. Ainsi naquit notre vocation d'orientaliste (Une amitié : Henri Maspéro, in L'Herne, n°13, LM, p. 25).

En avril 1904, il entreprend un voyage au Maroc pour un travail de recherche sur ce pays, au XVI<sup>e</sup> siècle, en vue de son DES d'histoire, un mémoire sur Léon l'Africain qu'il soutient au mois de juin. Pendant son séjour

marocain, trahi par son interprète, sur la route de Fez, il décide de se passer de drogman, à l'avenir, s'inscrit à l'École des langues orientales et en sort diplômé dans la langue de Jahiz en 1906. Il était déjà élève titulaire de l'École pratique des hautes études en sciences religieuses et suit au Collège de France les cours d'Alfred le Chatelier sur la sociologie et la sociographie musulmane, discipline qu'il enseignera lui-même, deux décennies plus tard, quand il aura à remplacer son maître.

Son mémoire est publié, en 1905, à Alger où il a participé au XXIV<sup>e</sup> congrès des orientalistes et fait la précieuse

connaissance de deux grands arabisants, l'Espagnol Miguel Asin Palacios et le Hongrois Ignace Goldziher.

En octobre 1906, les portes de l'Orient s'ouvrent devant lui. Première étape, le pays des Pyramides où il est envoyé en qualité de membre temporaire de l'Institut d'archéologie du Caire.

Sur le paquebot qui l'emmène au pays des Pharaons, il rencontre un dandy espagnol de six ans son aîné, Luis de Cuadra, converti à l'Islam. Il ira le rejoindre à Alexandrie et mène avec lui «une vie désespérée». Il s'en souvient :

«Sur le bateau, j'ose adresser la parole le premier à Luis de Cuadra : la désinvolture de son élégance, son parler arabe de renégat convaincu me surprennent ; je lui dis mon seul désir : comprendre les Arabes, l'Islam». (Notes sur ma conversion, (NC)).

Luis de Cuadra, l'ami «dévoté», pour qui Massignon a tant prié, se suicide, à 45 ans, par défénéstration, dans une prison de Valence. Le Professeur islamologue ne l'a jamais oublié, qui, le 1er octobre 1955, dans une émission de l'ORTF, «Des idées et des hommes», évoque son ami et le don déterminant qu'il reçut de lui :

«J'ai rencontré Hallâj, un printemps d'Égypte brûlant sans pureté, où je cherchais les sources où boire la vie, et ce devait être la vie éternelle. Et un jour, un de mes amis qui pensait à d'autres genres de vie, qui savait merveilleusement l'arabe et qui était devenu musulman me dit : "[...] Vous pensez qu'il faut aussi aimer Dieu. Dieu doit être cru et est parole immuable. Nous aimons n'importe quoi, nous aimons nos trahisons, l'amour n'est pas fait pour Dieu. Mais néanmoins, il y a un musulman, que beaucoup considèrent comme un saint, qui est mort d'amour de Dieu, pour l'amour de Dieu." Et il m'a tendu un livre.»

En été 1907, Massignon est chargé d'une mission archéologique en Mésopotamie, à Bagdad, à Samarra sur le Haut Tigre. Du 30 mars au 3 avril 1908 : découverte et relevés de la forteresse d'al-Okhaydir. La caravane subit une attaque. Massignon n'en continue pas moins ses fouilles, malgré un climat d'insécurité. À l'époque, le mouvement des Jeunes turcs ou Comité Union et Progrès sévissait

dans la région, et les autorités ottomanes voyaient en tout étranger un espion et un terroriste. Massignon, ne pouvant rentrer par terre à Bagdad, s'embarque, le 1er mai, sur le Burhaniyé. À bord, il est menacé de mort et mis aux arrêts. Il tente de s'évader. Le capitaine l'incarcère, pieds et poings liés, dans sa cabine. Il tente de se suicider au couteau. C'est dans cette atmosphère angoissante, dans la nuit du 2 au 3 mai, que, toujours ligoté, se produit ce qu'il a appelé «la visitation de l'Étranger». Il a senti le feu de la présence de Dieu, «Au jour du coup de couteau qui T'a touché en me manquant.»

C'est à partir de ce soir-là qu'il est revenu, qu'il s'est converti à la religion de sa mère. N'est-ce pas un étrange et sublime paradoxe que de voir ce jeune agnostique, sur le point de devenir musulman, revenir à l'Église catholique, grâce aux saints de l'islam, à Hallaj notamment. C'est à l'appel de ce martyr qu'il est allé à Bagdad, au bord du Tigre, presque sur l'emplacement même où «le corps de cet homme, arrosé de pétrole après le supplice, s'est consumé». C'est à ce supplicé qu'il consacrera sa thèse maîtresse. Une vision nouvelle, un apport sans prix à l'islamologie.

Il dira aimer la langue arabe, parce qu'elle l'a ramené au Christ, à Aïssa ibn Maryam. Il défendra, sa vie durant, la langue «littérale» contre toute velléité de son remplacement ou son noyautage par l'arabe vulgaire. C'est pour parfaire la langue de Hallaj qu'il se fera admettre à suivre les cours dispensés par l'Université El Azhar et à porter la tenue des futurs cheikhs.

Dans toutes les rencontres, au cours des événements qui ont jalonné sa

COMITÉ POUR L'AMNISTIE AUX CONDAMNÉS POLITIQUES D'OUTRE-MER  
21, rue Monsieur - PARIS (7<sup>e</sup>)

# LIBÉRON

D. RASETA - LYAZIDI  
HABIB BOURGUIBA - MESSALI HADJ  
ZORO BITRA - BOÛHAMIDA  
et les milliers de Prisonniers et Internés politiques de Madagascar, du Maroc, de Tunisie, d'Algérie et d'Afrique Noire

## MEETING

LE 24 JUIN 1954, à 21 heures  
GRANDE SALLE DE LA MUTUALITÉ  
Rue Saint-Victor - PARIS (5<sup>e</sup>)

sous la Présidence de  
**LOUIS MASSIGNON**  
Professeur au Collège de France, Président du Comité

|  |   |
|--|---|
| <b>ALBERT GAMUS</b>  | <b>JEAN-PAUL SARTRE</b><br>Directeur de Temps Modernes      |
| <b>JEAN BABOULENE</b><br>Directeur de Témoignage Chrétien        | <b>PASTEUR LAURIOL</b><br>de Christianisme Social           |
| <b>ÉMILE KAHN</b><br>Président de la Ligue des Droits de l'Homme | <b>FRANCIS JOURDAIN</b><br>Président du Secours Populaire   |
| <b>HENRI LONGEOT</b><br>Secrétaire Général du M.L.F.             | <b>RAYMOND MARION</b><br>du Groupe Reconstruction           |
| <b>EDMOND MICHELET</b><br>Sénateur G.R.S., ancien Ministre       | <b>Dr. LOUIS AUJOULAT</b><br>Député I.O.M., ancien Ministre |
| <b>P. HUTIN-DESGREES</b><br>Député M.R.F.                        | <b>PIERRE BOITEAU</b><br>Conseiller de l'U.F., Comissaire   |

**PIERRE STIBBE**

vie, il a vu et vécu ce qu'il appelait des «intersignes», ces rapports mystiques et mystérieux entre des faits et des phénomènes qu'aucun lien apparent ne rattache.

À partir du moment où par dépit, il a décidé d'apprendre l'arabe, jusqu'au jour où, en 1946, il est nommé président du jury d'agrégation d'arabe, en passant par son élection, en 1934, comme membre de l'Académie de la langue arabe du Caire, Massignon s'est senti investi d'une mission, d'un sacerdoce, d'un destin : se faire l'interprète, auprès de l'Église, d'un islam frère. Il en était si convaincu que, lors d'une audience qui lui avait été accordée, en 1934, par le Pape Pie XI, ce dernier lui demanda :

• C'est vous le catholique musulman? Père, répond Massignon, interloqué, dites-vous cela pour me faire de la peine ?



تأمينات Assurances



Vous pouvez  
compter  
sur nous

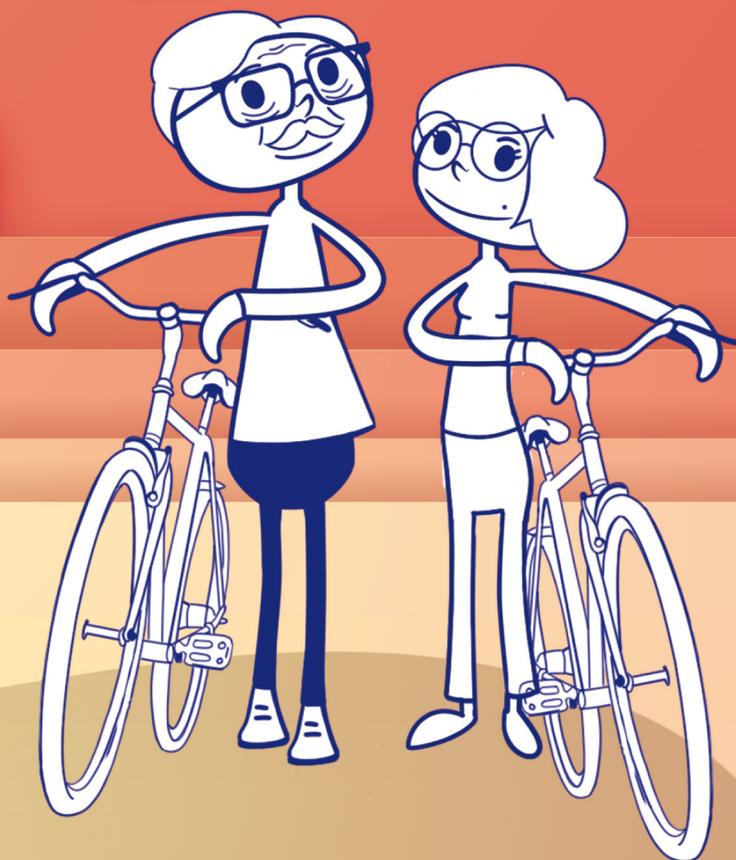


عمّال علينا

# R E T R A I T Y

## LA CLÉ D'UNE RETRAITE RÉUSSIE ?

RETRAITY DE CARTE VIE



Bénéficiez d'une déduction allant jusqu'à 100 000 DT\*  
de votre revenu imposable.

\*Avec un minimum d'impôt

[www.carte.tn](http://www.carte.tn)





• Non ! Continuez si vous pensez parvenir à un résultat.

Il fit de sa date de naissance le premier des intersignes. Né le 25 juillet 1883, il convertit la date à l'ère islamique: j'ai vu le jour, dira-t-il, le 21 ramadan 1300 de l'hégire, c'est-à-dire au début de la troisième décennie du mois saint, là où la Nuit du Destin se situe.

Intersigne suprême : en 1917, la Vierge Marie apparaît, à plusieurs reprises, à Fatima, village de la région centrale du Portugal. Du nom de Fatima, fille du Prophète, appelée «*Umm Abîha*» (Mère de son père, par allusion mariale), qui, tout comme Maryam, pour Massignon, est une «*intercesseuse* entre le ciel et la terre, tout comme elle «*une mère de douleur*».

Par empathie pour les Arabes, mais aussi par conviction, il a été de tous leurs combats pour la liberté. Il allait, tous les ans, en pèlerinage en terre sainte. Ses visites de soutien aux camps des réfugiés palestiniens faisaient partie de ses obligations religieuses.

François Mauriac disait de lui qu'il était contemporain d'Abraham. C'est à cette époque qu'il fait dramatiquement remonter «*L'histoire de la race arabe*», elle «*commence*

*avec les larmes d'Agar, les premières dans l'Écriture*»<sup>(1)</sup>.

Contre le repli, l'orgueil, la suffisance religieuse, la pire de toutes, il disait: «*On a beau être sûr d'avoir raison, il ne faut pas rester seul avec sa «vérité».*

À sa mort, il a été pleuré par beaucoup, des religieux, des laïcs, voire des athées.

*«Un des hommes qui signifient la France vient de disparaître, écrivait Aragon<sup>(2)</sup>. Pour ses travaux, sa science, et pour sa vie, la générosité du cœur, les positions sans égard à rien formulées contre ceux-là de chez nous qui considéraient le monde musulman comme un champ d'exploitation : ne serait-ce que dans ces années terribles de la guerre d'Algérie, où Massignon demeure la sauvegarde de notre honneur...»*

Pour sa part, l'éminent antiquisant, Henri-Irénée Marrou, témoigne : «*Massignon est un des très rares hommes que j'ai connus et que j'oserai qualifier ainsi (oh ! le compte est vite fait : je n'en ai jamais connu que deux et l'autre est Teilhard). Il connaissait l'arabe comme les Arabes, oublieux de leur propre richesse, ne le savaient plus : il leur a enseigné à relire et à comprendre les mystiques et les*

*poètes de Bagdad. Il savait viser haut: c'est lui qui m'a enseigné qu'une civilisation doit être saisie, pour être comprise et jugée, au niveau de ses grands hommes, de ses héros et de ses saints, et non à l'échelon inférieur de la médiocrité statistique».*

François Nourissier, journaliste, écrivain, président de l'Académie Goncourt, affirme : «*Ce n'est pas un hasard si les deux conversations, les deux monologues plutôt, qui m'ont ébloui en vingt années, furent ceux de Louis Massignon et d'André Malraux. Massignon était l'homme des marges, des excès, du brasier.*

En Tunisie, la revue *Al-Fikr* (décembre 1962) publie, à l'occasion, un article ému du Pr Chedli Bouyahya, au titre quelque peu insolite «*Allahu akbar ! Louis Massignon est mort* ». L'auteur réitère le «*takbir*», au grand dam d'orthodoxes caducs, et rend particulièrement hommage à l'orientaliste immense que fut le disparu, et, partant, aux orientalistes mal-aimés, mal récompensés de leurs bienfaits. La plupart nous ont quittés, autant d'irremplaçables amis, perdus pour le monde arabe. Il faudra peut-être qu'on leur rende justice, un jour, dans *Leaders*, tout en tenant compte des griefs formulés par Edward Saïd. ■

A.K.

(1) L. Massignon, *Parole donnée*, Julliard, Paris, 1962, p. 267.

(2) Ce témoignage et les suivants sont tirés de *Massignon*, Éditions de L'Herne, n° 13

# International

Le moment est-il venu pour

**«un mouvement des pays indignés» ?**



• Par Mohamed Ibrahim Hsairi

Cette question n'est ni impromptue, ni fantaisiste. A mes yeux, elle mérite d'être posée, à la lumière, entre autres, de la malheureuse gestion de la pandémie de Covid-19, d'une part, et des résultats décevants de la récente Conférence des parties COP-26 à Glasgow, d'autre part.

S

Si à l'échelle nationale, on a vu, à partir de 2011, dans plusieurs pays du monde, naître «un mouvement des indignés» qui, inspirés, faut-il le rappeler, par les révolutions du Printemps arabe, se sont rassemblés pour réclamer une vie digne pour eux et pour l'ensemble de leurs concitoyens, il serait peut-être nécessaire, à l'échelle universelle, qu'un mouvement semblable qui pourrait s'appeler «le mouvement des pays indignés» voie le jour pour revendiquer l'avènement d'un monde meilleur, plus juste et plus solidaire et pour la refonte de la mondialisation sauvage qui n'a fait qu'accroître les inégalités et les déséquilibres.

S'agissant tout d'abord de la gestion de la pandémie de Covid-19, il est clair que les pays du Nord continuent à se dérober à leur devoir de solidarité avec les pays du Sud où la crise économique provoquée par le coronavirus pourrait, selon certains analystes, précipiter plus d'un demi-milliard de personnes dans la pauvreté. Bien qu'ils sachent parfaitement que le fléau ne connaît ni les frontières entre les États, ni les différences entre les cultures, les religions, les races ou les langues, et que pour le maîtriser il est impératif de conjuguer les efforts de tous les pays du monde, ils continuent à tergiverser et à hésiter à mettre en œuvre un plan de sauvetage universel qui soit à la hauteur de la crise, et susceptible de la vaincre.

C'est ainsi qu'à un moment où l'on s'attendait à une remise en question de la mondialisation et

une prise de conscience des ravages économiques et sociaux qu'elle ne cesse de causer aux pays du Sud, la pandémie semble, paradoxalement, avoir exacerbé l'égoïsme et l'égoïsme des pays du Nord au lieu de les atténuer même un tant soit peu. Soucieux de préserver leurs privilèges, ces pays ne veulent pas entendre et comprendre qu'il devient de plus en plus nécessaire de reconfigurer le monde afin qu'il soit plus égalitaire et plus équitable.

La preuve en est, cette manière dont s'est déroulée la COP 26 à Glasgow et les décevants résultats auxquels elle a abouti au terme de deux semaines de difficiles négociations.

Bien que la responsabilité du changement climatique incombe, historiquement et essentiellement, aux pays industrialisés du Nord, ce sont les pays en développement du Sud qui en subissent les méfaits les plus désastreux. Et, comble de l'ironie, la COP 26 a été, selon nombre d'observateurs, une COP des pays du Nord et une COP qui a reflété les priorités des pays riches d'autant plus que les pays du Sud étaient ou bien absents ou bien faiblement représentés car il a été particulièrement ardu pour leurs délégués d'atteindre Glasgow.

Sans entrer dans les détails des résultats de cette conférence, il faut peut-être noter que les pays riches du Nord ont failli à leur devoir de solidarité et de justice. Outre qu'ils ont refusé de payer le prix de leur responsabilité historique du réchauffement climatique, ils n'ont pas tenu leur engagement envers les pays du

Sud à qui ils ont promis d'épauler leurs efforts d'adaptation et d'atténuation.

A cet égard, il est à rappeler qu'en 2009, ils avaient promis aux pays du Sud de leur verser 100 milliards de dollars par an, à partir de 2020 et ce jusqu'en 2025, soit un total de 500 milliards. Or, aujourd'hui ils sont loin du compte car l'argent mis sur la table en 2021 se monte à seulement 80 milliards environ.

C'est ainsi que dans son évaluation de la COP 26, le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, a estimé que «la volonté politique collective n'a pas été suffisante pour surmonter de profondes contradictions» entre les pays du Nord et les pays du Sud.

En somme, on pourrait déduire que le comportement des pays du Nord tant vis-à-vis de la pandémie de Covid-19 que vis-à-vis de la COP 26 semble donner raison au philosophe slovène Slavoj Žižek qui a dit un jour: «Il est plus facile d'imaginer la fin du monde que la fin du capitalisme».

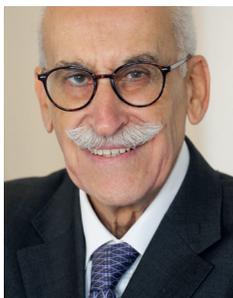
Toutefois, cela ne devrait pas décourager les pays du Sud ou les empêcher de mettre la pression, autant que possible, en vue d'ouvrir la voie à une gouvernance renouvelée du monde, qui tient compte de leurs revendications, respecte leur dignité et rassoit les relations internationales contemporaines et futures sur de nouvelles bases.

«Un mouvement des pays indignés» serait peut-être d'une grande utilité pour ce faire. ■

M.I.H.

## La justice tunisienne avant 1956

Par un trait propre aux sociétés orientales d'ancien régime, la justice d'époque beylicale husseïnite se distinguait par deux aspects essentiels : le rôle primordial du prince au nom du principe de la justice retenue et la cohabitation de diverses institutions (le prétoire du bey lui-même, du dey et d'autres magistrats politico-militaires, juridiction des caïds, justice religieuse musulmane et rabbinique, tribunaux consulaires, tribunal des métiers et du commerce, la justice des syndics (amines) des différentes professions et de l'agriculture. A partir du milieu du XIXe siècle, la prise de conscience d'une nécessaire modernisation conduisit à l'adoption de tribunaux séculiers venus se superposer à l'ancienne organisation. Ils n'eurent d'ailleurs à exercer que durant une courte période, c'est-à-dire de 1861 à 1864.



• Par Mohamed-El Aziz Ben Achour

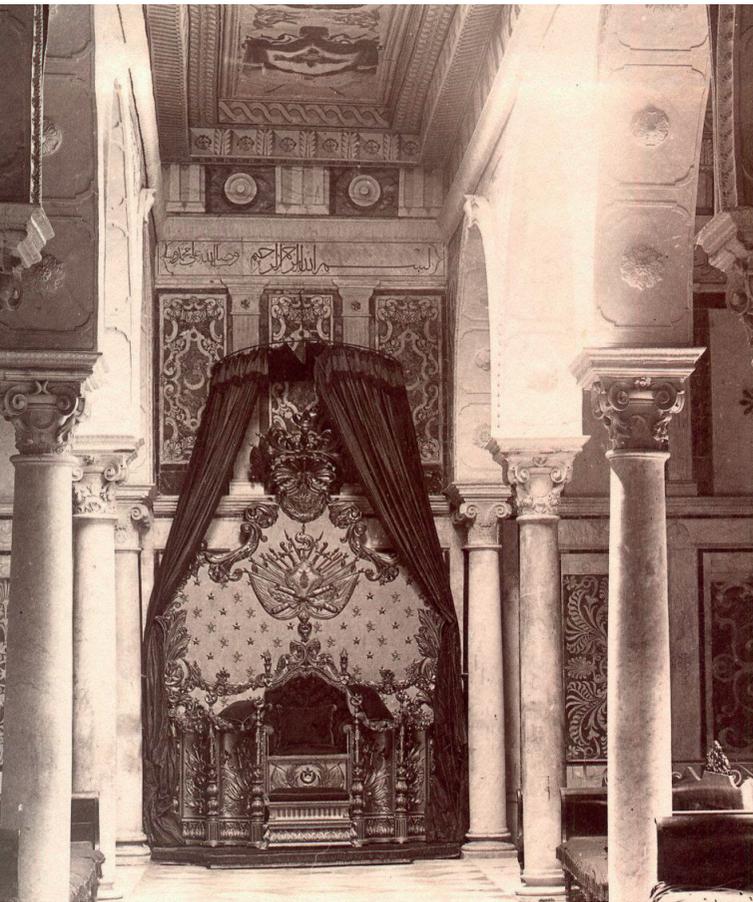
**I**l est utile de rappeler à ce propos que lors du soulèvement de 1864, une des principales revendications des insurgés était la suppression des nouvelles cours de justice au bénéfice de la justice rapide et sans appel rendue personnellement par le bey ou ses représentants. De sorte qu'en 1881, lorsque la France occupa la

Tunisie, l'organisation judiciaire était revenue à son schéma initial. Le protectorat n'allait cependant pas tarder à ajouter à la situation existante une structure judiciaire parallèle en supprimant les tribunaux consulaires et en créant, en 1883 une justice civile (tribunal de grande instance de Tunis puis dans d'autres villes) composée de magistrats français nommés par le président de la République sur proposition du Garde des sceaux. La compétence de ces tribunaux s'exerçait sur les justiciables de nationalité française et d'autres nationalités, y compris les sujets du bey chaque fois qu'un Français était demandeur ou défendeur. Le souci de rationaliser l'exercice de la justice beylicale donna lieu à une série de réformes qui aboutirent à la mise en place d'une justice

séculière tunisienne placée sous l'autorité de l'Etat beylical mais contrôlée par des hauts fonctionnaires français. La justice religieuse, à laquelle l'administration du protectorat se garda bien de toucher, continua de relever du Bey et de son Premier ministre. En mars 1896, furent créés les tribunaux régionaux de Sfax, Gabès et Gafsa puis de Sousse, Kairouan, Béja et du Kef. Tunis disposait du tribunal dit de la Driba (parce que ce tribunal siégeait dans l'ancien prétoire «driba» de la défunte institution du Dey). Les magistrats étaient exclusivement tunisiens, mais les autorités du protectorat confièrent le ministère public à des Français appelés «*commissaires du gouvernement*» assistés de magistrats tunisiens appelés «*substituts du Commissaire du gouvernement*». A Tunis existait aussi une juridiction supérieure civile et pénale auprès du Premier ministre, d'où son nom d'Ouzâra. Elle faisait aussi fonction de cour d'appel.

Un tribunal mixte immobilier fut créé en 1886, en vertu de la loi foncière du 1er juillet 1885. Il présentait l'originalité d'être la seule juridiction composée de magistrats

■ La salle de justice du Bey au palais du Bardo - Tahar Khéredine, premier ministre de la justice de 1921 à 1934 en grande tenue (photo Victor Sebag)



français et de magistrats tunisiens spécialistes du droit musulman et donc issus de la Grande mosquée Zitouna. La présence de ces derniers était d'autant plus indispensable que de nombreuses propriétés avaient le statut de fondations perpétuelles à dévolution finale pieuse (habous ou wakf), donc régies par la charia. Au demeurant, les dossiers relatifs aux propriétés privées elles-mêmes devaient être examinés à la lumière des règles des partages successoraux fixées par la charia.

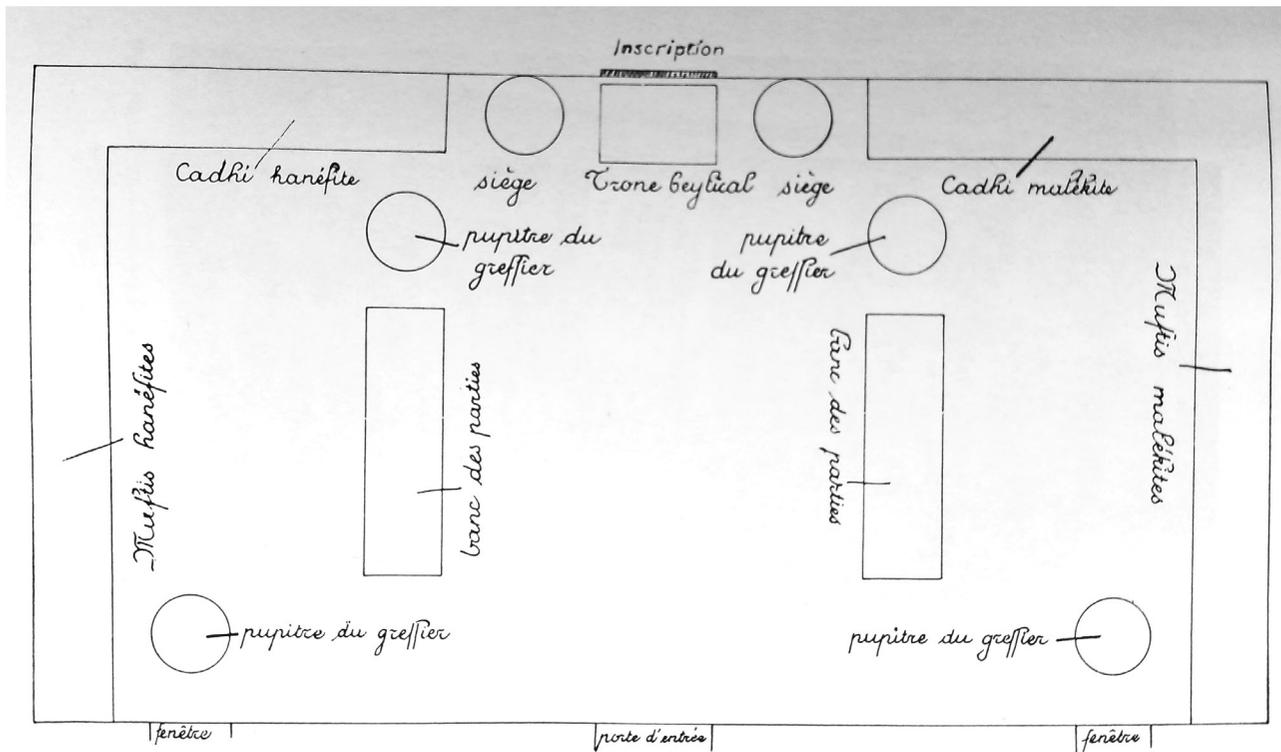
Dans un souci de rationalisation de la justice, des textes juridiques furent promulgués, tels que le Code des obligations en 1906, le Code de procédure civile en 1910, le Code pénal en 1913 et le Code de procédure pénale en décembre

1921. Une autre réforme fut la création du ministère tunisien de la justice (Wizârat al 'Adliyya) le 26 avril 1921. Conformément à la logique coloniale du protectorat, les titulaires de ce portefeuille étaient flanqués d'un haut fonctionnaire français qui portait le titre de Délégué à la justice tunisienne. Le ministère avait autorité sur l'ensemble des juridictions séculières et religieuses à l'exception, bien entendu, des tribunaux français. Dans ses mémoires parues en 1972, sous le titre *Au fil de ma vie*, l'ancien haut fonctionnaire et Premier ministre Mohamed-Salah Mzali écrit : « Jusqu'en 1921, la Tunisie était sous le régime de la justice retenue. Les tribunaux supérieurs écoutaient des propositions qui servaient de base au jugement rendu par le bey. Le

*26 avril de cette année, le Souverain renonça à ce privilège et adopta le principe de la justice déléguée. »*

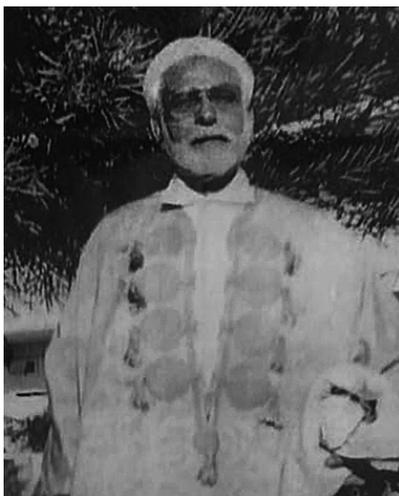
Le premier titulaire du nouveau ministère fut Tahar Khéredine, ancien dignitaire ottoman et fils du ministre réformateur Khéredine. Jusqu'en 1956, ses successeurs furent Ali Sakkat en 1934, Salem Snadli en 1935, Abdeljelil Zaouche en 1936, Salah Farhat de janvier à mai 1943, auquel succéda Habib Djellouli jusqu'en 1947 puis le cheikh- el-islam Mohamed El Aziz Djait. En 1950, Salah Ben Youssef, secrétaire général du Néo-Destour, prend le portefeuille de la justice au sein du ministère dit « de négociations » présidé par Mhammed Chénik. Sadok Djaziri est nommé en 1952, puis Tahar Lakhdhar (mars-juin 1954),

■ Plan de la salle du majlis charaïque (d'après R. Brunschvig) la légende «inscription» signale l'emplacement du cadre doré représentant le décret beylical de 1856 réorganisant la justice religieuse



Sadok Mokaddem (juin 1954), Moussa-El Kadhem Ben Achour en 1955, et en avril 1956, au sein du premier gouvernement de la Tunisie indépendante, Ahmed Mestiri.

Ce n'est qu'en 1956, sous le règne de Mohamed-El Amine Pacha Bey et à l'initiative du Premier ministre



■ Le cheikh Néji Ben Mrad dernier cadhi hanéfite (1943-1956)

Habib Bourguiba, que la justice fut réorganisée de fond en comble avec la suppression pure et simple des tribunaux religieux, la tunisification complète et l'unification de la justice sous la tutelle du ministère de la Justice. Le 6 juillet 1957, le président Bourguiba inaugurait en grande pompe le Palais de Justice du Boulevard Bab-Benat qui abritait jusque-là le tribunal civil français. Expression du caractère autoritaire du nouvel État, on désigna un Procureur général de la république et l'on constitua une juridiction d'exception, la Haute Cour.

Etant donné la complexité du sujet, on voudra bien nous excuser de consacrer le présent article à une présentation de la seule justice religieuse musulmane, aujourd'hui disparue, mais qui fut si importante jadis et dont l'impact sur l'évolution de la pensée juridique et des

institutions ne s'est pas complètement estompé.

Fondée en 1705, la dynastie des beys husseïnites (1705-1957) héritait de traditions politiques et judiciaires qui, au-delà de la conquête ottomane de 1574, remontait à l'époque hafside (XIIIe-XVIe siècle). Les souverains



■ Le cheikh Md. El Fadhel Ben Achour, dernier cadhi malékite de Tunis (1956)

de cette dynastie médiévale régnaient sur un pays indépendant qui, après s'être débarrassé de la tutelle de l'empire almohade, adopta pour seule école juridique, le malékisme. Le premier magistrat était le *cadi el Jamâ'a* ou Premier *cadi*. La justice religieuse était placée sous son autorité et il relevait directement du sultan hafside. Outre son rôle de juge en chef, ce grand *cadi* avait des attributions étendues telles que le contrôle des métaux précieux et de la monnaie ainsi que la tutelle

des notaires. Sous l'autorité du *cadi el jamâ'a*, et à Tunis même, existaient des *cadis* spécialisés tels que le *cadi el faïdha* qui était chargé de veiller à la bonne gestion du Trésor public (*Bayt al mâl*), le *cadi el ankiha*, en charge des affaires matrimoniales, le *cadi el ahilla*, dont la fonction était de confirmer tous les mois l'apparition du croissant lunaire ou encore le *cadi el asker* qui jugeait les litiges survenant au sein des troupes. Dans les villes de l'intérieur, les juges étaient les délégués du *cadi el jamâ'a*

de Tunis. Les autres magistrats du premier rang étaient les *muftis*, juristes qui, le cas échéant, éclairaient de leurs lumières le sultan, les *cadis* et l'ensemble de la communauté musulmane. Les plus célèbres furent Ibn Arafa (mort en 1400) et son élève El Bourzouli (m. en 1440).

Cet équilibre doctrinal, juridique et institutionnel fut rompu au moment de la conquête turque de 1574. Le rite sunnite hanéfite dont se



■ Les magistrats religieux en grande tenue (*qiyâfa*) en 1932-33: de gauche à droite: Mohamed Ben Youssef, cheikh el islam hanéfite, Mohamed -El Tahar Ben Achour, cheikh el islam malékite, les *muftis* Belhassen Ennajar, Md.EL Aziz Djait, Taïeb Bayram, Mohamed Annabi, Mohamed Damerji, *cadi* hanéfite, Sadok Maherzi et tout en haut des marches, Taïeb Siala, *cadi* malékite. (Photo V.Sebag)

réclamaient les sultans ottomans prit dès lors, et malgré le faible nombre de ses adeptes, rang de rite officiel et prééminent sur la vieille terre malékite d'Ifriqiya. Certes, cette école juridique avait existé, jadis, aux côtés du malékisme, mais elle disparut après la chute des émirs aghlabides en 909.

Sous la domination ottomane, le cadî de Tunis était toujours le premier personnage religieux de la nouvelle province mais il n'était plus malékite ni surtout autochtone. Il était désigné par le Cheikh- el-islam de Stamboul,

et affecté à Tunis pour une durée limitée. Humiliation supplémentaire, les magistrats malékites tombaient au rang d'assistants et de suppléants du cadî que l'on appelait officiellement effendî, cependant que des attributions judiciaires furent données à des dignitaires politico-militaires tels que le dey, l'agha des janissaires et le gouverneur de la citadelle de la Kasbah. Cette situation se prolongea sous la première dynastie beylicale des mouradites (XVIIe s.) et ce n'est qu'à l'avènement des beys husseïnites qu'une évolution qui allait se prolonger jusqu'au XXe

siècle vit le jour. Husseïn Bey Ben Ali et ses successeurs eurent à cœur de réformer et réorganiser la justice. Rapidement, le nouveau maître du pays interdit au Dey d'exécuter les peines capitales prononcées par l'Effendi. A ce dernier on interdit de juger selon la loi du talion, sauf en présence des muftis. D'une façon générale, les sentences graves ne purent dorénavant être appliquées que sur ordre formel du Bey. Progressivement, le Dey ou Daoulati, naguère puissant, tomba, selon l'expression de l'historien Robert Brunschvig, «*au rang d'un magistrat urbain sans grand pouvoir*». Si à Tunis même, il y avait toujours, sous le règne de Husseïn Ben Ali, un cadî-Effendi, Husseïn créa au Bardo, devenu le siège du pouvoir, le poste de cadî malékite et un juge appartenant à ce rite en qualité de cadî du Camp. Bien entendu, le Bey était non seulement le chef suprême de la magistrature mais rendait lui-même la justice en son prétoire du Bardo. Il pouvait même retirer aux autorités religieuses l'examen de l'affaire pour la juger lui-même en vertu du principe de la justice retenue et déléguée par lui. Le recours du Prince à la *siyâsa shar'îya* (entendez une justice expéditive fondée sur des présomptions et avec l'emploi de la torture en cas de brigandage ou de rébellion) était fréquent et, plus tard, le petit-fils de Hussein, Hammouda Pacha (1782-1814), comme d'autres princes musulmans, allait obtenir en la matière la bénédiction des oulémas au nom de l'impératif de l'ordre public sous la forme d'une épître rédigée par le cheikh Mohamed b. Hussein Bayram sur ce thème.

Mais revenons à la politique beylicale de réorganisation de la justice religieuse. Ali Pacha (1735-1756) demanda et obtint du Sultan que



■ Patio à Colonnade du Dîwân (médiina de Tunis, rue du Divan, rue Sayda Ajoula) (photo V.Sebag)

■ Me Mustafa Kaak, premier avocat tunisien élu bâtonnier en 1947



l'effendi ne fût plus nommé par Constantinople mais par le prince de Tunis. Premier indice d'une restauration malékite, le cadi de ce rite ne fut plus un assesseur mais un juge à part entière. Le premier titulaire du poste fut le cheikh Mohamed Sa'âda, ouléma né à

Monastir en 1677, mort à Tunis en 1757. Un peu plus tard, une structuration de l'appareil judiciaire se mit en place autour de deux conseils, un hanéfite et l'autre malékite, composés des deux cadis et des muftis. Au XIXe siècle, Ahmed Pacha Bey, ayant réorganisé l'enseignement de la Grande mosquée, confia en novembre 1842 la direction collégiale de cette vénérable université à la haute magistrature, c'est-à-dire les deux premiers muftis hanéfite et malékite, l'effendi et le cadi.

En 1856, le Majlis charaï ou Conseil de la magistrature, organisé en deux chambres malikite et hanéfite, fut installé sur ordre de Mhammad Pacha Bey dans l'ancien quartier général ou dîwân des janissaires lorsque ce corps militaire fut dissous. Le Majlis charaï (ou, comme on

l'appela aussi, el Dîwân) continuait cependant de refléter la prééminence du rite hanéfite – rite de la famille husseinite – sur le malékisme, étant donné que ce conseil était placé sous l'autorité du bâsh-mufti hanafi ou cheikh- el islam. En revanche, le cadi mâlikî de Tunis exerçait de plus larges prérogatives que son homologue de l'autre rite, lequel connaissait essentiellement des affaires de habous. Les jugements du cadi étaient cependant susceptibles de révision à la demande d'un justiciable ou de son défenseur (que l'on appelait oukîl) devant le conseil du chara. Qualifié parfois de cadi el jamâ'a ou encore cadi el Hâdhira, le magistrat malikite de la capitale était celui de l'écrasante majorité de la population. Aussi ses prérogatives s'étendaient-elles à l'ensemble du territoire et il jouait



■ 6 juillet 1957: le palais du tribunal français devient le palais de justice tunisien. Cérémonie rehaussée par la présence du président Bourguiba, ici entouré du ministre Ahmed Mestiri, du premier président de la cour de cassation El Kadhem Ben Achour et des hauts magistrats dans leur nouvelle tenue. (Coll. de l'auteur)

le rôle d'autorité de contrôle sur l'ensemble des cadis de l'intérieur. Il ne manquait pas de tancer, à l'occasion, les muftis de villes aussi importantes que Sousse, Sfax ou Kairouan. Dans une série de 300 documents d'archives familiales que nous avons eu l'occasion d'étudier naguère, et relatifs à la correspondance entre les dignitaires religieux de Tunis et les magistrats de l'intérieur, nous avons rencontré de nombreux passages dont celui-ci, tiré d'une lettre au ton comminatoire adressée le 24 ramadan 1248/ 1832-1833 par l'effendi de Tunis sur ordre du cadi malékite aux muftis et cadi d'une ville de l'intérieur. On y lit notamment : *«Les agissements blâmables de votre cadi n'ont pu se produire que parce que votre doyen [le premier mufti] n'a pas ramené cette personne dans le droit chemin. (...) Il ne vous reste plus qu'à vous entraider pour le triomphe de la vertu et de la piété et à résoudre cette affaire conformément au jugement du cheikh cadi malékite de Tunis. (...) cessez de mêler les rancœurs à la religion d'Allah car la juste connaissance de la science juridique [et son application équitable] est une responsabilité redoutable.»* A ce propos, la prévarication et la corruption, malheureusement si répandues et si vivaces dans nos pays d'Orient, n'épargnaient guère le milieu judiciaire. Des plaintes arrivaient en haut lieu accusant certains cadis et muftis ainsi que des auxiliaires de justice. Les beys eurent ainsi au moins à deux reprises au XIXe siècle à remettre de l'ordre dans la profession des notaires et à ordonner au bâsh-mufti de révoquer les charlatans et autres faussaires. Face à ces réalités, la population n'était pas dupe. On rapporte qu'un caïd-gouverneur du Cap Bon ayant été destitué, un

cadi du nom de Menzeli proposa au Bey d'assurer l'intérim tout en exerçant sa judicature. Une chansonnette fut alors reprise sur toutes les lèvres : *«Ô Menzeli, remplis-toi bien les poches : cadi, le matin, caïd le soir!»*

Au plan social, la structuration de l'institution judiciaire s'accompagna de la constitution de familles dont les membres se succédaient, quasiment de père en fils, aux postes de l'enseignement religieux et de la magistrature. Les Adhoum, Essadam, à Kairouan, les Hedda, Ghanouchi, de Sousse, les Fourati, les Charfi de Sfax, pour ne citer que ces exemples. A Tunis, capitale politique et intellectuelle, le renouvellement des élites était plus fréquent. C'était surtout dans le milieu hanéfite, peu « concurrentiel », que l'accaparement des dignités judiciaires et des postes d'enseignant était le plus net : ainsi du cas des Bayram mais aussi des Belkhodja. Si, chez les malékites, les Ennaïfar donnèrent, aux XIXe et XXe siècles, de nombreux professeurs, muftis et cadis, toutefois, de brillants sujets issus de milieux modestes ou de petites villes de l'intérieur parvenaient régulièrement au sommet de la hiérarchie religieuse et judiciaire tels les cheikhs Isma'ïl el Temimi, Ibrahim Al Riahi, Mohamed Chédli Ben Salah ou Salem Bouhajib.

Concernant le déséquilibre longtemps maintenu en faveur des hanéfites, il fallut attendre l'année 1932 pour assister à un changement de taille au profit des malékites, lorsque le cheikh Mohamed-El Tahar Ben Achour, professeur, cadi puis bâsh-mufti à l'immense prestige, fut élevé par Ahmed II Pacha Bey à la dignité de Cheikh- el- islam l'année même où il fut nommé

cheikh-recteur de la Grande mosquée en remplacement de la direction collégiale. Au sein du Conseil charaïque, les deux chambres eurent dès lors chacune, et sur un pied d'égalité, leur cheikh-el- islam.

Sous le protectorat, la justice religieuse fut protégée de toute ingérence française et demeura une institution relevant uniquement du Bey et de son Premier ministre. A partir de 1921, le ministre de la Justice eut, bien sûr, son mot à dire puis les choses restèrent en l'état jusqu'au 3 août 1956, lorsque Habib Bourguiba, alors puissant Premier ministre du bey abolit la justice religieuse. On continua de s'inspirer partiellement de la charia et beaucoup de magistrats étaient issus de la Grande mosquée, mais il n'y eut plus qu'une justice séculière organisée selon le modèle français. De l'ancienne organisation, le nouvel ordre politique ne garda que la dignité de mufti et l'on assista à la disparition de l'auguste titre de Cheikh- el- islam et l'adoption du titre de Mufti al diyâr al tûnisiyya en vertu du décret du 28 février 1957. Ce dignitaire, conseiller de l'Etat aux affaires religieuses, était consulté par les particuliers et par les autorités sur tel ou tel aspect du droit musulman. Au moment de la crise de Ramadan-février 1960 qui opposa le Président Bourguiba au mufti Mohamed-El Aziz Djait et au recteur Mohamed-El Tahar Ben Achour, le pays resta même sans jurisconsulte religieux jusqu'au 6 avril 1962, date à laquelle le cheikh Mohamed-El Fadhel Ben Achour (fils de Mohamed- El Tahar et gendre de Djait) fut nommé mufti de la république et doyen de la faculté de théologie (kouliyyat al charîa wa ouloum al dîn). ■

Med.A.B.A

# ALL IN ONE PACK

OPTÉZ POUR UNE RENTRÉE  
*tranquille*

## KUV100 NXT

À PARTIR DE

**34 990DT**



# Mahindra

Rise.

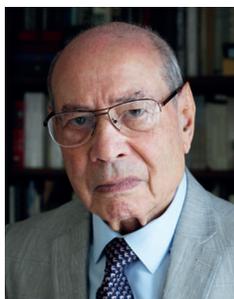
**AUTOMOBILES** ZOUARI  
CONCESSIONNAIRE / SAV VÉHICULES DE TOURISME

مصرف الزيتونة  
BANQUE ZITOUNA



# L'esclavage à Rome

L'esclavage existait dans toutes les civilisations autour de la Méditerranée, depuis les temps les plus reculés ; mais avec des formes diverses qu'il est nécessaire de distinguer pour comprendre son rôle et l'évolution de son «*mode de production*». Sur la définition de l'esclave, la concordance existe entre les textes anciens. Ne disposant ni de sa force de travail, ni de son corps, il appartenait tout entier à quelqu'un d'autre, ne jouissait pas de sa «*liberté*». Il était vendu et acheté au même titre qu'un objet, tout en étant assimilé en quelque sorte au bétail et défini comme « un instrument animé ». Pour le droit romain, l'esclave est un être dépourvu de personnalité (Digeste, IV, 5, 3, 1), objet et non pas sujet de droit (Gaius, II, 13). L'influence de certaines idées morales ainsi que l'évolution des mœurs avaient, néanmoins, amené le législateur à atténuer les conséquences de cette définition et à considérer l'esclave comme un être humain, dont la «*valeur instrumentale*» était telle qu'elle lui permettait de représenter son maître pour certains actes.



• Par Ammar Mahjoubi

A

ujourd'hui, grâce à l'étymologie, relayée par la sémantique et l'anthropologie structurale, de nouvelles perspectives sont ouvertes sur les origines de l'esclavage romain et sur son intégration dans les rapports sociaux. Captivus, Mancipium, servus, autant de mots pour désigner en latin l'esclave. Les deux premiers introduisent l'idée de guerre, de prise, ou aussi de transactions, car « Mancipium » dérive de « manus », de mainmise. Quant à « servus », il relève peut-être d'un fonds étrusque et marque l'antagonisme ethnique et civique entre l'esclave et le citoyen romain. Il introduit aussi l'idée que certaines « races » sont prédestinées à l'esclavage : Juifs, Syriens, Cappadociens et, de façon générale, les « barbares ». Ce qui est une façon d'excuser le recours à l'esclavage par l'invocation d'une

supériorité culturelle et ethnique du Romain, qui vit dans une cité du monde civilisé. Justification que développe Cicéron (De Republica, III, 37), mais qui était déjà avancée par Platon et Aristote dans le monde grec.

A l'époque la plus ancienne, le nom latin de l'esclave était aussi « puer », ce qui montre une intégration dans les systèmes de parenté. En appartenant au maître, l'esclave se trouvait sous sa « puissance », avait droit à sa nourriture et s'intégrait donc à sa famille, d'une manière certes très inférieure. Et lorsqu'ils sortaient de l'esclavage par l'affranchissement, les esclaves ne pouvaient qu'être, d'une manière ou d'une autre, intégrés dans la cité, car ils étaient liés à leurs anciens maîtres par des liens assimilés à des attaches de parenté ; c'est pourquoi ils prenaient les noms de ces maîtres



devenus leurs patrons. L'esclavage n'était donc pas un fait simple ; soumis comme tous les faits sociaux à toutes les variations imposées par le temps, les origines des esclaves comme leurs rôles étaient différents selon les époques.

De la fin du III<sup>e</sup> à la fin du I<sup>er</sup> siècle avant le Christ, l'importance de l'esclavage s'était considérablement accrue en Italie, comme s'était aussi accru de façon concomitante, le danger potentiel que représentaient les masses serviles, tant pour les maîtres que pour la cité. Entre ces deux limites, en effet, entre 250 et

56 av. J.-C., les grandes victoires romaines et les grandes conquêtes grossirent prodigieusement dans l'agriculture le nombre des esclaves ; barbares occidentaux en Italie et majoritairement des orientaux en Sicile. La réduction en esclavage des vaincus était un fait constant et général dans l'Antiquité, et l'arrivée massive de ces prises de guerre permit le développement d'une agriculture de type nouveau, avec une grande concentration des propriétés ; ce qui avait accentué les conflits entre les grandes propriétaires possesseurs d'esclaves et les petits propriétaires dépossédés.

Avec les prises de guerre et la reproduction des esclaves, le commerce autorisé (même s'il concernait, à l'origine, des victimes de la piraterie ou du brigandage) était l'une des trois sources possibles de l'esclavage. Il était pourtant qualifié d'*inhonestum* et abondamment péjoré et moqué dans les comédies de Plaute. Ce qui en tout cas ne nuisait guère à sa prospérité. Strabon, dans un passage célèbre, avait fixé à 10 000 par jour le chiffre des ventes d'esclaves atteint par le marché de Délos (XIV, 2, 5). Tout propriétaire pouvait acheter ou vendre des esclaves ; mais sévissait, aussi, en même temps, le trafic des

pirates étoliens, illyriens, crétois et surtout ciliciens. Dès le II<sup>e</sup> et, en particulier au I<sup>er</sup> siècle avant le Christ, se développèrent également d'autres genres de commerce : celui des lanistes, entrepreneurs des combats de gladiateurs et celui des marchands spécialisés dans un commerce de luxe. Ils sélectionnaient les esclaves cultivés ou bien élevés, qu'ils destinaient au service des grandes familles ; parmi eux se trouvaient également des artistes, dont les prix pouvaient atteindre un chiffre énorme, de même que des comédiens et des grammairiens.

Plus difficiles à apprécier étaient la reproduction naturelle des esclaves et, d'autre part, l'esclavage pour dettes. Contrairement à Caton et Plutarque, Varron recommandait les mariages d'esclaves pour favoriser les naissances, ce qui explique le nombre de *vernae* (esclaves de naissance) au I<sup>er</sup> siècle av. J.-C., dans les inscriptions, et se justifie, peut-être, par l'augmentation considérable du prix demandé pour les esclaves de luxe. Les prix étaient affectés également par la répression de la piraterie, qui tarissait cette source appréciable. On sait aussi que, dans certains cas, la servitude pouvait résulter de la condamnation pour dettes d'un homme libre. Il s'agissait, semble-t-il, d'une vieille pratique d'origine orientale, selon laquelle le maître achèterait, en fait, la force de travail en achetant la personne. Cette forme d'esclavage existait dans le monde grec archaïque et Rome l'avait connue jusqu'à son abolition en 326 av. J.-C. ; mais elle ne semble pas avoir disparu, car elle était encore attestée en 216 comme en 63 av. J.-C. (Tite Live, XXIII, 14, 3 et Cicéron, *De Orat*, I, 38). Une dernière forme de servitude apparut aussi à la fin de la République : la possibilité pour un homme de se faire gladiateur ou de se vendre.

Les différences de condition et de fait entre les esclaves dépendaient essentiellement du secteur économique

où ils étaient utilisés, mais pouvaient aussi varier selon les époques. Leur plus forte concentration était dans le travail des mines. Cette main-d'œuvre servile, en grande partie pénitentiaire, subissait l'exploitation la plus pénible et la plus inhumaine, exigeante jusqu'à la limite de la résistance physique. L'emploi servile était aussi massif dans les champs, où le travail le moins spécialisé était le plus dur, avec un nombre considérable d'esclaves étrangers dont une partie au moins était enchaînée, pour éviter les fuites. Autant que la rudesse des tâches, la fréquence des mauvais traitements, surtout ceux des grands propriétaires grecs de Sicile, explique les grandes révoltes serviles en Italie et dans les campagnes de l'île, vers la fin du II<sup>e</sup> et au début du I<sup>er</sup> siècle avant le Christ. Mais parmi la main-d'œuvre rurale servile opéraient aussi des tâcherons spécialisés, vigneron, muletiers, porchers... mieux traités. Ils étaient autorisés parfois à posséder un petit bétail, et leur valeur marchande était plus élevée. L'espoir des esclaves ruraux était, surtout, de s'élever dans la hiérarchie du domaine, de devenir *villicus* (métayer) ; et même si les affranchissements étaient moins fréquents qu'en ville, on sait que les immenses propriétés de la fin de la République, ainsi que la partie la plus importante des domaines impériaux, dans les provinces de l'Empire, étaient exploitées sous l'autorité des tenanciers, anciens esclaves qui auraient bénéficié de l'affranchissement.

Meilleure, en principe, était la condition des esclaves urbains. On a noté dans les comédies de Plaute, au début du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C., que la domesticité servile, nettement moins nombreuse que les esclaves ruraux, était souvent qualifiée et pouvait même jouer un rôle important auprès du maître. Parmi ces esclaves domestiques, certains faisaient fortune et se permettaient alors de donner un *vicarius* (esclave d'un esclave) à leur maître,

pour les remplacer. Dans les grandes maisons princières, des domestiques coûteux, cuisiniers et coiffeurs, grammairiens et artistes, côtoyaient des « administratifs », secrétaires, comptables et caissiers. Les liens qui se tissaient avec l'esclave lui assuraient alors, dans la cité, un statut proportionnel à celui du maître. Avec la *familia Caesaris* de l'époque impériale, ce statut atteignit une échelle telle que César, à l'orée de cette époque, plaça des esclaves à la tête de l'atelier monétaire romain.

A un autre niveau des catégories sociales, les esclaves de l'artisanat et du commerce étaient aussi indispensables que nombreux. Grâce à l'épigraphie, on a pu constater que 75 % des ouvriers potiers, dans les grands ateliers d'Arrezzo, étaient des esclaves. Leurs signatures sur cette vaisselle, exportée dans un grand nombre de provinces, étaient une preuve indéniable de leur qualification et, aussi, de leurs responsabilités. La grande masse des ouvriers et des artisans était cependant employée par l'Etat dans les arsenaux, la construction et l'entretien des aqueducs... Quant aux esclaves employés dans les petits ateliers, les textes ont révélé que certains se détachaient de leurs maîtres, devenaient des boutiquiers indépendants et accédaient même à une situation avantageuse ; mais la plupart étaient une source de revenu pour les propriétaires, même lorsque ces derniers n'étaient pas concernés par les activités qu'ils exerçaient en tant que commerçants ou artisans établis à leur compte. Les textes mentionnent aussi, par ailleurs, une masse d'esclaves turbulente et incontrôlée, mobilisable à Rome par quelque ambitieux. Entretien par des chefs politiques et des personnages influents, ces bandes de gladiateurs et de fiers-à-bras étaient prêtes à intervenir, vers la fin de l'époque républicaine, pour servir, à la limite de la légalité, les intérêts de leurs maîtres. ■

A.M.

# بيدك تختار

# Le long processus de la transition

## Faut-il croire ou non en une révolution ?

**Riadh Zghal s'y attaque ! Dans un nouvel ouvrage intitulé *Le long processus de la transition*, qui vient de paraître aux Editions Leaders, le sous-titre est déjà évocateur : «*Espoirs, frustrations et résilience*». Dans sa préface, Ahmed Ben Hamouda souligne que «*cet ouvrage, dans sa forme de condensé de notes chroniques rédigées sur dix ans de transition vers la démocratie, accompagne le déroulé des événements et avance des propositions qui éclairent, selon les œillères de la bonne gouvernance, ce qui aurait pu ou aurait dû se faire.*»**

**L**

es réflexions et analyses se déroulent sur les sept thèmes des 454 pages du livre : la révolte et les espoirs, désenchantements et questionnements de la révolte, plaidoyer pour la démocratie, l'épreuve du vote, plaidoyer pour la décentralisation, contexte et développement économique, le capital humain en mal de valorisation : les femmes et les jeunes. Qualifier la révolte de janvier 2011 de "révolution du jasmin" ou de "printemps arabe" peut être compris comme un désir caché de lui donner un caractère éphémère comme c'était le cas du printemps de Prague qui avait débuté en janvier 1968 et s'était achevé 8 mois après. Le parfum du jasmin est volatil et le printemps est tellement court en ces contrées du sud de la Méditerranée. Il est si vite écourté par les chaleurs estivales. De tels qualificatifs pris au mot désignent plutôt la révolte que la révolution.

Dans le mot révolution, on peut saisir deux significations : un «revolving» ou «retour sur soi», ou bien une rupture avec un ordre politique, économique, social et culturel établi. La rupture

culturelle peut toucher la perception de soi, les valeurs sociales, les croyances, les institutions sociales et leur mode d'organisation... La rupture sociale rebat les cartes du partage des pouvoirs et génère une dynamique plus ou moins durable de restructuration sociale.

La révolte exprime une volonté de rupture avec un système politique dominant mais souvent échoue à générer la révolution qui aboutit aux ruptures avec les divers systèmes en place. La révolte faite par les uns constitue une opportunité pour d'autres qui saisissent le pouvoir éjecté des mains des dirigeants en place, savent tirer les ficelles qui commandent à la nouvelle situation et agissent selon ce principe formulé par Brinton puis par Gramsci : «*Tout doit changer pour que rien ne change !*».

Néanmoins, une révolte ouvre la voie à plusieurs possibles. Cela peut être la violence qui marque un coup d'arrêt au mouvement social, et la Tunisie en a fait l'expérience à maintes reprises. La répression a marqué la fin de la révolte des paysans dirigée par le chef de tribu Ali Ben Ghedhahem en



## Parcours

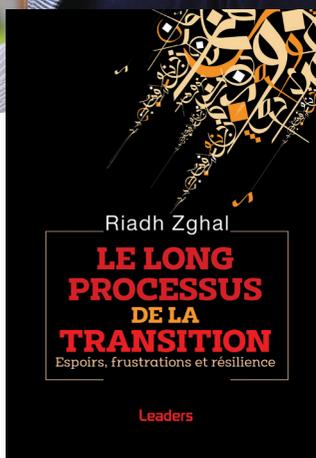
Riadh Zghal Chaabouni est docteur d'Etat en sciences de gestion et docteur en sociologie de l'université d'Aix-Marseille III.

Professeure universitaire, elle a été doyenne élue de la faculté des Sciences économiques et de Gestion de Sfax.

Ancienne vice-présidente de la municipalité de Sfax, sénatrice, elle est actuellement professeure émérite et consultante.

Auteur de plusieurs ouvrages, ses dernières publications ont pour titres :

- Transition politique et développement inclusif
- Transformer le processus de démocratisation en levier du développement, PU 2019
- Enseignement supérieur en Tunisie
- Quelle université pour quel développement? Sud Editions, Tunis 2016
- L'autonomisation économique des femmes : emploi et entrepreneuriat, Publications du Credif, Tunis 2014
- Et pourtant il va falloir voter, Tunis 2020.



### **Le long processus de la transition Espoirs, frustrations et résilience**

De Riadh Zghal  
Editions Leaders, Novembre 2021,  
464 pages, 35 DT  
En librairies et sur  
[www.leadersbooks.com.tn](http://www.leadersbooks.com.tn)

1864, celle des travailleurs de 1978, celle du pain de 1983-1984.

La révolte peut évoluer vers une guerre civile sans garantie de changement des paradigmes à la base du système dominant. Lorsque c'est le choix de la paix qui prévaut, alors peut commencer le changement plus ou moins profond,

plus ou moins inclusif, plus ou moins porteur de ruptures. Depuis le renversement du régime, suite à la promulgation d'une nouvelle constitution, la question reste posée et les réponses anticipées à cette question clivent une société traversée par des courants politiques et idéologiques adverses. La révolte de 2011 aura-t-elle une fin heureuse ou le contraire? Faut-il croire ou non en une révolution ?

**NOUVEAU**  
commandez directement en ligne sur  
[www.leadersbooks.com](http://www.leadersbooks.com)  
Livraison gratuite

VIENT DE PARAÎTRE

# LE LONG PROCESSUS DE LA TRANSITION

Espoirs, frustrations et résilience

**35 DT**  
seulement



Volume : 464 pages • Format : 15 x 21 cm

## Bon de commande

**Dix**  
exemplaires  
et plus  
**30 DT**  
(le livre)  
*Offre spéciale*

Moins de 10 exemplaires ..... x 35 DT Total

10 exemplaires et plus ..... x 30 DT Total

Nom et prénom ou Raison sociale : .....

Adresse de livraison : .....

Code postal

Tel

Je joins mon règlement au nom de PR Factory

Chèque bancaire

Virement

CBB : TN59 08 008 000671001274071

Date et signature

Rue Abdelwaheb Jilani, Ennour Building,  
Cité des Sciences, 1082 Tunis - Mahrajène  
Tel +216 71 232 111 / Fax : +216 71 750 333  
[www.leaders.com.tn](http://www.leaders.com.tn)

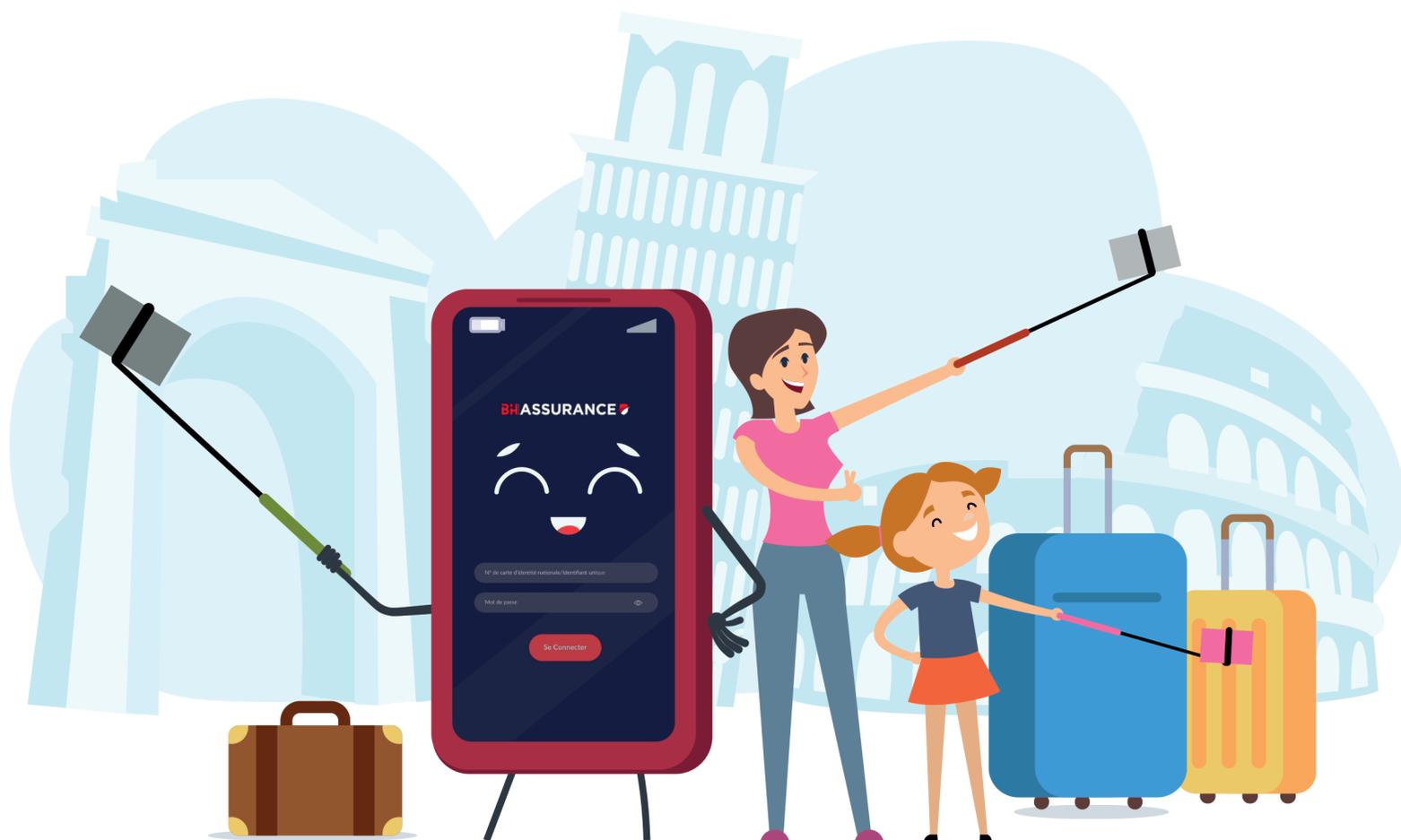
# VOYAGEZ EN TOUTE SÉCURITÉ AVEC L'ASSISTANCE VOYAGE VIA WININTI

100% en ligne

Payez sur Wininti

Votre protection  
en quelques clics

- **SOUSCRIVEZ EN LIGNE  
SANS AVOIR À VOUS DÉPLACER**
- **IMPRIMEZ VOTRE ATTESTATION  
DEPUIS L'ESPACE WININTI**



# ENVIE DE DEVENIR PROPRIÉTAIRE ? DÉCOUVREZ LE PATIO !

DES S+1, S+2, S+3 ET S+4

DU HAUT STANDING À EL MENZAH 9C



**SIMPAR**  
ISO9001

www.simpar.tn  
Tél: 29 921 003 - 29 921 011 - 71 840 244

# Par-delà les lueurs

## De Tahar Bekri

Tahar Bekri, l'enfant de Gabès, est un poète prolifique. Par générosité. Il vient de nous gratifier d'un nouveau recueil *Par-delà les lueurs*\* enrichissant ainsi un œuvre déjà imposant. Outre huit poèmes inédits, ce magnifique recueil reprend et rend accessible à un plus large public un long poème «Les arbres m'apaisent» qui a fait l'objet, en 2017, d'un tirage très limité, en livre d'artiste avec la peintre Annick Le Thoër. Ainsi, il est donné à un plus grand nombre de lecteurs l'occasion et la chance d'admirer quatre superbes acryliques de l'artiste bretonne avec qui le poète tunisien a déjà travaillé en 2014 sur son recueil «La nostalgie des rosiers sauvages».

D'ailleurs notre barde est habitué à la collaboration avec des peintres (Jean-Luc Herman, Wanda Mihuleac, Michel Mousseau, Jean-Michel Marchetti), mais le travail avec Annick Le Thoër semble plus impératif et nécessaire puisqu'une grande partie du nouveau fascicule, comme le précise l'auteur, a été conçue au Pouldu, ce port breton qui a été élu par certains peintres au XIXe et XXe siècles. N'a-t-il pas vu se rassembler ceux qui se sont appelés «Synthétistes» et qui ont été regroupés plus tard dans «*l'École de Pont-Aven*»: Gauguin, Sérusier, Filiger, Meyer de Haan... ? et le chemin évoqué à plusieurs reprises par le poète n'est-il pas une allusion au fameux «*chemin des peintres*» aménagé pour leur rendre hommage au Pouldu?

«*Dans l'enclos de la chapelle  
Où sont gravés dans la stèle  
Les noms de Gauguin  
Ceux de ses Compagnons*» (p.62)

En tout cas, le résultat est heureux. Cette harmonieuse rencontre-collaboration

entre poésie et peinture donne naissance à cet objet somptueux qui comble tous les sens. Le plaisir sensuel doux-rugueux au toucher de la couverture et des pages; le ravissement de l'œil contemplant les tableaux et bien sûr les émotions et les sensations suscitées et exacerbées par le poème.

Tout cela se trouve facilité par une petite particularité mais de la plus haute importance, l'absence de tout signe de ponctuation. Le lecteur ne rencontrera ni point, ni virgule, ni point d'interrogation, ni celui d'exclamation, ce qui contribue à débrider le souffle poétique et à libérer l'interprétation et la prolifération du sens.

En effet, les éléments de l'espace pictural et ceux de l'espace poétique s'appellent, se répondent et se correspondent, et cette entente harmonieuse se trouve symbolisée par l'usage fréquent du «nous». Le poète et la peintre poursuivent la même quête: les couleurs, les formes et la composition de l'une et les métaphores, les images et mots de l'autre tendent vers la beauté, l'harmonie, voire l'amour.



• Par Slaheddine Dchicha

# ATL Leasing, L'allié de votre succès



## ATL LEASING

ATL Leasing, vous offre la possibilité de louer les biens dont vous avez besoin pour votre activité pendant une période pouvant atteindre 84 mois. En fin de période vous en devenez propriétaire.



*Plus qu'un leasing...*

Ainsi, «la terre, les arbres, l'océan, la mer, les végétaux, les oiseaux» sont convoqués pour contribuer au poème. Et cette quête ne connaît aucune limite, elle se déploie partout par le vaste monde: au bord de la Seine, à l'île de Gorée, à Boston, Ramallah, Sarajevo, Greve Strand, Madelin, Nouakchott, La Havane, Wadi al hijara, en Andalousie...

Cependant, les deux lieux qui manquent à l'appel car non nommés sont, d'une part, le lieu de naissance et de la nostalgie et, d'autre part, le lieu de vie et de bonheur présents, mais qui sont présents par la magie du verbe. Les «dolmen, goémon, calvaire, goéland» évoquent nécessairement la Bretagne, et Gabès

est dessinée par les «Palmiers, palmeraies, Figuier, olivier, les calèches»

Le poète nous met et se met en garde: ces escales familières ou exotiques et ces longs voyages en des pays lointains ne relèvent pas de l'errance;

«Tu n'es pas Ulysse  
Sur le chemin du retour  
Ni Pénélope ne t'attend» (p27)

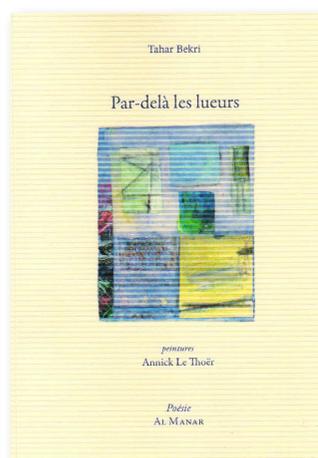
Mais de l'Universel. En effet, le poète en citoyen du monde, il est de partout, il appartient à la large famille des poètes, ses semblables: Darwich, Gibran, Lorca, Stétié, Machado, Apollinaire, mais il est aussi solidaire de ses frères humains, les exclus, les exilés et les

migrants, victimes de la violence et des menaces climatiques:

«Et des errants loin de toi  
Sans refuges à vau-l'eau  
Les guerres allumées  
Dans l'outrage des champs» (p.69)  
Mais cet universalisme et cet humanisme ne lui font pas oublier d'où il vient:  
«Où que j'aie Terre  
Comment oublier Tunis» (p.81)

Tunis et la Tunisie dont le bleu des tableaux d'Annick Le Thoër rappelle le ciel, les côtes interminables et les touches qui criblent la blancheur de Sidi Bou Saïd. 

S.D.



Tahar Bekri  
**Par-delà les lueurs**  
Peintures d'Annick  
Le Thoër, Al Manar,  
2021, 18€

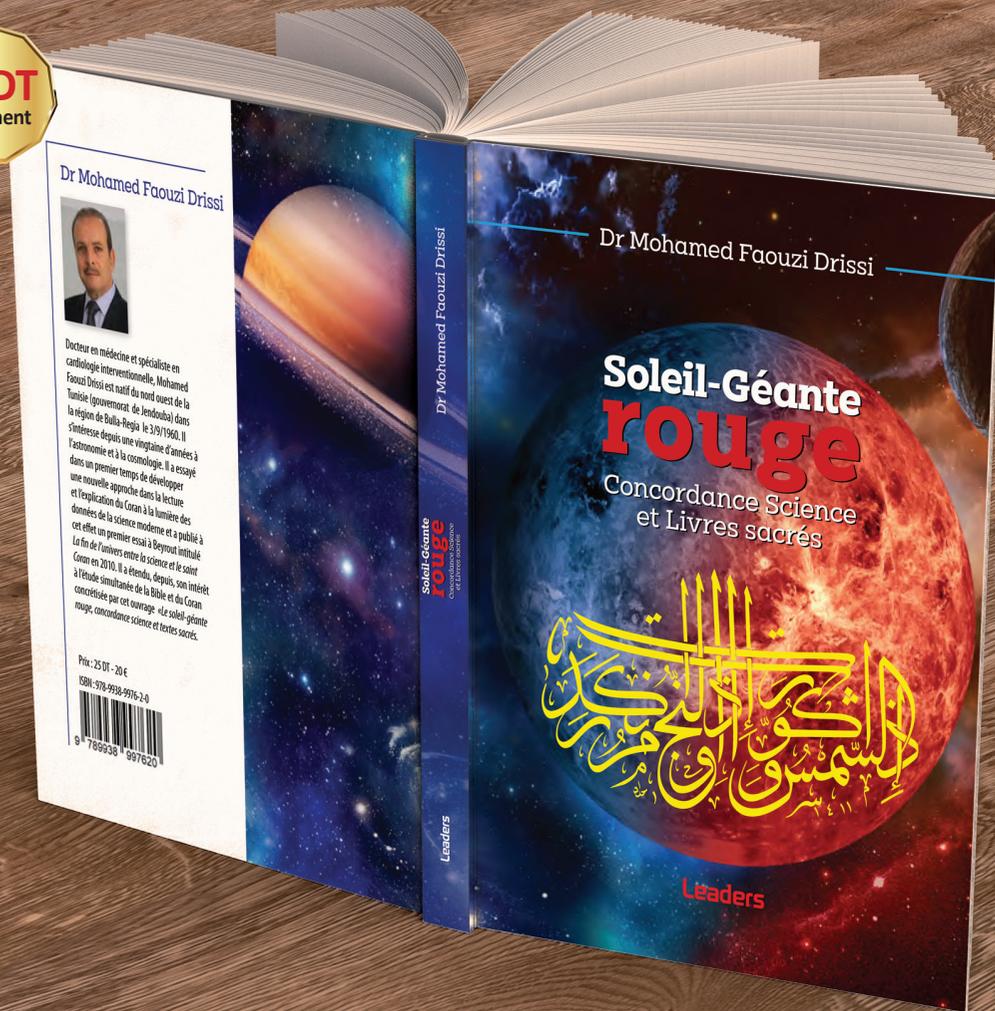
VIENT DE PARAÎTRE

Dr Mohamed Faouzi Drissi

# Soleil-Géante rouge

Concordance Science et Livres sacrés

28 DT  
seulement



Volume : 220 pages • Format : 15 x 21 cm

## Bon de commande

Moins de 10 exemplaires ..... x 28 DT Total [ ]

10 exemplaires et plus ..... x 23 DT Total [ ]

Nom et prénom ou Raison sociale : .....

Adresse de livraison : .....

Code postal [ ] [ ] [ ] [ ]

Tel [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]

Je joins mon règlement au nom de PR Factory

Chèque bancaire

Virement

CBB : TN59 08 008 000671001274071

Date et signature

Rue Abdelwaheb Jilani, Ennour Building,  
Cité des Sciences, 1082 Tunis - Mahrajène  
Tel +216 71 232 111 / Fax : +216 71 750 333  
[www.leaders.com.tn](http://www.leaders.com.tn)

[www.leadersbooks.com.tn](http://www.leadersbooks.com.tn)

**NOUVEAU**  
commandez directement en ligne sur  
[www.leadersbooks.com](http://www.leadersbooks.com)  
Livraison gratuite

**Dix**  
exemplaires  
et plus  
**23 DT**  
(le livre)  
Offre spéciale

  
**SSANGYONG**  
DRIVEN BY YOU

The power  
of Authenticity



The very new PICK UP

**M U S S O**

[www.ssangyongtunisie.com](http://www.ssangyongtunisie.com)

 SsangYongTunisie.Officielle



**AUTOMOBILES** ZOUARI  
CONCESSIONNAIRE / SAV VÉHICULES DE TOURISME

**TUNIS** - Rte de Sousse, GP1 Km7 2033 - Mégrine  
Tél. : (+216) 70 130 070 - 70 130 060  
Fax : (+216) 71 425 253

**SFAX** - Rte de Gabes, bvd de l'environnement, Km 2,5 - Sfax  
Tél. : (+216) 70 130 020  
Fax : (+216) 74 281 020

**SOUSSE** - Rte de ceinture, 4022 Z.I. Akouda - Sousse  
Tél. : (+216) 70 130 040 - 70 130 050  
Fax : (+216) 73 343 233

**GABES** - Rte de Tunis Km 0,5 BP 31 - 6001 Hached Gabès  
Tél. : (+216) 70 130 090  
Fax : (+216) 75 274 151

# Monastir sous ses mille facettes

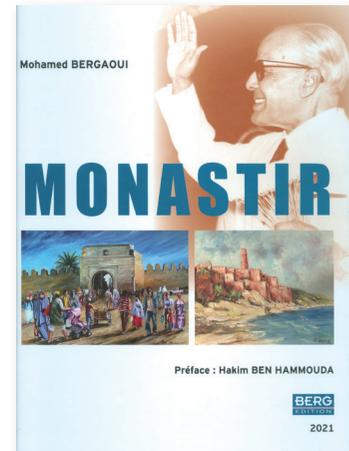
Rarement une ville tunisienne aura bénéficié d'un ouvrage aussi exhaustif, documenté et illustré que Monastir. On connaît en fait beaucoup plus Bourguiba que sa ville natale. Mohamed Bergaoui s'y est consacré pendant des années pour nous offrir un magnifique livre où se conjuguent l'histoire, le patrimoine, les arts, l'urbanisme et la vie quotidienne. Son mérite est aussi d'avoir étendu son périmètre aux treize délégations que compte le gouvernorat, dressant ainsi un large panorama de la région.

**A**

uteur et éditeur, mais surtout passionné de sa ville et avide de faire découvrir ses secrets aux lecteurs, Mohamed Bergaoui a séquencé, sur près de 300 pages, pas moins de dix chapitres. Du fond des âges, il explore la conquête islamique, les cinq ribats, sept portes et les remparts, et s'arrête à la description de la

ville sous le protectorat. Au cinquième chapitre, il aborde la métamorphose de Monastir dès l'indépendance, ses grands projets, l'après-Bourguiba, et Monastir aujourd'hui. Le clou sera la restitution d'un brin de l'ambiance monastirienne : le ramadan, les fêtes, les mariages et autres célébrations.

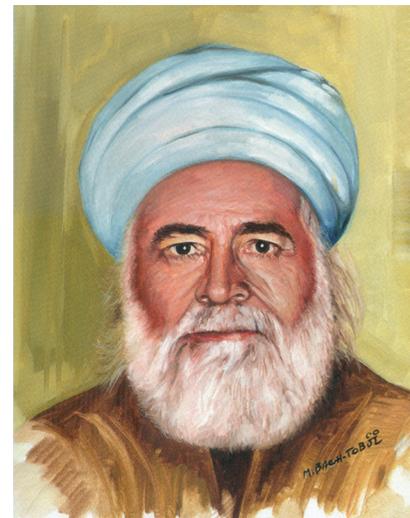
«Beaucoup plus que par le passé, écrit en préface Hakim Ben Hamouda, Monastir a besoin de renouer avec ses heures de gloire. Pour cela, elle doit se donner un nouveau projet aussi ambitieux que celui des premières années de l'indépendance.» Dans la modernité globale, et les TIC, souligne-t-il. ■

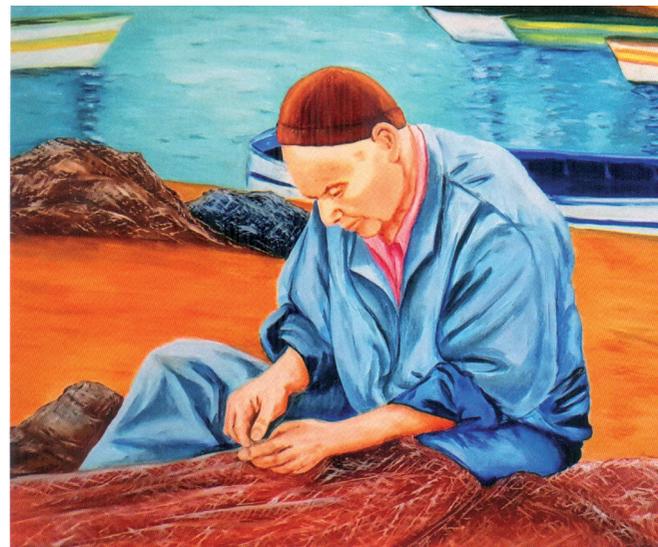
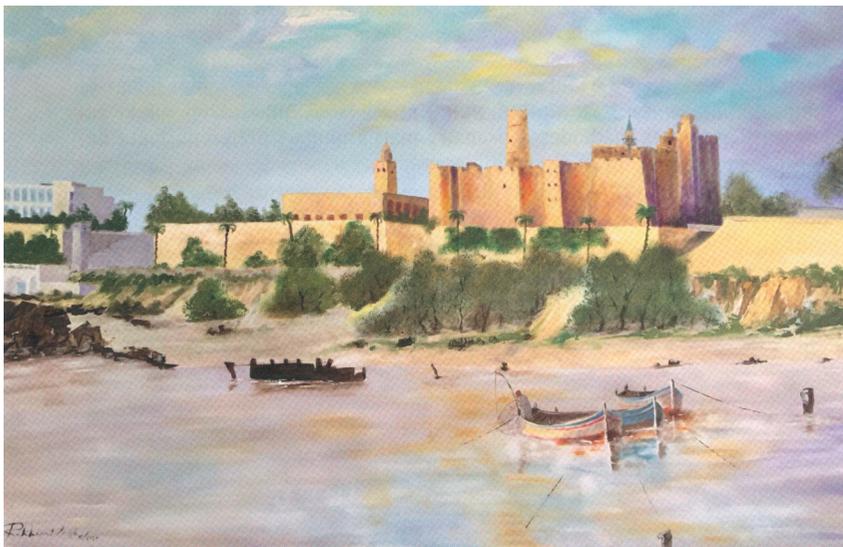


**Monastir**  
De Mohamed Bergaoui  
Berg Edition, novembre  
2021, 280 pages, 60 DT



• Mohamed Bergaoui







## Maya Jeribi, une icône tunisienne

Son sourire est légendaire ! Moqueur face à l'adversité, affectueux avec tous les blessés, fraternel avec ses compagnons de lutte. Frondeuse, compatissante, mobilisatrice, battante... Ainsi était Maya Jeribi, véritable icône du mouvement démocratique tunisien, disparue trop tôt, il y a trois ans et demi, le 19 mai 2018, à l'âge de 58 ans. De son parcours et de son combat, on connaît certains épisodes, mais beaucoup d'autres facettes restent à découvrir. Qui mieux que Rachid Khechana pour s'y atteler, comme il vient de le faire dans l'ouvrage qu'il lui consacre sous le titre de *Maya Jeribi, une icône tunisienne*. Pour l'avoir côtoyée, des décennies durant, il est bien placé pour livrer son témoignage.



**Maya Jeribi, une icône tunisienne**  
de Rachid Khechana  
Novembre 2021, 272 pages,  
25 DT.

**L**e livre se lit comme un hymne à une illustre femme tunisienne, à la fois d'une rare bonté et d'une grande détermination. Sur près de 300 pages, abondamment illustrées par des photos pour la plupart inédites, on vogue entre quatre parties : portrait, écrits, discours et interviews. D'emblée, Rachid Khechana affirme que Maya Jeribi n'a jamais cherché à s'imposer en leader, mais elle a toujours rayonné par son charisme, son intelligence et sa combativité. En quarante années de lutte (1978-2018), elle s'était distinguée par sa sincérité, sa spontanéité et son engagement. Mais aussi son courage. Le grand combat de Maya Jeribi, écrit Khechana, fut celui qu'elle a mené dès le 14 janvier 2011. En première ligne, ce jour-là à l'avenue Bourguiba, elle

était au cœur du tournant décisif qui a fait chuter la dictature. Sa crainte était cependant de voir cette victoire de la démocratie usurpée par d'autres forces. Son pressentiment s'est avéré juste, avec le raz-de-marée islamiste lors des élections de la Constituante, le 23 octobre 2011. Commençait alors pour Maya et ses camarades l'ultime bataille de la transition démocratique et de la construction du nouveau paysage politique. De toutes ses forces, elle s'était engagée contre la nouvelle oppression.

Récit de vie et retour sur un engagement, on apprend plus sur Maya Jeribi, à la lecture de cet ouvrage. Même si lecteur reste sur sa faim, tant cette icône est exceptionnelle. **L**

**Boga**  
Cidre

Ne choisissez plus entre authenticité,  
originalité et générosité, choisissez  
Boga cidre !



Hommage à...

## Ezzeddine Larbi L'économiste

**On dit que certaines personnes ne croisent pas notre chemin par hasard. Professeur Ezzeddine Larbi est l'une de ces personnes qui se sont trouvées sur mon chemin et qui ont impacté ma destinée. Il fut mon professeur à l'IHEC dans les années 80. Son cours sur les relations économiques internationales était pour moi un vrai régal. J'avais de l'admiration pour ce professeur diplômé des grandes universités américaines qui nous faisait voyager au-delà de nos frontières et qui aimait nous parler des USA, de l'économie américaine et... de Harvard. Je me souviens que ses propos étaient parsemés de mots anglais, ce qui conférait à son discours un caractère à la fois original et savant.**

**C'**est grâce à lui que j'ai appris la signification du LIBOR, le calcul d'un cours de change croisé, l'appréciation du degré d'ouverture d'une économie et surtout l'utilité d'une balance des paiements. Je ne pouvais pas savoir à quel point son cours sur la balance des paiements allait m'être utile plus tard!

J'ai eu le privilège de terminer mes études à l'IHEC lauréate de mon école, ce qui m'a valu de recevoir le prix présidentiel de l'IHEC et une bourse d'Etat pour poursuivre mes études à l'étranger. Je voulais aller à Paris, préparer un DEA et un doctorat et poursuivre une carrière universitaire. Néanmoins, n'ayant pas fait d'inscription préalable, je ne pouvais entamer mes études en France cette année-là. J'ai dû demander le report de ma bourse d'une année.

Entretemps, mon père, pour qui les études et le savoir relèvent du sacré, semblait approuver mon projet d'études en France. En réalité, il ne voyait pas d'un bon œil que sa fille unique aille

poursuivre ses études à l'étranger pour une si longue période. Discrètement, il s'activait à se renseigner auprès de ses amis et de ses connaissances sur les opportunités d'études qui pourraient s'offrir à moi à Tunis.

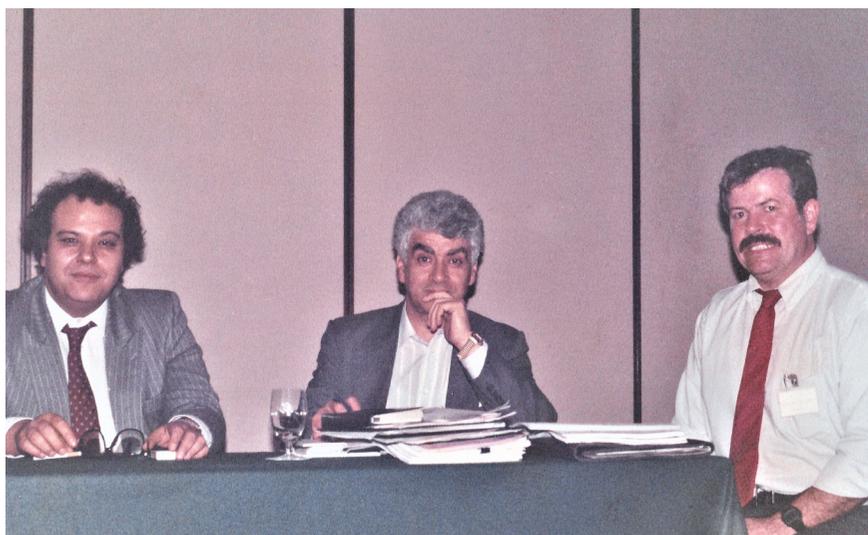
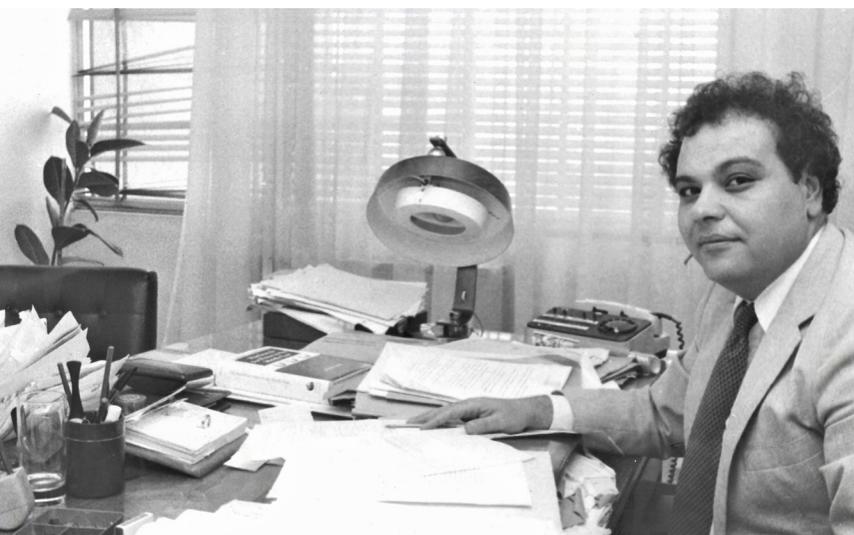
L'un de ses amis, banquier, lui souffla le nom de l'IFID tout en lui vantant le sérieux de l'établissement et les opportunités de carrière qu'offre le diplôme. Il l'informa par ailleurs que les inscriptions au concours d'admission de la cinquième promotion étaient ouvertes depuis quelques jours.

Mon père est venu m'en parler en me disant que de toutes les façons, je n'avais rien à perdre à passer le concours et que j'avais largement le temps par la suite de choisir ce qui me conviendrait le mieux.

Quand il me demanda de lui préparer un dossier qu'il irait soumettre lui-même à l'IFID, je m'exécutai uniquement pour faire plaisir à mon père à qui je voue une admiration et une considération sans fin.



• Par Nadia Gamha





Quand le lendemain il se présenta avec fierté et détermination au siège de l'IFID, avec mon dossier sous le bras, quelle ne fut sa surprise quand on lui signifia que le dépôt de dossiers pour le concours a été clôturé la veille.

Tenace et combatif, il demanda à voir le directeur de l'IFID. Le hasard a voulu que Si Ezzeddine, alors directeur des études à l'IFID, se trouvât dans les parages et entendît la discussion. Il intervint pour s'enquérir de plus près de la requête de mon père et après avoir écouté son récit, il répliqua d'un ton jovial « comment refuser à une lauréate de passer le concours de l'IFID! »

Cette phrase magique de Si Ezzeddine allait changer mes plans, orienter ma carrière et sceller mon destin.

En effet, Je fus admise au concours de l'IFID et je fus parrainée par la Banque centrale de Tunisie. J'ai adoré mes études à l'IFID où les cours étaient dispensés par les meilleurs académiciens-

dont Si Ezzeddine - et les professionnels les plus compétents.

Je pus également apprécier l'ambiance qui y régnait et le mix culturel si enrichissant, en côtoyant des étudiants formidables venant des différents pays du Maghreb. Et je renonçai définitivement à mon projet parisien au grand bonheur de mon père!

Le hasard a voulu aussi que mon premier stage à la BCT se fasse à la Direction générale des études. C'était l'été 1986 et la Tunisie était en pleine crise de balance des paiements !

Mon mémoire de stage a porté sur la méthodologie d'établissement de la balance des paiements par la BCT comparée aux standards du FMI. Ce travail, conduit sous l'œil bienveillant de Si Ezzeddine mon encadreur à l'IFID, fut consacré meilleur mémoire de stage et a pendant longtemps servi de guide méthodologique pour les nouvelles recrues de la direction générale des études à la BCT. Il m'a valu également quelques

années plus tard d'être présélectionnée par le FMI parmi 20 candidats tunisiens au concours de recrutement de jeunes économistes, projet qui n'a pas abouti pour des considérations personnelles. Mon cursus à l'IFID fut couronné par le prix de major de promotion et Si Ezzeddine en était fier !

Néanmoins, le parcours international et donc forcément itinérant de Si Ezzeddine, d'une part, et mon départ du département des études à la BCT pour embrasser une carrière de superviseur bancaire, d'autre part, ont fait que nos chemins ne se sont plus croisés.

Jusqu'au jour où, travaillant sur un projet pour le compte de la BAD, il est venu rendre une visite de travail à Si Marouane El Abassi, gouverneur de la BCT. C'était le 14 novembre 2018. Je venais d'être désignée vice-gouverneure depuis quelques semaines et j'étais présente à la réunion. Je n'ai pas eu l'impression de l'avoir perdu de vue pendant si longtemps. J'étais à la fois contente et émue de retrouver mon professeur. Il semblait ravi de revoir son étudiante et n'a pas hésité à m'exprimer, avec sa jovialité habituelle, sa fierté de me voir parmi les dirigeants de la Banque centrale.

Ce fut notre dernière rencontre !

Il y a quelques jours, je rendais visite à mon père qui, à 90 ans, garde encore une mémoire vive et un esprit percutant, et je lui appris la disparition de Si Ezzeddine.

«C'est le monsieur de l'IFID n'est-ce pas, s'exclama-t-il d'une voix émue. Grâce à lui, tu es restée dans ton pays, Allah Yarhmou » !

Allah yarhmek cher professeur !

**N.G.**

Vice-gouverneure  
de la Banque centrale de Tunisie



# RadioMed

*une vague de bonheur*

*Écoutez-nous sur :*

**NABEUL  
HAMMAMET**  
**100.0**  
FM

**CAP BON  
GRAND TUNIS**  
**104.1**  
FM



FM

 @RadioMedTunisie



MOBILE



WEB

 RadioMedTN



PODCASTS

 Radio Med

*Téléchargez notre application maintenant  
Sur Google Play !!*



GET IT ON

Google Play

 Cité El Wafa Nabeul Jadida 8000 Nabeul-Tunisie

 [www.radiomedtunisie.com](http://www.radiomedtunisie.com)

 (+216) 72 32 85 00

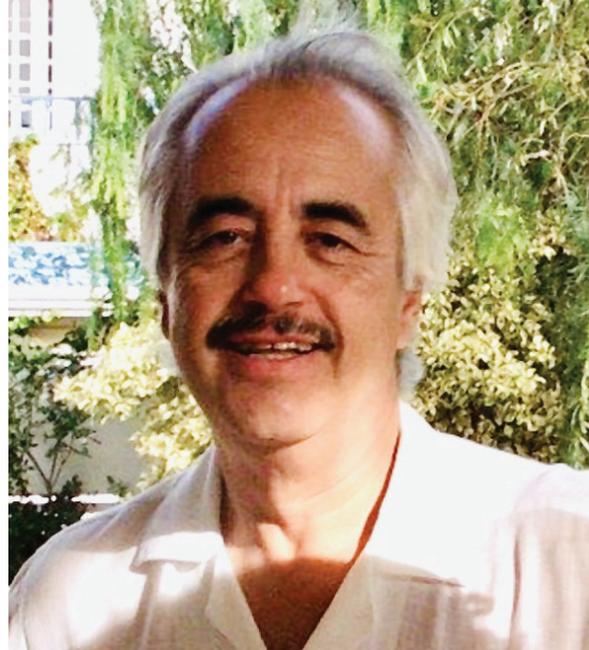
 (+216) 72 32 85 60

 [marketing@radiomedtunisie.com](mailto:marketing@radiomedtunisie.com)

## Hommage à...

# Mohamed Midoun

## Un juriste érudit



**Il est parti sur la pointe des pieds en laissant sa famille et ses amis dans un grand désarroi. Si Mohamed Midoun a été un universitaire brillant, fin connaisseur des arcanes du droit public et surtout du droit administratif et du droit public économique, sans oublier le droit de l'environnement. Rares sont ceux qui maîtrisent le droit des entreprises publiques aussi bien que lui.**



• Par Neila Chaâbane

**I**l a formé des générations et des générations d'étudiantes et d'étudiants d'abord à la faculté de Droit et de Sciences politiques de Tunis, ensuite à la faculté des Sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis, dont l'auteure de ces quelques lignes. Je ne peux que penser à la peine ressentie par ses amis, le Professeur Habib Ayadi, Mohamed Salah Ben Aissa et tant d'autres. Je ne pourrai les citer toutes et tous.

Nous garderons de lui le souvenir d'un homme aux qualités humaines indéniables, d'une grande générosité, un enseignant amoureux du droit, passionné de recherche et qui fréquentait assidument la bibliothèque, au courant des dernières évolutions doctrinales, de la plus récente décision jurisprudentielle.

Son départ à la retraite avait déjà laissé un grand vide qu'il avait partiellement comblé en continuant à se rendre régulièrement à la bibliothèque de la

faculté puis ses visites se sont espacées jusqu'à s'arrêter définitivement.

Il était si discret qu'il avait difficilement accepté que ses collègues lui rendent hommage lors de son départ à la retraite par un recueil d'études qui a été publié en 2013 et où la liste des contributeurs réunit ses professeurs, ses collègues, ses étudiantes et étudiants.

Le Professeur Habib Ayadi dans la préface de ce recueil avait écrit : «*Tous ceux férus de droit administratif trouveront dans les écrits de Mohamed Midoun des éléments fort utiles leur permettant de saisir la matière avec ses nuances*». Ne serait-ce pas là le souhait de tout universitaire et chercheur?

Il n'aurait sans doute pas accepté qu'un hommage public lui soit rendu - qu'il nous en excuse -, mais nous ne saurions le voir partir sans rappeler à celles et ceux qui l'ont connu quel être merveilleux il était. ■

**N.C.**

Doyenne FSJPST  
Université de Carthage

FM

Jawhara

الدنيا و ما فيها



خليفة بن سالم

سامح مفتاح

ناجي الزعيري

مساج النهار



FOLLOW US



# Les gouvernants arabes et leurs peuples : «embrasser pour étouffer»

**I**l y a quelques jours, en rangeant ma bibliothèque, je tombe sur un livre consacré au blitz londonien.

Inévitablement, je m'arrête sur une phrase qu'a prononcée Winston Churchill ce jour-là alors que les Stukas allemands larguaient leurs bombes sur la capitale britannique : «*Je vous promets du sang, de la sueur et des larmes*». La comparaison avec nos gouvernants surgit très vite. Inutile de dire à l'avantage de qui. D'où cet article complètement décalé que cette phrase m'a inspiré. Une véritable leçon de morale sur les rapports entre gouvernants et gouvernés.

Comme quoi, on peut concilier politique et morale. Verrons-nous un jour des responsables de cette envergure?



• Par Hédi Béhi

Dans les années 60, en Egypte, Nasser veillait tard chaque nuit, pour éplucher les épreuves des journaux avant leur parution pour ensuite les expurger de toutes les informations susceptibles «*d'effrayer la population*». L'idée, largement partagée et érigée en loi d'airain, est que la presse constitue le levier essentiel de l'exercice du pouvoir. Lors de la guerre des Six-Jours, la radio Sawt el arab annonçait que la DCA avait descendu la majorité de l'aviation israélienne, ce qui était faux. Les armées arabes étaient en débandade.

Un contre-exemple qui montre le gap qui sépare les pays démocratiques du monde arabe: Winston Churchill, en plein blitz, et alors que Londres était bombardé par les Stukas allemands, exhortait ses compatriotes à résister tout en leur demandant des sacrifices et leur promettant encore «*du sang, de la sueur et des larmes*». Le courage d'appeler les choses par leur nom, de faire prendre conscience des véritables enjeux,

c'était la meilleure façon de motiver les gens, de provoquer en eux un sursaut salvateur, non pas le recours aux euphémismes, à la méthode Coué qui ont un effet boomerang sur les gens dans la mesure où ils les démobilisent en les conduisant à minorer les difficultés.

Si le monde arabe accuse aujourd'hui un retard immense sur d'autres pays moins riches en ressources naturelles, s'il envie des pays comme la Corée du sud d'être parvenue à se hisser au rang des grandes puissances industrielles en l'espace d'une génération, s'il enrage de ne pouvoir ramener à la raison un petit pays comme Israël qui opprime impunément les Palestiniens depuis soixante-dix ans, c'est, surtout, parce que la plupart des gouvernants arabes, alors que leurs pays avaient tous les atouts pour décoller, ont préféré flatter plutôt que d'orienter, les éduquer ou les responsabiliser ; camoufler les défaites de leurs armées sous l'épithète «*honorable*», promettre des lendemains qui chantent tout en se gardant de demander des sacrifices, de réhabiliter la valeur travail et l'effort d'une manière générale. En définitive, nous avons des peuples fatalistes, déréalisés, rétifs à tout effort.

Jacques Berque aimait à dire qu' «*il n'y a pas de pays sous-développés mais des pays sous-analysés, mal aimés par leurs peuples*» ■

H.B.